This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

WIDENER LIBRARY
HX IGHC R

57,63

HARVARD UNIVERSITY LIBRARY

VE RI TAS

MDCCCC

FROM THE LIBRARY OF
COUNT PAUL RIANT

MEMBER OF THE
INSTITUTE OF FRANCE
HISTORIAN OF THE
LATIN EAST

GIFT OF J. RANDOLPH COOLIDGE
AND ARCHIBALD CARY COOLIDGE

MÉLANGES

INTÉRESSANS ET CURIEUX.

TOME SIXIEME.

MELANGES
INTÉRESSANS ET CURIEUX
OU
ABRÉGÉ
D'HISTOIRE NATURELLE,
MORALE, CIVILE, ET POLITIQUE

DE L'ASIE, L'AFRIQUE, ET DES TERRES POLAIRES.

TOME SIXIEME.

A PARIS,

Chez { PANCKOUCKE, Libraire, rue & à côté de la Comédie Françoise, au Parnasse.
DIDOT, le jeune, rue de Hurepoix.
MUSIER, fils, quai des Augustins.
DE HANSY, Pont-au-Change. }

M. DCC. LXIV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

H67.63

Harvard College Library
Riant Collection
Gift of J. Randolph Coolidge
and Archibald Cary Coolidge
[illegible]

MÉLANGES
INTÉRESSANS ET CURIEUX,
OU
ABRÉGÉ
D'HISTOIRE NATURELLE,
MORALE, CIVILE, ET POLITIQUE.

ISLES DÉPENDANTES DE LA CHINE.
TSONG-MING, HAI-NAN, ET TAI-OUAN, *dite* DE FORMOSE.

TSONG-MING.

LA premiere de ces isles est située vers la partie la plus orientale de la pro-

vince de Kiang-nan, & n'en est séparée que par un détroit large d'environ cinq lieues. On l'appelle vulgairement Kyang-chey, qui veut dire langue de riviere, parce que sa forme représente une langue. Cette isle peut avoir quinze lieues de long & cinq dans sa plus grande largeur. Ce n'étoit autrefois qu'un pays desert & inculte, où la justice reléguoit les criminels & les voleurs. Mais ces misérables, forcés par la nécessité à cultiver la terre, virent bientôt leurs peines payées par une récolte abondante. Il n'en fallut pas davantage pour y attirer grand nombre de laboureurs indigens, qui ne pouvoient pas subsister dans le continent. Leurs peuplades s'accrurent insensiblement. Ils diviserent entre eux la partie méridionale de l'isle; & ils en prirent tant de soin, qu'aujourd'hui elle produit deux moissons par an, l'une de bled & l'autre de coton.

Tout le sol de l'isle est fort plat; la campagne est coupée par un grand nombre de canaux, revêtus de hautes

chaussées pour servir de digues contre les inondations.

Il ne se trouve dans toute l'isle, dit le P. Duhalde, qu'une seule ville, qui a des murailles & de bons remparts. Mais, de distance en distance, on voit de gros bourgs bien peuplés, & fournis de toute sorte de marchandises. Autour de chaque bourg, sont répandues çà & là dans les plaines des maisons occupées par autant de familles qui s'adonnent à l'agriculture. Toutes ces maisons sont simples & rustiques. A l'exception de celles des gens riches, qui sont bâties de brique & couvertes de tuiles, toutes les autres ne sont construites que de roseaux applatis, surmontées d'un toît de chaume. Mais les arbres, plantés de côté & d'autre sur les bords des fossés qui environnent les habitations, forment un ensemble gracieux, & donnent à ces maisons un agrément qu'elles n'ont pas naturellement. Cette partie de l'isle cultivée, se présente comme un village immense.

La partie septentrionale de l'isle est

vince de Kiang-nan, & n'en est séparée que par un détroit large d'environ cinq lieues. On l'appelle vulgairement Kyang-chey, qui veut dire langue de riviere, parce que sa forme représente une langue. Cette isle peut avoir quinze lieues de long & cinq dans sa plus grande largeur. Ce n'étoit autrefois qu'un pays desert & inculte, où la justice reléguoit les criminels & les voleurs. Mais ces misérables, forcés par la nécessité à cultiver la terre, virent bientôt leurs peines payées par une récolte abondante. Il n'en fallut pas davantage pour y attirer grand nombre de laboureurs indigens, qui ne pouvoient pas subsister dans le continent. Leurs peuplades s'accrurent insensiblement. Ils diviserent entre eux la partie méridionale de l'isle; & ils en prirent tant de soin, qu'aujourd'hui elle produit deux moissons par an, l'une de bled & l'autre de coton.

Tout le sol de l'isle est fort plat; la campagne est coupée par un grand nombre de canaux, revêtus de hautes

chauſſées pour ſervir de digues contre les inondations.

Il ne ſe trouve dans toute l'iſle, dit le P. Duhalde, qu'une ſeule ville, qui a des murailles & de bons remparts. Mais, de diſtance en diſtance, on voit de gros bourgs bien peuplés, & fournis de toute ſorte de marchandiſes. Autour de chaque bourg, ſont répandues çà & là dans les plaines des maiſons occupées par autant de familles qui s'adonnent à l'agriculture. Toutes ces maiſons ſont ſimples & ruſtiques. A l'exception de celles des gens riches, qui ſont bâties de brique & couvertes de tuiles, toutes les autres ne ſont conſtruites que de roſeaux applatis, ſurmontées d'un toît de chaume. Mais les arbres, plantés de côté & d'autre ſur les bords des foſſés qui environnent les habitations, forment un enſemble gracieux, & donnent à ces maiſons un agrément qu'elles n'ont pas naturellement. Cette partie de l'iſle cultivée, ſe préſente comme un village immenſe.

La partie ſeptentrionale de l'iſle eſt

assez large, renfermée entre deux chaînes de montagnes, & comprend un mêlange de terres franches, & de terres sablonneuses. Quoique l'isle soit fort peuplée, les rivieres, qui y sont en grand nombre, & les pluies fréquentes, y font croître assez de riz pour la subsistance des habitans.

Dans le détail des productions des différentes provinces de la Chine, nous n'avons pas oublié celles de l'isle de Hai-nan; ainsi il ne doit être question ici que des peuples qui l'habitent.

On compte dans cette isle quatorze villes, presque toutes bâties sur le rivage, & un grand nombre de bourgs & villages. La capitale s'appelle Kiuntcheou-fou; elle est dans une belle situation sur un promotoire, & les vaisseaux viennent mouiller sous ses murs. Le commerce considérable qui se fait dans cette isle, son étendue & sa population doivent la faire mettre au rang des isles les plus considérables de l'Asie.

Outre les Chinois qui peuplent les

villes & les villages, il s'y trouve des naturels, qui forment un peuple libre & indépendant ; il habite des lieux inaccessibles dans les roches & sur les montagnes du centre de l'isle. Ces montagnards sont généralement difformes, de petite taille, & de couleur rougeâtre. Les hommes & les femmes arrangent leurs cheveux en cercle sur le devant de la tête, & se la couvrent d'un petit chapeau de paille garni de deux cordons, qui s'attachent sous le menton.

Tout l'habillement des hommes consiste dans une piéce de calicot noir, ou d'un bleu foncé, qui les couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Les femmes y ajoutent une sorte de veste ou corset de même étoffe. Elles sont distinguées aussi par des raies bleues qu'elles se font au visage, depuis les yeux jusqu'au bas des joues. Les deux sexes portent des pendans d'oreilles d'or & d'argent de la forme d'une poire, & assez bien travaillés.

Les armes de ces peuples sont l'arc

& la flêche, & ils ne s'en ſervent même pas avec beaucoup d'adreſſe. Ils portent encore une ſorte de coutelas, ou de hache fort tranchante, dans un panier ſuſpendu à leur ceinture. C'eſt l'unique inſtrument qu'ils emploient dans les ouvrages de charpenterie. Leurs montagnes ſont abondantes en mines d'or & en bois de violette, & autres précieux. Cet avantage avoit déterminé les Chinois à entretenir autrefois une correſpondance ouverte avec ces peuples. Les facteurs portoient dans les montagnes des toiles & des merceries, & les habitans délivroient les richeſſes qu'ils vouloient donnner en échange. Mais l'Empereur Cang-hi, informé que ce commerce rapportoit une prodigieuſe quantité d'or à quelques Mandarins de l'iſle, défendit à ſes ſujets, ſous peine de mort, toute communication avec les montagnards. Ceux-ci ſont ſi timides & ſi peu aguerris, que cent Chinois en mettroient un mille en fuite. Sous le régne de Cang-hi, une partie des naturels a eu la liberté d'habiter

quelques villages dans les plaines, en payant tribut à la Chine. D'autres s'engagent au ſervice des Chinois pour la garde des troupeaux, ou pour la culture des terres.

ISLE DE TAI-OUAN,

OU FORMOSE.

L'ISLE de Formose est située au sud-est de la province de Fo-kien, à la distance d'environ trente-cinq lieues. Elle est du ressort de cette province, d'où l'on voit partir des vaisseaux qui vont & viennent continuellement. Dans l'espace qui sépare Formose du continent, on rencontre d'autres isles qui forment un petit Archipel. Elles sont appellées Pong-hu par les Chinois, & Piscadores par les Européens. Mais toutes ces isles n'étant qu'un amas de sables & de rochers, sans habitans, & sans aucune espece de production, c'est en dire assez que d'indiquer leurs noms & leur situation.

Formose a environ cent trente lieues de circuit, & est divisée en deux parties presque égales, par une chaîne

de montagnes qui court du sud au nord. La partie occidentale de l'isle appartient aux Chinois, & c'est vraiment la seule qui mérite le nom de Formose à cause de sa beauté. L'air y est pur & serein; & la terre y rapporte toute sorte de grains & de fruits, tels que du bled, du riz, &c., des ananas, des bananes, des pêches, des abricots, des figues, & généralement presque tous les fruits qu'on trouve en Asie & en Europe. Tous les arbres sont disposés dans un ordre si agréable, que, lorsqu'on a transplanté le riz ainsi qu'il est d'usage, toute la partie Chinoise de l'isle a l'air d'un vaste jardin.

Les sangliers, les ours, les tigres, qui sont si communs à la Chine, manquent tout-à-fait à Formose; les chevaux, les chévres, les moutons & les porcs y sont très-rares, mais les cerfs, les singes & les lapins s'y rencontrent comme par troupeaux. Les bœufs sont de même fort communs. Ils servent de monture aux habitans, qui leur font porter la selle & la bride.

La volaille & le gibier n'y sont pas plus rares qu'à la Chine.

Le pays que possédent les Chinois est divisé en trois Hy-ens, qui ont leurs Officiers dépendans du gouverneur de la capitale, lequel est lui même subordonné au Viceroi de la province de Fo-kien.

La capitale de l'isle s'appelle Taiouan. Elle est fort peuplée. Les rues, qui n'ont pas plus de trente à quarante pieds de large, sont d'une longueur extraordinaire, & tirées au cordeau. Pendant huit mois de l'année, des toiles couvrent ces rues d'un bout à l'autre, d'où il résulte plusieurs avantages; 1°. en ce qu'elles garantissent des ardeurs du soleil, la foule dont ces rues sont remplies en tout temps; & en ce que, dérobant aux yeux le désagrément qu'offrent les toîts des maisons, lesquels ne sont que de paille, ces rues ressemblent à autant de charmantes galeries, qui paroissent avoir été ornées à plaisir de porcelaines, d'ouvrages vernissés, d'étoffes de soie, & autres marchandises précieuses.

Le port de Formoſe paſſe pour être excellent, parce qu'il eſt à l'abri de toute ſorte de vents.

Ce pays a deux ſortes d'habitans, les Chinois, qui peuplent les trois villes qu'il renferme, & les naturels de l'iſle, qui ſont leurs domeſtiques, ou plutôt leurs eſclaves.

Les Chinois de Formoſe ne différant en aucune maniere de ceux de la Chine; il ſuffit de l'avoir obſervé. Les naturels, qui vivent dans leur dépendance, ſont diviſés en quarante-cinq villages ou habitations, bâties de bambou & couvertes de chaume, qui reſſemblent à des tonnelles de trente ou quarante pieds de diamétre.

Quoique les inſulaires de cette diviſion ſoient entiérement ſoumis aux Chinois, ils conſervent encore un reſte de leur ancien gouvernement.

Chaque bourg ſe choiſit pour juges trois ou quatre des plus anciens habitans, d'une intégrité reconnue, qui décident avec un pouvoir abſolu de toute ſorte de différends. Celui qui refuſeroit de ſe ſoumettre à leur ſentence,

seroit chassé à l'instant sans aucune espérance d'y rentrer jamais, ni même d'être reçu en aucun autre village. L'Empereur de la Chine entretient en chacun de c[illegible]ages un Officier ou interprête [illegible], qui est chargé du recouvrement [illegible] tributs qui sont dûs, & qui consis[illegible]t en grains, en peaux, & en queues de cerfs.

Au rapport des Chinois, la partie orientale de Formose est fort loin d'être aussi peuplée, aussi fertile, & aussi agréable que l'autre. C'est au contraire un pays montagneux, inculte, & presque desert. Les naturels qui s'y trouvent sont de taille legére & dégagée, & ressemblent beaucoup aux sauvages de l'Amérique; mais ils sont plus doux, & moins farouches. Ces peuples vivent suivant des loix particulieres, ou plutôt ils n'en connoissent pas d'autres que la nature & l'instinct. Parmi eux, point d'actes de religions, point de prieres, point d'invocations. Il est assez apparent qu'ils ne reconnoissent aucune divinité. Cependant, suivant le P. Duhalde, ils sont chastes, doux,

désintéressés & équitables. La fourberie, la violence, le larcin leur sont également inconnus.

Ils n'ont pour tout vêtement qu'une toile legére, qui les couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. Quelques-uns ont droit d'imprimer sur leur chair des figures grotesques d'animaux, d'arbres, de fleurs, &c.; mais c'est un privilége qui n'est accordé qu'à ceux qui excellent en legéreté ou en adresse. Il coûte même assez cher à ceux qui en jouissent; car les douleurs qui suivent l'opération qu'exige cette sorte de gravure, sont si cuisantes, qu'elles ameneroient infailliblement la mort, si tout l'ouvrage se faisoit à la fois: mais on est obligé d'y employer plusieurs mois, & quelquefois même une année entiere.

La parure commune à tout le monde consiste à porter des pendans d'oreille, des colliers, des brasselets au-dessus du coude & aux poignets, & à se noircir les dents. Ils ornent leurs têtes de petites couronnes, composées de plusieurs rangs de petits grains de dif-

férentes couleurs, & ſurmontées par une petite touffe de plumes de coqs ou de faiſans. Dans les parties froides de l'iſle, les naturels ſe couvrent de peaux de cerfs, & portent ſur la tête un bonnet de feuilles de bananier, terminé par une touffe de plumes.

Les cabanes des Formoſans ſont groſſieres & bâties en forme d'entonnoir renverſé. On n'y trouve ni bancs, ni chaiſes, ni tables. Des nattes étendues ſur l'aire autour du foyer, qui eſt au centre de la chaumiere, tiennent lieu de ſiéges & de tables. Le duvet ſur lequel ils repoſent eſt formé par des feuilles ramaſſées dans un coin.

Leur nourriture conſiſte en poiſſon, ou en gibier, que la plupart du temps ils attrapent à la courſe. Leur legéreté eſt ſi grande, qu'on les a vu ſuivre des cerfs, & devancer un cheval au grand galop. On attribue cette qualité à l'uſage qu'ils ont de ſe lier fort étroitement les genoux & les reins juſqu'à l'âge de quinze ans. Leur boiſſon eſt une liqueur faite avec du riz mâché qu'on mêle avec de la farine du

grain même, ce qui fait fermenter le tout.

Ils n'ont d'autre armes que l'arc, les flêches & la ſagaye, dard commun à tous les inſulaires de l'Aſie. Ils le lancent avec une adreſſe ſinguliére, & manquent rarement leur coup à ſoixante ou quatrevingt pas.

Un jeune homme qui veut ſe marier, & qui trouve une fille à ſon gré, ſe rend à ſa porte avec des inſtrumens de muſique. Celle-ci approuve-t-elle ſes ſoins, elle lui en témoigne ſa ſatisfaction, & ils réglent entr'eux les conditions du mariage. Enſuite on avertit les parens, qui font les préparatifs de la fête nuptiale, laquelle ſe célébre dans la maiſon du pere de la fille. Le nouveau marié eſt obligé de demeurer avec ſon beau-pere. Delà vient que les parens deſirent beaucoup plutôt des filles que des garçons, parce qu'elles procurent des gendres, qu'ils regardent comme l'appui des familles.

La peinture de Formoſe, telle qu'on la vient de voir, eſt tirée du P. Duhalde, & d'après les miſſionnaires Jéſui-

tes, qui ont composé la carte de la province de Fo-kien. Elle différe en bien des points de celle qui se trouve dans les voyageurs Hollandois (a), & qu'on doit à Candidius, ministre Hollandois, qui fut envoyé en 1626 à Formose pour y prêcher l'évangile. Ce zélé protestant rapporte que les Formosans ont des pagodes en l'honneur de plusieurs divinités, parmi lesquelles il y en a deux principales qu'ils invoquent, & à qui ils offrent des sacrifices par le moyen des femmes, qui sont les prêtresses de la nation. Elles s'appellent juibs. Après les sacrifices, dit Candidius, une ou deux prêtresses se levent, & font de longues invocations à haute voix. Au milieu des contentions qu'elles font en criant, il arrive souvent que les yeux leur tournent dans la tête; puis elles se laissent tomber par terre en poussant des hurlemens horribles, & faisant mille contorsions,

(a) Voyez le recueil des voyages qui ont servi à l'établissement de la compagnie des Indes orientales des Pays-Bas. *Amsterdam* 1725, *tom V*, *page* 164.

pendant lesquelles elles prétendent que les dieux leur apparoissent. Les convulsions passées, elles restent quelques temps étendues par terre, ainsi que des cadavres; cependant leur extase finit, elles se relevent; mais alors leurs membres sont tremblans, tout leur corps paroît être dans une anxiété fort douloureuse. Tant que cette cérémonie dure, les assistans pleurent & se lamentent en poussant de grands gémissemens.

Tout ce manége religieux dure plus d'une heure; au bout de ce temps, les prêtresses montent sur le toît du pagode, se placent sur le faîte aux deux bout, & y font de nouvelles priéres. Elles ôtent ensuite tout ce qu'elles ont de vêtement, & s'offrent ainsi nues à leurs dieux en faisant mille gestes impudiques, & donnant un libre cours à leurs eaux; ensuite elles vont se laver aux yeux de tout le peuple. Il est vrai que l'assemblée n'est gueres composée que de femmes, qui boivent si prodigieusement, qu'à peine dans deux cent il s'en trouve une seule qui puisse se tenir debout. Le tout se passe en public

dans les pagodes. J'y suis allé souvent, dit notre auteur, avec une ingénuité qui ne laisse pas de défiance; mais je n'ai vu ni apparations de dieux ni fantômes, ni rien qui en approchât.

Ces mêmes prêtresses se mêlent aussi de prédire la bonne ou mauvaise fortune, la pluie, le beau temps, & de conjurer les diables, qu'elles poursuivent avec de grands cris & des hurlemens effroyables, un sabre nud à la main, & courant ainsi jusqu'à ce qu'elles aient contraint les prétendus diables à se jetter dans l'eau. Cependant, malgré cette guerre, elles leur font des offrandes, ajoute le ministre Hollandois, elles les placent dans les rues ou sur les chemins, où j'en ai renversé moi-même diverses fois.

Les autres différences principales qui se trouvent dans la relation de notre Hollandois, consiste en ce qu'il assure qu'il est défendu aux femmes d'avoir des enfans avant l'âge de trente-cinq ans. Si elles ont désobéi à cette loi, les prêtresses leur foulent

le

le ventre jusqu'à ce qu'elles aient causé l'avortement. J'en ai vu, poursuit-il, qui avoient déja quinze ou seize fois fait périr leur fruit, & qui étoient grosses pour la dix-septiéme fois, lorsqu'il leur étoit permis d'accoucher.

Le même leur attribue envers leurs morts une conduite trop singuliére pour être omise. Lorsque quelqu'un vient d'expirer, on frappe sur un tambour : tout le village s'assemble, & chaque femme apporte un pot de boisson. D'abord on boit puis on danse; & la fête continue jusqu'au second jour. Alors on place avec beaucoup de cérémonie le mort sur un petit écha-faud élevé de trois pieds dans la cabane, & on fait du feu autour de l'échafaud pour dessecher le corps. Grand nombre de pourceaux sont sacrifiés aux manes du défunt, & on les mange avec beaucoup d'avidité. Le cadavre reste ainsi au milieu d'un feu continuel jusqu'au neuviéme jour, qu'on l'ôte de dessus l'échafaud. On l'enveloppe dans une natte, & on le replace sur un autre échafaud plus élevé que le

premier, & on recommence à danser, à boire & manger. Le corps demeure ainsi trois ans. Après ce terme, on enleve le squelette, & on enterre ses os dans un coin de la maison, sans oublier de terminer la cérémonie par un ample festin.

Lorsque ces insulaires voient qu'un homme souffre de grandes douleurs, ils lui mettent un nœud coulant au col, & l'enlevent fort haut de terre, & le laissent tomber très-rudement, afin de l'étrangler, & de faire cesser par-là plus promptement les maux qui le tourmentent.

Quoique l'isle Formose soit assez près de la Chine, il ne paroît pas qu'elle ait été connue avant l'an 1436, qu'un eunuque Chinois y fut jetté par la tempête, en revenant des provinces occidentales de cet empire. On ne tira aucun avantage de cette connoissance. Un corsaire de même nation tenta une descente dans cette isle en 1565; mais n'y ayant rien trouvé de convenable à ses projets, il fit égorger tous les habitans qui tomberent entre ses

mains, & le monſtre ſe ſervit de leur ſang pour calfater ſes vaiſſeaux.

L'hiſtoire ne fait mention d'aucune autre entrepriſe ſur cette iſle juſqu'en l'année 1620. Une eſcadre Japonoiſe mouilla ſur ſes côtes, & débarqua dans l'iſle une partie des gens qu'elle avoit à bord, avec ordre d'y prendre des informations, & de former un établiſſement. Peu de temps après un vaiſſeau marchand de Hollande y fut jetté par la tempête. Le pays parut ſi agréable au capitaine, qu'il demanda aux Japonois la permiſſion de bâtir une maiſon à l'entrée du port, ſous prétexte qu'elle pourroit être utile à ſes compatriotes pour leur commerce avec le Japon. Pour déterminer plus facilement les Japonois, les Européens leur promirent de ne prendre que le terrein qu'ils pourroient embraſſer avec un cuir de bœuf, comme autrefois Didon avoit pris les mêmes engagemens envers Hyarbas, lors de l'établiſſement de Carthage (b). Les Hollandois uſe-

(b) Voyez Tite-Live, Virgile, liv. 1, v. 337.

rent du même artifice que la Reine Phénicienne. Ils découperent le cuir en lanieres fort étroites, ils les joignirent ensemble par les extrêmités, & de cette façon embrasserent un terrein assez spacieux, sur lequel ils bâtirent le fort de Zélande, qui subsiste encore.

Les Japonois marquerent d'abord quelque mécontentement de cette finesse, mais ils s'appaiserent aisément ; &, dans la suite, soit qu'ils en conçussent de la défiance, ou soit que leur établissement ne leur eût pas apporté tous les avantages qu'ils s'en étoient promis, ils abandonnerent tout à fait l'isle. Alors les Hollandois ne pensant qu'à se rendre maîtres du port, éleverent du côté opposé à leur fort une maison qu'ils fortifierent de quatre demi bastions, sans essuyer aucun obstacle de la part des Formosans.

En 1644, les Tartares s'étant rendus maîtres de la Chine, plus de vingt-cinq mille Chinois passerent à Formose avec leurs familles. Les uns se livrerent à l'agriculture, & les autres au commerce. La compagnie Hollan-

doise voyoit avec satisfaction les heureux progrès de son établissement, & en recueilloit les fruits paisiblement. Attentive à vivre en bonne intelligence avec les naturels de l'isle, traitant les autres avec douceur, elle étoit maîtresse de tout le pays, & n'éprouvoit aucune contradition. Pour assurer davantage sa puissance, elle avoit fait élever sur les côtes une nouvelle forteresse, appellée le fort d'Utrecht.

En 1646, on reçut les premieres nouvelles que Koxinga avoit des desseins sur Formose. Ce Koxinga étoit fils d'Equam, que ses talens militaires & son courage avoit élevé de la plus basse extraction à la place de général & de grand amiral de la Chine. C'est lui qui avoit commandé les armées qu'on avoit opposées à l'invasion des Tartares. Mais ceux-ci ayant tout fait plier sous leur fer, Equam se soumit aux vainqueurs. Se défiant dans la suite du mérite d'Equam, les Tartares le firent conduire à Pekin, & le condamnerent à une prison perpétuelle. Il n'en fallut pas davantage

pour irriter son fils Koxinga, & pour lui faire jurer aux Tartares une haine implacable : il ramassa ce qu'il put de Chinois, & ne songea plus qu'à suivre les mouvemens de sa vengeance. Il donna d'abord beaucoup d'affaires à ses ennemis ; mais à la fin, près d'être accablé sous leurs forces, il fut contraint de céder, & de se retirer sur mer. Cet élément lui fut plus favorable. Partout il demeura vainqueur : mais comme ses ennemis avoient pris de bonnes mesures pour qu'il ne pût rien tenter sur les côtes de la Chine, il fut obligé de tourner ses vues d'un autre côté.

En l'année 1652, les paysans Chinois qui habitoient à Formose, comptant sur l'arrivée de Koxinga, prirent les armes, & se révolterent ouvertement. Les Hollandois s'étant joints aux Formosans, parvinrent bientôt à les faire rentrer dans la soumission. La compagnie fit ensuite bâtir dans les terres le fort de Province, pour les contenir plus sûrement.

Depuis cette révolte, tout parut annoncer que Formose étoit menacée

d'invasion. Les années 1658 & 1659, ne laisserent plus de doutes à cet égard. Koxinga avoit été battu en tentant une descente à la Chine, & s'étoit retiré dans l'isle d'Emouy. Un grand nombre de ses partisans passerent à Formose, & publierent hautement qu'il ne tarderoit pas à les suivre avec le reste de ses forces. Koxinga n'entreprit néanmoins cette expédition qu'en 1661, qu'il vint au mois d'avril former le siége du château de Zélande avec une flotte nombreuse.

Pendant ce temps-là, le conseil de Batavia, qui n'étoit composé que de marchands, s'endormoit dans une fausse sécurité. Les avis qu'il avoit reçus depuis quatre années du gouverneur du château, il les avoit traités de chiméres, & étoit resté dans l'indifférence. L'esprit d'épargne & de bénéfice, toujours allié à l'esprit de commerce, avoit disposé ses bons marchands à donner leur confiance à un nommé Werbourgh, qui avoit été lui-même gouverneur de Formose, & que la vengeance animoit contre Cayet,

qui lui avoit succédé. Werbourgh soutenoit que ce dernier avoit des terreurs paniques, & que Koxinga ne pouvoit menacer Formose. Delà, le conseil avoit pris droit non seulement de négliger cette isle, mais même de blâmer avec aigreur la conduite de Gayet sur quelques réparations qu'il avoit fait faire, ainsi que sur des augmentations qu'il avoit ajoutées aux ouvrages. Le grand point des reproches étoit que ce travail avoit coûté infiniment, & surtout que c'étoit un attentat à l'autorité du général de Batavia ; comme si un gouverneur, dans un danger pressant, avoit rien de plus sacré que de veiller à la conservation du dépôt qui lui est confié, & s'il lui falloit des ordres particuliers pour pourvoir à la sûreté publique.

A l'arrivée de Koxinga, toute la garnison Hollandoise ne consistoit qu'en onze cent quarante hommes. Ce conquérant avoit vingt mille hommes sur sa flotte ; les Chinois établis à Formose s'étoient joints à leurs compatriotes, ainsi que quelques naturels,

qui avoient pris le parti du plus fort. Ils formoient un corps de plus de trente mille hommes. Cependant les Hollandois, rassemblés dans le château de Zélande, se défendirent avec la derniere valeur jusqu'au commencement de 1662, qu'ils furent forcés de se rendre à des conditions plus avantageuses qu'ils n'avoient espéré. Koxinga régna souverainement jusqu'à sa mort avec le titre de Roi; & on rapporte de lui une multitude de cruautés inouies, qui coûterent la vie à plus de 50 mille personnes. Mais en 1682, son fils, qui lui avoit succédé, craignant les armes victorieuses de l'Empereur de la Chine, qui venoit de soumettre & punir le gouverneur de Fo-kien révolté, implora la clémence de Cang-hi, & lui remit Formose. Depuis cette époque, elle est restée aux Chinois, quelques efforts que les Hollandois aient fait pour y rentrer.

Nous ne devons pas omettre ici un trait de bravoure & de magnanimité qui se passa durant le siége du château de Zélande. Il ne mérite pas moins

d'éloges que celui d'Attilius Régulus (*c*), si célébre dans l'histoire Romaine. Un ministre protestant Hollandois, nommé Hambroeck ou Hambrouck en est l'auteur.

Ce brave homme avoit été fait prisonnier avec sa femme & deux enfans, ainsi que cinq cent de ses compatriotes. Koxinga, piqué de la résistance qu'une poignée de monde osoit faire devant son armée, & désespéré des pertes que lui causoit chaque jour la valeur opiniâtre

(*c*) Cet illustre consul ayant été défait par Xantippe, général Lacédémonien, qui étoit venu au secours de Carthage, il fut pris prisonnier avec quinze mille hommes. Il offrit aux Carthaginois d'aller à Rome prendre l'avis du sénat sur le sort des prisonniers & les articles de paix, il étoit connu pour un homme vertueux; on le laissa aller sur sa parole. Arrivé à Rome, il fit un beau discours au sénat pour l'engager à ne pas racheter les prisonniers, afin d'apprendre aux soldats Romains qu'il ne devoit y avoir d'autre alternative pour eux dans les combats, que de vaincre ou mourir; Attilius s'en retourna ensuite à Carthage avec la décision du sénat. On le fit mourir avec tous les prisonniers. *Voyez l'Histoire Romaine de M. Rollin, tome IV, page 157.*

des aſſiégés, avoit ceſſé toute attaque,& converti le ſiége du château de Zélande en blocus. Mais, pour amener plus promptement les Hollandois à ſa diſcrétion, il réſolut d'employer les menaces, & la voie de perſuaſion. A cet effet, il choiſit Hambrouck, qui étoit fort conſidéré parmi ſes compatriotes, & l'envoya au fort de Zélande, gardant en ôtage de ſa fidélité, la femme & les enfans de ce paſteur. Il lui ordonna de repréſenter à ſes compatriotes que, quoiqu'il fût bien perſuadé qu'ils ne pouvoient pas tenir encore longtemps, il vouloit bien cependant leur offrir toute ſorte de conditions avantageuſes. Hambrouck devoit ajouter encore aux aſſiégés que, n'ayant aucune eſpérance d'être délivrés, ils devoient refléchir que leur obſtination à ſe défendre ne manqueroit pas de leur devenir funeſte; puiſque, ſi elle les empêchoit d'accepter auſſitôt les conditions du général Chinois, il n'y avoit plus à eſpérer pour eux que peines & tormens; qu'il leur montreroit de quel ſa patience

irritée seroit capable ; qu'il commenceroit par faire tomber les effets de sa colére sur tous les prisonniers qu'il avoit entre les mains, & qu'il continueroit à faire massacrer tous ceux qu'il feroit.

Chargé de cette commission, Hambrouck se rend au fort Zélande, & la remplit d'abord avec toute l'exactitude que Koxinga avoit exigé de lui. Cédant ensuite aux sentimens généreux qui l'animoient, au lieu d'y joindre de lui même des raisons persuasives qui auroient sauvé sa vie, celle de sa famille & de ses compatriotes, il exhorta vivement les assiégés à se défendre toujours vaillamment, & à s'ensevelir sous les ruines du fort plutôt que de se rendre.

Mes amis, leur dit ce généreux pasteur, Koxinga a perdu un grand nombre de ses plus braves gens. Plusieurs de ses jonques ont déserté. Ses troupes s'ennuyent de la longueur du siége : on se plaint, on murmure. Tous les Formosans ne sont pas asservis. Si les Chinois recevoient un échec, vous verriez bientôt ceux de ces insulaires qui obéissent à

nos ennemis, ſecouer le joug, prendre les armes, & ſe joindre à vous pour exterminer les aſſiégeans. Le moins que vous puiſſiez faire, mes chers compatriotes, c'eſt de vous ſoutenir jusqu'à ce qu'il ſoit arrivé du ſecours de Batavia. Ce moment heureux n'eſt pas éloigné. Le diſcours que je tiens ici eſt ma ſentence de mort, je le ſçais. Le barbare Koxinga ne manquera pas de ſe venger ſur tous les priſonniers du peu de ſuccès de ma miſſion. Mais mon honneur, l'attachement que j'ai juré à la compagnie, les mouvemens de ma conſcience, m'ont preſcrit ma conduite; rien n'a pu m'en détourner. Ma femme, mes enfans, ma perſonne ſeront ſacrifiés; mais j'aurai rempli mes devoirs. Mon état m'oblige à donner le bon exemple. Irois-je commencer par une lâcheté? trahirai-je mon Dieu, mes ſermens, vous, mes chers compatriotes? Dans quelques heures peut-être je n'exiſterai plus. Nos ennemis m'attendent le fer à la main. Je le vois déjà levé ſur ma tête, & prêts de frapper cinq cens

victimes qui sont de notre sang. Vous subirez tous le même sort, si votre courage ne vous soustrait à la fureur du cruel Koxinga. Ne croyez pas qu'en acceptant les conditions qu'il paroît vous offrir, vous puissiez garantir vos jours, & ceux de vos compatriotes qui sont prisonniers. Non, mes amis ; en résistant courageusement votre sort est au moins incertain : vous pouvez lasser votre ennemi déjà épuisé, & échapper à sa rage. En vous livrant à ses promesses, plus d'incertitude sur votre mort ; je la vois écrite dans le cœur des Chinois. Leurs principes vous l'assurent. La bonne-foi est ignorée parmi eux. Peut-elle habiter parmi des brigands, dans des ames féroces ! Gagner par ruse ce qu'il ne peuvent emporter de vive force, agir ensuite comme si la victoire leur avoit beaucoup coûté, c'est de cette façon que se conduisent nos ennemis. Ils sont Chinois, ce sont des fourbes. Ils vous promettroient tout à présent qu'il vous craignent ; dès que vous serez désarmés, on vous égorgera impitoyable-

ment. Ainſi, à quoi aura ſervi votre compaſſion ? à accélérer votre perte, à vous embarraſſer dans les mêmes piéges où la fourberie Chinoiſe a attirés les autres priſonniers ; & enfin à vous rendre témoins des ſacrifices ſanguinaires auxquels les barbares Chinois nous réſervent tous.

La harangue de ce nouveau Régulus émut vivement tous les auditeurs, & produiſit l'effet qu'il en attendoit. Nul des aſſiſtans ne put retenir ſes larmes ſur le ſort malheureux qui attendoit cet homme vertueux. Le gouverneur du fort, le conſeil militaire laiſſerent à ſa diſcrétion de retourner dans le camp ennemi, ou de reſter dans le fort, puiſque ſon retour ne pouvoit procurer aucun avantage aux autres priſonniers. On vit enſuite la ſcéne la plus attendriſſante qu'il ſoit poſſible d'imaginer. Au moment que Hambrouck ſe diſpoſoit à quitter l'aſſemblée, deux de ſes filles, qui étoient dans le fort depuis longtemps, s'approcherent de lui en rempliſſant l'air de lamentations & de gémiſſemens

Elles étoient fort jeunes, d'une figure intéressante, mais défigurées par la pâleur, & accablées par la tristesse. Toutes deux se jettoient à ses genoux, le serroient dans leurs bras, les arrosoient de larmes. Elles se relevoient un instant après, l'embrassoient; le conjuroient en sanglotant de prendre pitié de sa personne, d'elles-mêmes qui manquoient de forces pour supporter tant de douleurs. Quel cœur pourroit jamais être déchiré plus cruellement que le fut celui du ministre Hollandois! D'un côté, sa femme & deux enfans sur le point d'être immolés dans le camp ennemi, & la certitude de ne pouvoir les sauver; l'attachement naturel de toutes les créatures pour la vie; l'amour d'un pere pour deux jeunes filles qu'il a sous les yeux, & qui, tout éplorées, viennent exciter encore ses sentimens paternels; de l'autre, le cri d'un cœur vertueux, le souvenir de la promesse qu'il a faite de retourner chez l'ennemi, cette approbation intérieure de la conscience, qu'un homme ressent à remplir son devoir; toutes ces idées rem-

plissoient l'ame de ce grand homme de sentimens si opposés, que son agitation, ses frémissemens, sa douleur & son incertitude, en se lisant sur son visage, annonçoient assez la violence du combat qu'essuyoit son cœur & les mouvemens qui déchiroient sa grande ame. Cependant, faisant violence à sa douleur, & arrachant de sa poitrine oppressée des sons entrecoupés de soupirs, dois-je donc, dit-il à ses filles... laisser massacrer... votre mere... votre frere & votre sœur ?.. A ces mots, elles resterent interdites, & ne répondirent que par de profonds gémissemens. L'une tomba par terre sans mouvement ; l'autre se jetta au visage de son pere, & y demeura évanouie.

Notre héros Hollandois profita de ce moment pour suivre sa premiere résolution. Il se dégage des bras de sa fille, sort incontinent du château, & va retrouver Koxinga. Il lui rapporta qu'il avoit trouvés les Hollandois gais, bien pourvus de tout, disposés à tout tenter plutôt que de se rendre, & ne voulant entendre à aucun accommode-

ment, à moins qu'ils ne conservassent le fort de Zélande; &, ayant déclaré pour derniere résolution que, si le général Koxinga vouloit accéder à ces conditions, ils lui donneroient toute la satisfaction qu'il pouvoit espérer.

Cette réponse ne fit qu'irriter davantage le corsaire Chinois; sa colere s'éteignit bientôt dans le sang de plus de cinq cent infortunés Hollandois, qui étoient ses prisonniers.

ROYAUME ET ISLES

DE

LIEOU-KIEOU.

INTRODUCTION.

C'EST au P. Gaubil, jésuite, missionnaire à Pékin, qu'on doit une connoissance exacte de ces isles. Il en a publié la description en 1758 dans le vingt-huitiéme volume des *lettres édifiantes*.

Nous allons donner ici tout ce que son récit offre de plus intéressant.

DESCRIPTION

GEOGRAPHIQUE

DES ISLES DE LIEOU-KIEOU.

Les isles de Lieou-Kieou, placées entre la Corée, l'isle Formose, & le Japon, sont au nombre de trente-sept. L'isle capitale est la plus grande, & s'appelle Lieou-Kieou ; elle est éloignée de cinq journées des côtes de la province de Fo-kien. Chacune de ces isles a un nom particulier que nous passons sous silence, parce qu'il n'a rien d'important. Les anciens missionnaires ont parlé de ces isles sous le nom de Liqueo ou Lequeyo ; Kœmpfer les nomme Riu-ku.

La grande isle a quarante quatre lieues du sud au nord, & douze ou

treize de l'eſt à l'oueſt. La cour du Roi réſide dans la partie occidentale & auſtrale, qui porte le nom de *Cheou-li*. C'eſt là qu'eſt auſſi la capitale du royaume nommé Kint-ching. Son enceinte eſt d'aſſez petite étendue, ainſi que celle du palais du Roi. La longitude de ce palais eſt de cent quarante-ſix degrés, vingt-ſix à vingt-ſept minutes, & la latitude de vingt-ſix degrés, deux minutes.

Les trente-ſix autres iſles, qui compoſent les états du Roi, ſont huit au nord-eſt, cinq au nord-oueſt, quatre à l'eſt, trois à l'oueſt, ſept au ſud, & neuf au ſud-oueſt. On peut voir leur poſition & leurs noms dans l'ouvrage que nous avons cité.

On n'aura pas de peine à ſe perſuader que l'hiſtoire naturelle de ces iſles n'eſt guères approfondie. Tout ce que l'on nous apprend à ce ſujet, ſe réduit à dire que la grande iſle, étant coupée par de petites riviéres, des canaux, des levées & des collines, produit abondamment du ritz, du bled, & toute ſorte de légumes. Le chanvre, le co-

ton, la soie, y sont aussi fort communs. Il en est de même de différentes graines propres à faire de l'huile, & de plusieurs bois de teinture. Parmi ceux-ci, on distingue un arbre dont on dit que les feuilles ressemblent à celles du citronier, & qui porte un fruit non mangeable, mais duquel on tire une huile qui a grande réputation dans le pays.

Les plantes médicinales, les fruits, tels que citrons, oranges, limons, litchi, le poivre n'y sont pas rares, non plus que l'encens, le thé, l'arbre à cire, celui au vernis, les lauriers, les pins, les camphriers, les cédres, & toute sorte de bois de construction & de marine.

Les loups, les ours, les tygres, les liévres & les daims sont inconnus dans ces isles; mais elles en nourrissent de plus utiles. De ce nombre sont les chevaux, les bœufs, les brebis, les chiens, les chats, des cerfs & des lapins.

Dans le genre volatile, les poules, les oies, les canards, des tourterelles, des paons, sont les seuls animaux qu'on y trouve.

Les rivieres & toutes les eaux ſont en général très-poiſſonneuſes. Parmi ces iſles, ils s'en trouve une qui porte le nom de Lun-hoang-chang, qui veut dire Montagne de ſouffre : elle eſt éloignée de Cheou-li de trente cinq lieues. Cette iſle fournit une grande quantité de ſouffre, & ne produit ni plantes, ni aucune eſpéce d'arbre. Pluſieurs de ces iſles ont des mines de fer, de cuivre, de plomb & d'étain ; mais on n'en a point encore trouvé d'or, ni d'argent.

Peinture des inſulaires, & leurs uſages civils.

Les habitans de Lieou-Kieou ſont grands, & aſſez ſemblables aux Chinois. Ils s'habillent & ſe nourriſſent de même. Tous portent au ſommet de la tête un toupet, autour duquel régne un cercle de cheveux fort courts ; à l'exception des bonzes, des médecins, des lettrés, & des jeunes gens qui reſtent à la cour pour ſervir à boire, balayer, ouvrir les portes, &c. :

ceux-ci ont la tête entiérement rasée.

Les femmes de ces isles ne sont ni moins modestes ni moins réservées que les Chinoises. L'usage du fard & des pendans d'oreille n'est point pratiqué parmi elles. Leurs cheveux sont tressés sur la tête en forme de boule, qui est soutenue par de longues aiguilles d'or, d'argent, d étain ou de cuivre, suivant leurs facultés.

On ne se sert de bois que pour bâtir, & le toit de ces maisons est formé d'un enduit qui résiste très-bien à la pluie. Le palais du Roi, ceux des Princes & des Grands du royaume, ainsi que les temples, sont les seuls qui soient couverts de tuiles, qui est très-chere. Comme tout le terrein est fort humide, on a soin en bâtissant de laisser, entre la terre & l'aire de la maison qu'on éléve, un espace vuide de cinq à six pieds pour donner un passage libre à l'air.

Religions & usages religieux.

Au neuviéme siécle, les bonzes de la

la ſecte de Fo paſſerent de la Chine avec leurs idoles, & leurs livres ſaints dans les iſles de Lieou-Kieou. Depuis ce temps, le culte de la divinité Indienne eſt la religion du Roi, des Grands & du peuple.

Pour faire des ſermens, ces inſulaires ſe tiennent debout avec reſpect devant une pierre. Après avoir brûlé des odeurs, préparé des fruits, ils récitent quelques paroles qu'ils croient myſtérieuſes, & dictées anciennement par deux filles d'un de leurs premiers Rois. Dans les cours des temples, dans les places publiques, ſur les montagnes même, on voit quantité de ces ſacrées pierres deſtinées pour les promeſſes & les ſermens d'importance.

Il eſt parmi ces peuples des femmes conſacrées au culte des eſprits, leſquelles paſſent pour avoir beaucoup de crédit auprès d'eux. On les appelle pour viſiter les malades; & elles emploient à les guérir, ou des remedes, ou des oraiſons.

L'Empereur Cang-hi a introduit à Lieou-Kieou le culte d'une idole Chi-

noise, appellée Tien-Fey, c'est-à-dire, Dame céleste. Cette fille, de la famille de Lin, considérable dans la province de Fo-kien, s'étoit distinguée pendant sa vie par une rare vertu. A sa mort, les premiers Empereurs de la dynastie de Song lui déférerent de grands titres d'honneur, la déclarerent esprit céleste. Ceux des dynasties de Dyven & de Ming accrurent son culte, & on lui donna le nom de Tyen-Fey. Enfin, Cang-hi, dit le P. Gaubil, persuadé » que la dynastie régnante de-
» voit la conquête de l'empire Chi-
» nois à cet esprit céleste, lui fit bâ-
» tir des temples à la Chine, & re-
» commanda particulierement au
» Roi de Lieou-Kieou de suivre son
» exemple. « Voilà donc cet Empereur si vanté par les Jésuites, ce Prince, que ces missionnaires nous ont représenté comme un homme éclairé, le premier de sa nation, & si bien persuadé des vérités de la religion chrétienne, que, suivant eux, il l'auroit embrassé sans des raisons de politique. Ce Souverain, si célébré par nos apô-

tres modernes, donne ici l'exemple d'une sotte crédulité, & de la superstition la plus absurde. Passons sur les réflexions qu'on ne peut s'empêcher de faire sur la foiblesse de l'esprit humain, & sur les relations des missionnaires.

Ce n'est pas la seule preuve qu'on ait de l'infidélité de leurs récits. Pour peu qu'on mette d'attention à les lire, les contradictions qui s'y rencontrent décélent bientôt les vues intéressées de ces écrivains apostoliques.

Les familles sont distinguées à Lieou-Kieou par des surnoms comme à la Chine. Les hommes ne peuvent contracter de mariage avec des femmes du même nom qu'eux ; mais la polygamie est permise, & les mariages se font tout autrement qu'à la Chine. Un jeune homme a la liberté de parler à la fille qu'on lui propose, & rien ne se conclud que du consentement mutuel des deux parties. Quant au Roi, il ne peut épouser que des filles de trois grandes familles, qui occupent toujours des emplois distingués.

Il en est encore une aussi considérable que les trois autres ; mais le Roi & les Princes du sang ne contractent point d'alliance avec elle, parce qu'on doute si cette maison n'a pas la même tige que la maison royale.

Le respect pour les morts est le même qu'à la Chine, & le deuil y est aussi exactement gardé. Cependant il s'en faut beaucoup que l'on y fasse la même dépense pour les enterremens & les sépultures. Tous les cercueils sont hauts de trois ou quatre pieds, de figure hexagone ou octogone. On brûle d'abord le cadavre sur des collines destinées à cet effet, & l'on enterre ensuite les ossemens. Il n'est pas d'usage de mettre des viandes devant les morts, mais seulement des odeurs & des bougies. Il est des temps où l'on va pleurer sur les tombeaux, ainsi que cela se pratique à la Chine.

GOUVERNEMENT.

On y compte de même neuf degrés de Mandarins, qui sont distingués par la couleur de leur bonnét, & par

la ceinture. Quelques mandarinats sont héréditaires ; mais le plus grand nombre est destiné pour ceux que le mérite distingue. On les fait monter, descendre ; on les casse, & on les emploie selon qu'ils se conduisent bien ou mal.

La ville royale de Cheou-li a différens tribunaux qui connoissent de toutes les affaires de la grande isle, & des trente-six autres qui en dépendent. Celles ci ont des agens qui résident à la cour ; il y a aussi des tribunaux particuliers pour les affaires de religion, pour celles qui s'élévent entre les Princes & les grands Seigneurs, pour les contestations qui regardent les édifices, les greniers publics, le commerce, les manufactures du royaume, la littérature & la guerre.

Le Roi a ses ministres & son conseil. Les Princes, les Grands ont en propre des villes & des villages, soit dans la grande isle, soit dans les autres, mais il ne peuvent pas y faire de séjour. Ils sont obligés de résider toute l'année à la cour. Tous les ans, le Roi envoie dans ses provinces des Manda-

rins pour percevoir les tributs imposés sur les terres. C'est à ces mêmes officiers que les fermiers & les laboureurs rem.ttent ce qu'ils doivent à leurs Seigneurs propriétaires, & on le remet exactement à ceux-ci.

Outre de grands domaines, le Roi a les impôts, les salines, les mines de souffre, de cuivre & d'étain. Ces revenus servent à payer les appointemens des Grands & des Mandarins, qui consistent en un certain nombre de sacs de riz.

Commerce.

Le royaume de Lieou Kieou a des manufactures d'étoffes de soie, de papier, de toiles, d'armes, & d'habiles ouvriers en or, en argent, cuivre, fer, étain, & autres métaux. Ces insulaires commercent avec la Chine, le Japon, le Tonkin, la Cochinchine & avec Formose, de laquelle ils tirent principalement l'or & l'argent auprès des naturels de l'isle.

Langues & usage.

On parle dans ce royaume trois langues différentes, qui ne sont ni la Chinoise, ni la Japonoise; mais dans le langage de la grande isle, il se trouve bien des mots Japonois, ce qui prouve qu'il y a eu anciennement beaucoup de Japonois répandus dans ces isles.

Les bonzes ont des écoles pour apprendre à lire aux enfans, & ils se servent de l'alphabet Chinois; la plupart de ces moines connoissent aussi les caractéres Chinois. Cette connoissance fait tous les jours de nouveaux progrès, surtout depuis que Cang-hi a fait bâtir un palais en l'honneur de Confucius, & un collége pour enseigner les caractéres Chinois. Il a établi en même temps des examens pour les lettrés qui composeroient dans cette langue. D'ailleurs beaucoup de jeunes gens sont élevés à la Chine. Dans le palais du Roi, dans les temples & autres bâtimens publics, on voit plusieurs inscriptions en caractéres Chinois.

ORIGINE DU ROYAUME DE LIEOU-KIEOU.

On ne ſçait rien de certain ſur les Princes que ces inſulaires diſent avoir formé vingt cinq dynaſties, leſquelles comprennent, ſelon eux, 17802 années. Cette antiquité eſt ſi chimérique, qu'elle ne mérite pas d'être réfutée. Arrêtons-nous plutôt un inſtant à l'époque de ſa découverte, & à la façon dont elle eſt paſſée ſous la domination Chinoiſe.

Un Empereur de la dynaſtie de Souy ayant entendu parler des iſles de Lieou-Kieou, y envoya d'abord quelques Chinois pour les reconnoître, & d'autres enſuite pour engager le Souverain de ces iſles à rendre hommage de ſon royaume à l'Empereur de la Chine. Cette propoſition fut fort mal reçue du Roi de Lieou-Kieou. Mais l'Empereur Chinois, armé du droit du plus fort, équipe une flotte conſidérable dans la province de Fo-kien, & fait une irruption dans la grande iſle de Lieou-Kieou avec douze à quinze mille hommes.

Le Roi, qui s'étoit mis à la tête de ses troupes pour repousser les Chinois, fut vaincu & tué sur le champ de bataille. Les vainqueurs mirent tout à feu & à sang, pillerent la ville royale, la brûlerent, & reprirent le chemin de la Chine avec plus de dix mille esclaves. L'histoire Chinoise de la même dynastie de Souy, dit que les peuples de Lieou-Kieou n'avoient alors ni lettres, ni caractéres, & qu'ils ne se servoient point de bâtons, ni de fourchettes pour manger; que le Roi, les Princes, les Grands & le peuple vivoient dans la derniere simplicité; que le respect étoit très-grand pour les ancêtres, & les morts; que le deuil se gardoit exactement, & que même dans les grandes cérémonies, on immoloit des hommes aux esprits.

Après l'invasion dont nous venons de parler, les Empereurs Chinois ne penserent plus à se rendre tributaire le royaume de Lieou-Kieou jusqu'en 1372. Hong-ou, fondateur de la dynastie de Ming, alors sur le trône de la Chine, envoya un Grand de sa cour

à Tſay-tou, Roi de Lieou-Kieou, pour lui faire part de ſon avénement à l'empire. Le Seigneur Chinois s'acquitta de ſa commiſſion avec tant d'adreſſe, & s'inſinua ſi bien dans l'eſprit du Roi, qu'il l'engagea à mettre ſon royaume ſous la protection de la Chine, & à en demander l'inveſtiture à Hong-ou. Les autres iſles voiſines de Lieou-Kieou étoient en ce temps diviſées en trois royaumes, dont les Souverains ſe déchiroient par des guerres ſanglantes. Jaloux de la protection que Tſay-tou avoit obtenue, ils envoyerent auſſi des ambaſſadeurs à la Chine ſolliciter la même faveur. L'Empereur les reçut avec de grandes diſtinctions, & leur fit des préſens conſidérables pour eux, ainſi que pour leurs maîtres, auxquels il envoya des ſceaux d'or, tels que ceux qu'avoit reçus Tſay-tou. Le même Empereur Chinois fit paſſer dans la grande iſle trente-ſix familles, qui introduiſirent avec elles leurs caractéres, leur langue, la doctrine de Confucius. Outre cela, il accorda de grands priviléges aux habitans de Lieou-

Kieou pour leur commerce avec la Chine.

La concorde a toujours ſubſiſté depuis ce temps entre la Chine & Lieou-Kieou. La révolution qui rendit les Tartares maîtres de l'empire, n'y apporta même aucune altération. Le Roi de Lieou-Kieou envoya des ambaſſadeurs à Chun-tchi, qui les renvoya comblés de préſens. Il fut réglé auſſi que le Roi de Lieou-Kieou n'enverroit payer les tributs que tous les deux ans, & que le nombre des perſonnes à la ſuite de ſes ambaſſadeurs, ne feroit pas au delà de cent cinquante.

L'Empereur Cang-hi s'empara de Lieou-Kieou avec plus d'intelligence & une attention plus ſuivie que celle de ſes prédéceſſeurs. Il fit bâtir un palais en l'honneur de Confucius, & un collége pour inſtruire la jeuneſſe dans la langue Chinoiſe. Il prit ſoin auſſi de faire élever à Pékin, à ſes dépens, un grand nombre de jeunes gens de Lieou-Kieou, afin de les inſtruire dans les uſages de ſes ſujets, & régla

que le Roi de cette isle lui payeroit son tribut en denrées de ses états.

Chaque fois que le trône de Lieou-Kieou est vacant, le successeur du Prince le fait sçavoir à l'Empereur, & envoie un ambassadeur demander l'investiture du royaume.

Ce n'est qu'après qu'il a été installé par l'ambassadeur, que le Monarque Chinois envoie en cette occasion, qu'il prend le titre de Roi, & que sa femme est reconnue Reine.

En 1719, Cang-hi envoya dans cette isle pour cette cérémonie, le Mandarin Supar-Koang : c'est ce député qui a fourni au P. Gaubil tout ce qui a été dit sur le royaume de Lieou-Kieou.

DE LA CORÉE.

INTRODUCTION.

Les connoiſſances que l'on a de ce royaume ſont ſi bornées, qu'il ſeroit difficile d'en donner une deſcription tant ſoit peu exacte. Les Hollandois ſont les ſeuls des Européens qui aient jamais pénétré dans ce royaume, encore y furent-ils jettés par une tempête en 1653. On les garda priſonniers pendant treize ans, & ce n'eſt que par une fuite hardie qu'ils recouvrerent leur liberté. Hamel, écrivain du vaiſſeau Hollandois, & qui eut le bonheur d'échapper à la captivité, a donné

une relation de la Corée (*d*) dont nous avons fait usage.

Le P. Régis, missionnaire Jésuite, a publié aussi des observations sur cette contrée, d'après un Seigneur Tartare envoyé au Roi de Corée par l'Empereur Cang-hi (*e*).

Quoique cette relation, qui est plus récente, mais beaucoup moins détaillée que la premiere; en différe en plusieurs points, cependant elle ne peut jetter aucune défiance sur la description des Hollandois qui ont demeuré treize ans dans le pays, & dont la véracité est assez généralement reconnue. C'est ce qui nous a engagé à la suivre comme notre guide principal.

(*d*) Elle se trouve dans le quatrieme volume des voyages au nord recueilli par Bernard.

(*e*) Le P. Duhalde les a placées à la suite de sa description de la Chine en quatre volumes in-folio.

DESCRIPTION

GEOGRAPHIQUE

DE LA CORÉE.

Le royaume que les Européens appellent Corée, est connu en Asie sous le nom de *Trozembouc* ou de *Kauli*. Les Tartares Mantcheoux lui donnent celui de *Solo*. C'est une grande péninsule située entre la Chine & le Japon, laquelle s'étend de trente-quatre à quarante-trois degrés de latitude ; ce qui fait cent quatrevingt lieues du nord au sud ; sa grande largeur de l'est à l'ouest est de cent vingt lieues. La mer l'environne par-tout, excepté du côté du nord, où elle est contigue au pays des Tartares Mantcheoux par une monta-

gne très-haute & très-vaste. A ce rempart naturel, qui sert de bornes entre la Tartarie & la Corée, on a ajouté une palissade de bois. A l'ouest, elle n'est séparée de la province de Quantong que par une baie d'une largeur médiocre. C'est le passage le plus fréquenté pour y entrer en venant de la Chine, parce qu'à travers la montagne le chemin est impraticable, au lieu qu'en hiver, la baie se trouvant gelée, on la traverse facilement sur la glace.

Le royaume de Corée, dit Hamel dans son journal, est divisé en huit provinces, qui, dit-on, renferment trois cent soixante villes, sans compter un grand nombre de châteaux & de forteresses, qu'on bâtit ordinairement sur des éminences. Le P. Régis admet bien la division des huit provinces; mais il n'y compte qu'environ cent cinquante villes. Il appelle la ville royale *King-ki-tao.* Ce rapport doit être préféré au premier, en ce que Régis le fait d'après un Mandarin du tribunal des mathématiques, qui avoit accompagné l'envoyé de Cang-hi au

Roi de Corée, & qui en avoit apporté la carte du pays, qui est suspendue dans le palais du Roi.

Tout le pays est arrosé par deux fleuves considérables, dont l'un se nomme Y-lu, & l'autre Tu-men. Tous deux prennent leur source dans la haute montagne qui joint la Corée au continent. Elle passe pour être une des plus élevées de l'univers, & perpétuellement couverte de neiges.

Le climat de la Corée est très-froid, surtout dans les provinces septentrionales. La neige y tombe quelquefois avec tant d'abondance, qu'on est obligé de pratiquer des routes par dessous pour la communication des maisons. Aussi dans ces cantons la stérilité contraint les habitans à ne vivre que d'orge, & à s'habiller de grosses toiles de chanvre, ou de peaux de brebis. En récompense, on y trouve une grande abondance de ginseng, ce simple fameux dont nous avons parlé à l'article de la Chine ; on prétend que celui de Corée est inférieur en qualités à celui de la Tartarie Chinoise.

Les provinces méridionales & orientales produisent toutes les nécessités de la vie. Les Japonois ont appris aux habitans depuis un siecle à cultiver & préparer le tabac, qui leur étoit inconnu : il fut d'abord si bien de leur goût, qu'ils en donnoient le poids en argent. L'usage en est aujourd'hui devenu général parmi les deux sexes. On accoutume même les enfans à fumer dès l'âge de cinq ou six ans.

Régis rapporte qu'on trouve à la Corée des tygres, des martes, des castors, des bestiaux de toute espéce, des chiens, des chats & des chevaux, qui n'ont que trois pieds de hauteur. Hamel dit y avoir vu aussi des ours, des sangliers, des cerfs, & toute sorte de bêtes fauves.

Toutes les espéces d'oiseaux connues en Europe, & beaucoup d'autres encore, y sont, en grand nombre, ainsi que la volaille domestique, parmi laquelle on voit des poules dont la queue a trois pieds de long.

On y voit aussi des crocodilles, des serpens, & une infinité de reptiles ve-

nimeux. On ne nous parle pas des insectes.

Les productions de la Corée, dans le régne minéral, sont de l'or, de l'argent, du plomb, du cuivre, du fer & un sel répandu avec beaucoup d'abondance en certains cantons.

Habillemens, usages religieux & civils des Coréens.

Les Coréens sont habillés, à peu de chose près, comme les Chinois; leurs villes ont aussi la même forme, & sont bâties dans le même goût. Dans la campagne, toutes les maisons sont de terre & couvertes de chaumes. La nourriture ordinaire de ces peuples est de riz & d'autres grains, dont ils composent aussi leur boisson. A table, ils ont l'usage des plats & des assiettes, & s'écartent fort rarement des loix de la tempérance.

La religion dominante est celle de Fo. On y connoît aussi la doctrine de Confucius, & elle a beaucoup de sectateurs, surtout parmi les grands, qui méprisent les autres religions & leurs

prêtres. Tout le pays, dit Hamel (*f*), est rempli de temples consacrés à la divinité Indienne, & d'une multitude de bonzes qui en sont les ministres. Il s'en trouve beaucoup qui vivent en communauté comme en Europe, & il y a tel de ces couvens qui renferme jusqu'à cinq ou six cent religieux.

Les couvens, ainsi que les temples, sont bâtis hors de l'enceinte des villes, & aux dépens du public : quelquefois une seule ville nourrit dans son district jusqu'à quatre mille de ces moines. Ils ne sont point liés par des vœux, & il leur est libre de rentrer dans le monde, lorsqu'ils s'ennuyent de la solitude. La qualification de pieux fainéans, qui est si bien appliquée aux moines d'Europe, ne convient nullement à ceux de Corée, & peut-être est-ce le seul état où ils soient réellement utiles. Leur vie est très-dure, le gouvernement en tire des secours essentiels en les chargeant de corvées

(*f*) *Tome IV des Voyages au nord, page 65 & suivantes.*

& d'impôts, & la nation les méprise. Il y en a qui vivent à la cour; ce sont ordinairement des supérieurs de monasteres, des religieux sçavans & remplis de mérite : on les appelle moines du Roi. Ceux-ci sont très-estimés; on leur confie des emplois importans, & sont distingués par des marques sur leurs habits.

Tous ces moines se rasent les cheveux & la barbe. Ils doivent s'abstenir de chair de toute espéce d'animaux, & le commerce des femmes leur est interdit. Ces trois points de leur institution sont si sévérement recommandés, que celui qui en viole un est chassé du couvent, après avoir reçu soixante ou quatrevingt coups de bastonnade sur les fesses. Le jour qu'un religieux prend l'habit, on lui imprime sur le bras une marque ineffaçable. Tous vivent de leur travail manuel, des bénéfices du commerce qu'ils font, des quêtes, & de quelques gratifications que leur accordent les gouverneurs des villes après de grands travaux. Ils s'appliquent aussi à instruire les enfans.

Quelque disciple veut-il embrasser l'état de son maître, on le rase, & on le retient au service du monastere. Tout ce qu'il gagne est pour le maître qui l'a instruit. A sa mort, il est affranchi de cette obligation, & il hérite même du bien de son précepteur, dont il doit porter le deuil.

Comme la plûpart des monasteres sont bâtis sur des éminences qui ont une vue charmante, & qu'ils ajoutent à cet agrément celui d'avoir de beaux jardins & des bosquets délicieux, la noblesse Coréenne visite souvent ces cloîtres, & y menent leurs maîtresses ou des filles publiques, qui sont partout très-communes ; de sorte qu'on peut regarder ces couvens comme des lieux de plaisirs & de débauche, plutôt que comme des endroits consacrés à la retraite & à l'austérité.

Un usage singulier, suivant le même voyageur, c'est que chaque ville tire de l'étendue de son ressort un certain nombre de moines, qu'elle fournit au Roi pour garder & entretenir, à leurs dépens, les forts & les châteaux qui

ſont dans les gorges & ſur le penchant des montagnes. Ils paſſent pour les meilleurs ſoldats, & obéiſſent à des officiers pris dans leurs corps, & qui obſervent les mêmes réglemens que les autres troupes.

Le mariage eſt défendu en Corée jusqu'au quatriéme degré, & s'arrête quelquefois entre des enfans de ſept à huit ans. Les filles n'ont d'autre dot que leurs habits. Dès l'inſtant qu'elles ſont fiancées, une fille, qui n'eſt pas unique, va habiter chez ſon beau-pere juſqu'à ce qu'elle aït appris à gagner ſa vie, & à gouverner un ménage. Le jour du mariage étant arrivé, la fille retourne chez ſes parens, le mari monte à cheval, accompagné de ſes amis, fait le tour de la ville, & s'arrête enfin à la porte de ſa maîtreſſe, dont les parens viennent le recevoir. Ils conduiſent enſuite leur fille chez le mari, & toute la cérémonie eſt terminée.

Un homme peut entretenir, hors de ſa maiſon, autant de femmes qu'il lui plaît, & les voir librement; mais une ſeule peut habiter avec lui. Si un

homme d'un rang distingué en a plusieurs dans sa propre demeure, il n'y en a qu'une qui domine, chacune des autres a un appartement séparé. Dans le fonds, remarque le journaliste, ils ne font pas grand cas des femmes, & ne les traitent gueres mieux que des esclaves. Ils les chassent pour les fautes les plus legéres, & quelquefois sur de simples prétextes. Ce qui est de plus fâcheux pour ces malheureuses, c'est qu'un mari peut les forcer à se charger des enfans qu'il en a eus. Elles ne peuvent quitter leur mari, à moins qu'elles n'y soient autorisées par la justice.

Les Coréens traitent leurs enfans avec beaucoup de douceur, & ceux-ci ont pour eux une soumission & un respect qui n'a point de bornes.

Toutes les personnes libres apportent de grands soins à l'éducation de leurs enfans. En leur persuadant de bonne heure que la science est une route sûre pour parvenir à la fortune & aux honneurs, en leur parlant sans cesse des vertus & du sçavoir de leurs

anoêtres,

ancêtres, on ne manque pas d'exciter l'émulation & le goût de l'étude.

SCIENCES DES CORÉENS.

Les ſciences des Coréens ſe réduiſent à la connoiſſance de la morale enſeignée par Confucius, dont on leur donne les traités à apprendre. Mais outre cette étude particuliere, il y a dans chaque ville un édifice public, où, ſuivant un ancien uſage, on aſſemble la jeuneſſe pour lui lire l'hiſtoire du pays, & le procès des gens en place qui ont été punis de mort pour leurs prévarications. A l'exemple des Chinois, ces peuples font une eſtime ſinguliere des ſciences, & reſpectent beaucoup les ſçavans. Ils ont des docteurs, & différens grades auxquels les lettrés parviennent par la voie des examens, qui ſe font chaque année dans les grandes villes, de la même façon qu'à la Chine. Ceux qui parviennent au doctorat ſont auſſitôt pourvus d'emplois.

Rien n'eſt plus borné que la con-

noissance de ces peuples dans la géographie. Ils divisent l'univers en douze royaumes, qu'ils supposent tributaires de la Chine, & ils n'étendent les bornes du globe que jusqu'au royaume de Siam.

Les grands & les lettrés font usage de la langue Chinoise. Le reste de la nation a un langage différent, & des caractéres particuliers pour s'exprimer. On conserve en ce royaume un grand nombre de livres anciens, soit manuscrits, soit imprimés en caractéres Chinois, & à la maniere de la Chine. On fait tant de cas de ces livres, que c'est le frere du Roi qui en a la garde. Pour prévenir les accidens du feu, & le malheur de les perdre, plusieurs villes ont des copies, ou des doubles de ces livres.

Les Coréens n'enterrent leurs morts qu'en deux saisons de l'année, en automne & au printemps. Ceux qui meurent dans les deux autres saisons, sont placés sous une petite hute de chaume bâtie exprès, jusqu'à ce que le jour destiné aux obséques soit arrivé. Alors

on rapporte le mort dans sa maison, on l'enferme dans une bierre avec ses habits & quelques bijoux; &, après avoir employé toute la nuit à se réjouir à table, on emporte le corps à la pointe du jour. Les porteurs chantent & marchent en mesure, tandis que les parens font retentir l'air de leurs lamentations; on l'enterre ensuite dans quelque endroit d'une montagne choisie par des devins, qu'on ne manque jamais de consulter en cette occasion.

Trois jours après cette cérémonie, les personnes du convoi retournent sur le tombeau du mort pour y faire quelque offrande. Au temps de la pleine lune, on les renouvelle, & on fait couper l'herbe qui croît sur cette sépulture.

Lorsque les enfans ont rendu les derniers devoirs à leurs peres, le fils aîné prend possession de la maison paternelle & des terres qui en dépendent; le reste des biens se partage par portions égales entre les garçons, à l'exclusion des filles. Il arrive souvent qu'un pere, parvenu à une extrême

vieillesse, renonce volontairement à l'administration de sa maison, & la remet à ses enfans. Alors l'aîné en est chargé, & donne un exemple de tendresse, qui honore infiniment la façon de penser de ces peuples. Il fait bâtir une autre maison commode pour loger son pere. Il pourvoit aux besoins du vieillard, & le traite avec autant de soumission & de respect, que s'il avoit de grands biens à en attendre encore.

Le deuil d'un pere est de même durée qu'à la Chine, & plus sévérement pratiqué. Un fils est obligé de se défaire de ses emplois. C'est un crime, tant que dure ce temps de tristesse, de se mettre en colere, de se battre, & de s'enivrer. Les gens mariés ne doivent avoir aucune fréquentation ensemble; &, s'ils avoient des enfans, ils seroient déclarés bâtards. L'habit de deuil consiste en une longue robe de grosse toile de chanvre, sous laquelle on porte un cilice fort grossiérement tissu, & en un chapeau de roseaux verds, autour duquel régne une grosse corde, qui sert de crêpe. On

ne ſort jamais ſans avoir à la main une canne ou un bâton pour annoncer de qui on eſt en deuil. Le bâton eſt pour la mort d'un pere, & la canne pour celle de la mere. L'uſage des bains eſt alors interdit. Enfin, les Coréens affectent une négligence ſi malpropre & ſi hideuſe, tant que dure leur deuil, qu'elle les fait reſſembler à des mulâtres.

GOUVERNEMENT CIVIL ET MILITAIRE.

Quoique le Roi de Corée paie tribut à l'Empereur de la Chine, ſon pouvoir n'en eſt pas moins abſolu. Aucun de ſes ſujets, ſans en excepter les plus grands Seigneurs, n'a la propriété de ſes terres ; ils en tirent ſeulement le revenu. Toutes les terres appartiennent au Roi, qui les donne à qui il lui plaît : elles rentrent au domaine royal après la mort des engagiſtes, à moins que le Roi n'en faſſe une nouvelle conceſſion aux enfans.

Le Souverain a un conſeil compoſé

des principaux officiers de mer & de terre qui s'assemblent tous les jours. Nul de ces conseillers ne peut donner son avis, à moins que le Prince ne le lui demande. Ces charges ne sont point héréditaires, ainsi que tous les emplois de la cour, mais ceux qui en sont pourvus, les gardent jusqu'à leur mort.

Quant aux gouverneurs des villes, magistrats & autres officiers de province, leur emploi n'est que triennal. Il y en a même peu qui servent jusqu'à la fin de leur terme, parce que sur l'accusation des surveillans, que le Roi entretient en grands nombre, la plupart sont cassés & bannis pour quelque malversation.

Les revenus du Roi, consistent dans le produit de ses domaines, en droits dûs à l'entrée des marchandises, & en de certaines reserves qu'il fait sur les terres qu'il cede à ses sujets. La dixme de toutes les productions de ses états lui appartient encore. Elle se perçoit en nature, & se dépose dans des magasins royaux bâtis à cet effet dans toutes les villes. Outre cette

dixme, tous ceux qui ne font pas enrolés dans la milice doivent chaque année trois mois de leur travail au Roi, ces corvées font prefcrites par les gouverneurs des provinces & des villes.

La juftice criminelle eft très-févere dans ce royaume. Un criminel de leze Majefté, un rebelle ou un traître, eft exterminé avec toute fa race, & fa maifon eft rafée. Une femme qui tue fon mari, eft enterrée toute vive jufqu'aux épaules au milieu d'un grand chemin, & l'on place près d'elle une hache, dont chaque paffant, qui n'eft pas noble, doit lui donner un coup fur la tête, jufqu'à ce qu'elle ait expiré. Les magiftrats du lieu où le crime s'eft commis, font interdis pour un temps. Si c'eft une ville confidérable, on lui ôte fon gouverneur & elle entre dans la dépendance d'une autre ville. Les loix impofent la même punition aux villes qui fe mutinent contre leur gouverneur, ou qui portent contre eux des plaintes mal fondées.

Un homme qui furprend fa femme

en adultere, ou dans quelque désordre infamant, est autorisé par la loi à la tuer. Il a le même droit sur ses esclaves, mais il ne lui faut que les plus legers pretextes. Au contraire un esclave qui tue son maître est livré aux plus cruels supplices. La punition d'un meurtrier est assez singuliere pour mériter place ici. Après avoir longtemps foulé le criminel aux pieds, on prend du vinaigre, dans lequel on lave le cadavre de celui qui a été tué, & on lui en fait avaler avec un entonnoir. Lorsqu'il en est bien rempli, on lui frappe sur le ventre à coup de bâton. Le supplice des voleurs est d'être foulés aux pieds jusqu'à la mort. Malgré la rigueur de ce tourment, Hamel observe que les Coréens sont fort portés au larcin.

L'adultere est aussi puni de mort dans les hommes sur-tout parmi les gens de distinction. C'est le pere même du coupable, s'il est vivant, ou le plus proche parent qui doit être son exécuteur. On laisse au criminel le choix du genre de mort; & ordinairement il

demande à avoir le dos percé à coups d'épée.

Ceux qui ne payent pas leurs créanciers aux termes convenus, sont condamnés à recevoir la bastonnade sur les os des jambes. Tous les quinze jours, jusqu'à ce qu'ils ayent trouvé le moyen de s'acquiter. S'ils meurent sans avoir rempli cette obligation, leurs parens sont obligés de payer, ou de subir la bastonnade. Ainsi personne n'est exposé à perdre ce qui lui est dû. La facilité de dupper le marchand, & d'éluder les promesses qu'on fait à des créanciers, ne peut avoir lieu à la Corée, ainsi qu'en Europe.

La bastonnade n'est pas plus flétrissante ici qu'à la Chine. C'est une punition qui s'ordonne pour les fautes les plus légeres. On l'applique, tantôt sur les os des jambes, tantôt sur la plante des pieds, sur les fesses, ou sur le gras des jambes. Une latte de la longueur du bras un peu ronde d'un côté, platte de l'autre, large de deux doigts & de l'épaisseur d'un écu, sert à la donner sur les os des jambes. On

n'en applique que trente coups de suite; mais, deux ou trois heures après on recommence, & on acheve le nombre porté par la sentence. Sur la plante des pieds la bastonnade se donne avec un bâton de la grosseur du bras, & de deux ou trois pieds de long. Pour celle sur les fesses, on dépouille le coupable de tous ses habits, on le fait étendre à terre, la face en bas, & on le frappe sur le derriere avec une latte plus large, plus longue & plus épaisse que la premiere. Une femme qui subit ce supplice, prend un caleçon. Cent coups sont équivalens à la mort, & cinquante même produisent assez souvent le même effet. La bastonnade sur le gras des jambes, se donne avec des baguettes de la grosseur du pouce. C'est le châtiment commun aux femmes & aux jeunes gens. Le P. Regis dit qu'on jette sur la tête de ceux qui doivent subir quelque châtiment un sac qui leur tombe jusqu'aux pieds, autant pour adoucir leur humiliation que pour les châtier avec plus de liberté.

Les gouverneurs des villes & autres

magiſtrats ſubalternes, ne peuvent condamner à mort ſans que leur ſentence ait été confirmée par le gouverneur de province. Les criminels d'état ſont jugés par le conſeil du Roi, qui prononce le jugement.

Le gouvernement militaire eſt réglé avec le même ordre que le gouvernement civil : chaque province à un général qui a ſous lui quatre à cinq colonels, dont chacun a un régiment, lequel a ſes capitaines, lieutenans & autres officiers. Chaque capitaine a le commandement de quelque petite ville ou fortereſſe. Dans tous les villages eſt un ſergent qui commande, & qui a ſous lui un caporal ou décemvir, dont le commandement s'étend ſur une eſcouade de dix hommes. Ces ſergens ſont obligés de préſenter tous les ans à leurs capitaines, le rôle des ſoldats de leurs eſcouades, & les capitaines en rendent compte au Roi, qui, par là ſçait en tout temps le nombre des troupes qu'il a à ſon ſervice.

Les armes de l'infanterie ſont un mouſquet, une épée ou une demie

pique, un corselet & un casque. Chaque soldat est obligé de se pourvoir à ses dépens de cinquante cartouches. Les Officiers n'ont que l'épée, l'arc & les flêches.

La cavalerie porte des casques, des cuirasses, des sabres, l'arc & les flêches & des fouets armés de pointes de fer. Nous avons précédemment parlé d'une milice particuliere, composée de religieux, qui font les fonctions de soldats, nous ne le répéterons pas ici. Tous les ans on distribue à chaque soldat trois pieces de toile pour s'habiller. Personne n'est dispensé du service qu'à l'âge de soixante ans, & les enfans remplacent leurs peres.

Marine de Corée.

Ce royaume étant une presque-isle, le gouvernement s'attache particuliérement à défendre ses côtes avec des flottes considérables. Chaque ville doit équipper & entretenir un vaisseau. Tous ces bâtimens ont deux mâts &

trente ou trente-deux rames, chacune servie par cinq ou six hommes. Il n'y a pas moins de trois cens hommes, tant pour la manœuvre que pour le combat sur chaque vaisseau. Tous portent quelques piéces de canon & grand nombre de pots d'artifice.

Dans chaque province est un amiral particulier chargé de faire tous les ans la revue des vaisseaux de son district & d'en rendre compte au grand amiral, qui assiste quelquefois lui-même à ces revues particulieres. Si quelque officier manque à son devoir, il est condamné à mort, ou au moins au bannissement perpétuel. Le moindre défaut d'ordre ou d'attention est puni avec la derniere rigueur. Hamel rapporte avoir été témoin (g) du jugement que subit en 1666, un amiral de province qui commandoit une flotte de dix-sept vaisseaux. Il fut banni pour avoir caché au Roi que le feu avoit pris aux poudres d'un navire, & emporté cinq hommes.

(g) *Page 57.*

Lorſque le Roi ſort de ſon palais, il eſt accompagné de toute la nobleſſe de ſa cour, habillée d'étoffes de ſoie noire, au milieu de ſes gardes, qui ſont les principaux bourgeois de la capitale. Le Prince paroît porté ſous un dais d'or fort riche. Toutes les portes & les fenêtres ſont fermées dans les rues par leſquelles il paſſe, & il n'eſt permis à perſonne de le regarder. Immédiatement devant lui, marche un ſecrétaire d'état, ou quelqu'autre officier de diſtinction, avec une petite boëte, dans laquelle il met tous les placets & mémoires qu'on lui préſente au bout d'un roſeau, ou qu'on fait pendre à des murailles & à des paliſſades, ſans qu'on voie ceux qui les préſentent. A ſon retour, le Roi ſe fait rendre compte de toutes ces ſuppliques, & les ordres qu'il donne à cette occaſion, ſont exécutés ſur le champ.

Le commerce de la Corée ne s'étend pas au-delà de la Chine, du Japon, & du royaume de Siam, où ils portent du ginſeng, du chanvre, du coton, du plomb, &c.

La monnoie courante eſt d'une ſeule eſpece. On n'en connoît pas d'autre que de pieces de cuivre, qu'ils appellent caſis, encore n'ont-elles cours que dans les provinces voiſines de la Chine; par-tout ailleurs les payemens ſe font en petits morceaux d'argent, qui ſe peſent comme à la Chine.

ANCIENNETÉ DU ROYAUME DE CORÉE.

L'hiſtoire Chinoiſe fait commencer la monarchie Coréenne onze cent vingt ans avant Jeſus-Chriſt, par Kit-ſé. Ce Prince étoit neveu de l'Empereur de la Chine nommé T-cheou, qui le fit empriſonner pour lui avoir donné quelques avis trop libres. Son oncle ayant été détrôné par Vou-Vang, fondateur de la troiſieme dynaſtie Chinoiſe, Kit-ſé fut remis en liberté; mais répugnant à avoir pour maître un uſurpateur qui avoit enlevé le trône à ſa famille, il ſe retira en Corée, ſe fit aimer du Roi régnant, & parvint à lui ſuccéder.

Ce nouveau Souverain civilisa ses sujets, & introduisit parmi eux la politesse & les mœurs Chinoises. Sa sagesse & son gouvernement modéré affermirent si bien son autorité, que la couronne passa à ses descendans, qui en jouirent pendant près de neuf cent ans. Le fondateur de la quatrieme dynastie Chinoise, ayant réuni à ses conquêtes, en l'an 1246, le royaume de Corée, réduisit ses Rois au titre de Marquis. Quarante ans après, un Prince de la famille de Kit-sé reprit le titre de Roi; mais ayant été détrôné environ deux cent ans avant Jesus-Christ, ce fut le dernier Souverain de cette race.

Un Chinois entreprenant, nommé Veyman, fut le fondateur de la seconde dynastie. Etant parvenu heureusement à s'emparer du sceptre de la Corée, il sçut le conserver, se rendant successivement tributaires de plusieurs Empereurs de la Chine, qui lui déférerent enfin le titre de Roi vers l'an cent dix de Jesus-Christ. Le petit fils de Veyman ayant été assassiné, les Chinois profiterent du trouble occa-

ſionné par cet événement pour s'emparer une ſeconde fois de la Corée, & ils la partagerent en différentes provinces. Par des révolutions ſubſéquentes, la monarchie Coréenne parvint à ſe rétablir dans ſon premier état vingt-cinq ans avant l'ére chrétienne, & ſes Rois ſe ſoumirent à payer tribut à la cour de Pékin.

Depuis ce temps, la Corée, tour à tour eſclave, tributaire, & quelquefois indépendante, a été ſouvent un théâtre ſanglant de guerres & de batailles. Les Tartares, les Japonois s'en ſont rendus maîtres pluſieurs fois. Les derniers y poſſedent encore aujourd'hui un petit territoire, ſitué ſur les côtes les plus voiſines de l'iſle de Tſu-ſſima, qui appartient à l'empire du Japon.

Pour les Tartares, leur voiſinage de ce royaume les a mis à portée d'y faire pluſieurs excurſions, & de le ravager nombre de fois. La plus mémorable de ces invaſions, eſt celle qu'ils firent au milieu du ſiécle dernier, & qui précéda immédiatement l'événement heureux qui plaça leur Prince ſur le

» ma grand-mere, & à la Reine ma » mere, & qu'elle m'a pleuré pendant » trois ans, je reconnois que j'aurois » dû la traiter plus honorablement, » & je suis extrêmement affligé » de m'être conduit avec tant d'im- » prudence ; enfin, pour me rendre » aux desirs de mon peuple, je sou- » haiterois aujourd'hui de rétablir » Min-chi dans son ancienne dignité, » & de faire rentrer Chang-chi dans » sa condition de concubine. Par ce » moyen, le bon ordre régnera dans » ma famille, & la réformation des » mœurs commencera heureusement » dans mon royaume.

» Moi, votre sujet, quoique, par » mon ignorance & ma stupidité, j'aie » fait une tache à l'honneur de mes an- » cêtres, j'ai servi votre Majesté de- » puis vingt ans, & je suis redevable » de tout ce que je suis à votre bon- » té, qui me sert de bouclier & de » protection, je n'ai point d'affaire pu- » blique ou particuliere que je veuille » vous cacher, & c'est ce qui m'a fait » prendre deux ou trois fois la hardiesse

» de solliciter votre Majesté sur celle-
» ci. J'ai honte, à la vérité, de sortir
» des bornes de mon devoir. Mais
» comme il est question du bien de ma
» famille & des desirs de mon peuple,
» j'ai cru que, sans blesser le respect,
» je pouvois présenter cette supplique
» à votre Majesté «.

Le tribunal des rites, auquel cette requête fut renvoyée, prononça qu'elle étoit juste. En conséquence il fut envoyé des commissaires pour rétablir la Reine dans sa premiere dignité, & pour destituer la concubine.

Tous les ambassadeurs de la Chine sont reçus par le Roi en personne, qui sort de la ville accompagné d'une foule nombreuse de gardes & de courtisans. Au contraire, les ambassadeurs de Corée ne reçoivent à la Chine que des instructions médiocres. Ils sont obligés de céder le pas aux Mandarins des deux premieres classes. On les loge dans une maison particuliere, où on les tient comme en captivité. Ils ne peuvent sortir qu'avec une garde, qui rend compte de toutes leurs actions.

Les honneurs qu'on rend en Corée à l'ambaſſadeur Chinois, paroiſſent l'emporter ſur ceux qu'on rend au Roi même ; mais ils entraînent une contrainte qui ne laiſſe pas l'ambaſſadeur de la Chine plus libre que l'eſt celui de Corée à Pékin. Pendant tout le temps qu'il reſte à la cour de Corée, toutes les rues, depuis ſon logement juſqu'au palais royal, ſont bordées de ſoldats à dix ou douze pieds de diſtance. Il y a deux ou trois perſonnes prépoſées exprès pour recevoir des notes écrites qu'on leur jette par les fenêtres de l'ambaſſadeur, & pour les porter au Roi, qui veut ſçavoir à chaque inſtant de quoi ce miniſtre eſt occupé. Le Roi ſemble ne penſer qu'à rechercher les moyens de plaire à l'envoyé Chinois, pour l'engager à faire un rapport favorable de ſon gouvernement à l'Empereur ; mais dans le fonds toutes ces pratiques prévenantes, qui ont l'apparence d'attentions & d'honneurs, ne ſont que pour empêcher l'envoyé Chinois de prendre des connoiſſances ſecretes ſur l'adminiſtration.

DU JAPON.

INTRODUCTION.

Le célébre Marc-Paul eſt encore le premier voyageur qui ait parlé des iſles du Japon, qu'il appelle Zipangri. Quoiqu'il avoue n'avoir pas pénétré dans cet empire, cependant les particularités qu'il en rapporte ont été confirmées par les relations poſtérieures : mais ce qui ajoute ſurtout un grand prix au récit du voyageur Vénitien, c'eſt qu'il ſervit de baſe à l'immortel Colomb pour établir des conjectures ſur l'exiſtence de pluſieurs pays inconnus, qu'il ſuppoſoit ſitués à l'occident de l'Europe. Perſonne n'ignore quel fut le ſuccès du fameux Génois, & que c'eſt à lui ſeul qu'appartient toute la gloire de la découverte de l'Amérique.

A peu près dans le même temps que la monarchie Espagnole étendoit sa domination dans des contrées inconnues, & ajoutoit une nouvelle partie à l'univers, le hasard fit découvrir le Japon par les Portugais. Depuis cette époque, que l'on place en 1542, la connoissance de ce grand Archipel se répandit par-tout, particulierement après l'ambassade mémorable que quelques Princes Japonois envoyerent à Rome en 1585. La nouveauté de ce spectacle attira les regards de toute l'Europe. On s'empressa de publier différentes relations sur le Japon, & sur la réception qui fut faite à ses ambassadeurs par les papes Grégoire XIII, & Sixte V.

A la fin du même siécle, les Jésuites qui, comme on sçait, sont obligés d'envoyer chaque année à leur général le détail de tout ce qui se passe dans les lieux de leur mission, publierent un recueil assez curieux sur le Japon. Les Franciscains, les Dominicains suivirent ensuite cet exemple au commencement du siécle dernier. Mais tous ces écrivains ecclésiastiques s'étoient

toient attachés particulierement à décrire les progrès de la religion, les pieux efforts de leurs freres pour la propagation de l'évangile, les miracles qui avoient été opérés en leur faveur, & la glorieuse félicité que quelques-uns d'eux avoient eue de payer de leur sang la couronne du martyre. L'histoire naturelle, l'histoire civile des peuples, tout ce qui est étranger aux occupations de ces hommes apostoliques, est traité avec tant de précision & même d'obscurité, qu'on s'apperçoit clairement que la complaisance qu'ils ont mise à rapporter les événemens divins qui intéressoient leur ordre, ne leur a pas permis de s'arrêter à des objets profanes, qu'ils regardoient avec indifférence (*i*).

(*i*) *Emanuelis Acostæ historia à societate Jesu in India gestarum*, in-8°., Cologne 1574.

Relation du martyre que six PP. Franciscains, trois Jésuites, & plusieurs Japonois ont souffert au Japon. P. F. J. de Ste. Marie. En Espagnol in-8°. Madrid, 1601.

Histoire des missions des Dominicains au Japon,

Dans le nombre des autres écrivains qui ont traité du Japon, on distingue les descriptions des Hollandois recueillies par Montanus; la relation de François Caron, directeur du commerce des Hollandois dans cet empire, & principalement l'histoire du Japon par Kœmpfer, qui fut employé en qualité de médecin à la suite de l'ambassade que les Hollandois envoyerent de Batavia au Japon en 1690. C'est de ce sçavant médecin que nous avons emprunté tout ce que nous rapportons du Japon. Nous n'avons pas oublié de consulter aussi la nouvelle histoire de cet empire donnée par le P. Charle-

par Hyacinthe Orfanet & François Diego Collado, de l'ordre des Freres Prêcheurs, in-folio. Madrid, 1603.

Histoire des choses les plus mémorables avenues aux Indes orientales & autres pays de la découverte des Portugais en l'établissement & les progrès de la foi catholique, principalement de ce que les religieux de la compagnie de Jesus y ont fait & enduré pour la même fin, par Pierre Dujarric, in-4°, Bordeaux, 1608.

Histoire de l'église du Japon, par le P. Crasset Jésuite, deux volumes in-4°, 1658.

voix ; mais il est bon de prévenir ici que ce sçavant Jésuite n'a fait que mettre Kœmpfer dans un ordre nouveau, en y ajoutant différentes relations de miracles, de persécutions & de martyres, tirées des écrits de ses confreres & d'autres missionnaires, à qui un zéle ardent pour l'évangile a souvent fait substituer de pieux mensonges à la place de la vérité.

ÉTENDUE ET DIVISION DU JAPON.

Cet empire eſt ſitué entre le trente-uniemé & le quarante-deuxieme degré de latitude ſeptentrionale, & entre le cent cinquante-ſeptieme & le cent ſoixante-quinzieme degré & demi de longitude depuis le premier méridien de l'iſle de Fer. Sa longueur eſt oueſt tirant de peu à l'eſt-nord-eſt, & n'a pas moins de deux cent ſoixante lieues communes de France. Sa largeur eſt nord & ſud, & aſſez irréguliere, mais jamais au-deſſous de ſoixante ou ſoixante-dix lieues. C'eſt un composé d'une infinité d'iſles grandes & petites, dont la diſpoſition extérieure, ſuivant Kœmpfer, reſſemble beaucoup à celle de la Grande-

Bretagne & de l'Irlande. » Cet état, » dit-il, eſt rompu & coupé de la mê» me maniere par des caps, des pro» motoires, des bras de mer, des anſes » & de grandes baies, qui, en avan» çant fort loin dans les terres, for» ment quantité d'iſles, de péninſules, » de golfes & de havres «.

Parmi toutes ces iſles, qui forment cet empire, on en diſtingue trois, dont la principale s'appelle Nipon, & donne ſon nom à tout l'empire.

La ſeconde s'appelle Sai-kokf ou Kiu-ſiu, qui veut dire pays des Neuf, parce qu'elle ſe diviſe en neuf provinces. Elle eſt ſéparée de la premiere par un canal étroit, plein de rochers & d'iſles, les unes habitées, les autres déſertes.

La troiſieme eſt ſituée entre les deux premieres, & porte le nom de Sikokf, qui ſignifie pays des quatres Provinces.

Ces trois grandes iſles ſont environnées d'un très-grand nombre d'autres, dont les unes ſont petites, ſtériles, remplies de rochers, & les autres aſſez

grandes & assez peuplées pour former des gouvernemens & des principautés.

Tout cet Archipel fut d'abord divisé par l'Empereur Susium en sept grandes contrées, & ensuite en soixante-huit provinces, dont l'Empereur donna le gouvernement à un pareil nombre de Seigneurs. Cette division subsiste encore aujourd'hui; & ces soixante-huit provinces furent subdivisées en six cent quatre districts, ou jurisdictions subalternes, dont l'Empereur forme à son gré autant de gouvernemens qu'il lui plaît, & selon que l'exigent les intérêts de sa couronne, ou la tranquillité de ses états.

Pour prendre une idée générale de cet empire, il suffira de connoître les sept grandes contrées que forma l'Empereur Susium.

La premiere s'appelle Tookaido, c'est-à-dire, contrée du Sud-est. Elle contient quinze provinces, parmi lesquelles il s'en trouve de stériles, quelques-unes agréablement variées par des plaines & des collines, d'autres d'une fertilité merveilleuse.

La feconde fe nomme Toos, qui fignifie contrée orientale montagneufe. Elle comprend huit grandes provinces, dans lefquelles fe rencontrent la même diverfité que dans les premieres.

La troifieme, qui a le nom de Foku-Rokkudo, c'eft-à-dire, la contrée du Nord, contient fept provinces, dont quelques-unes renferment des mines d'un affez grand produit.

Sanindo eft la quatrieme des grandes contrées. Ce nom veut dire contrée montagneufe du nord : elle eft compofée de huit provinces, qui font d'une fertilité très-médiocre.

Sanjodo, c'eft-à dire, la contrée montagneufe du fud, eft la cinquieme, & forme, ainfi que la précédente, huit provinces, qui renferment un grand nombre de manufactures de draps & d'étoffes de foie & de papier, lefquelles fourniffent aux habitans tout ce qui eft néceffaire à leur fubfiftance.

La fixieme grande contrée porte le nom de Sai-kaido, qui veut dire contrée des côtes de l'oueft. Elle renferme

neuf provinces, dans lesquelles on trouve les mêmes avantages que dans la précédente, & de plus beaucoup de plantes médecinales.

Nankaido est le nom de la derniere contrée, c'est-à-dire, contrée des côtes du sud. Elle comprend six provinces, qui sont des moins fertiles de l'empire.

On ne fait point entrer dans cette division cinq provinces que les Japonois appellent Gokinaï, ce qui veut dire provinces des revenus impériaux; parce que tout leur revenu est particulierement affecté à l'entretien de la cour impériale.

Ces cinq provinces, qui sont Jamasijro, autrement Sansju, Jamatro, Kawatzij ou Kasiu, Idsami & Sitzu, étant jointes aux soixante-une dont nous avons parlé, en composent soixante-six. On aura le nombre de soixante-huit que nous avons d'abord indiqué, en y ajoutant deux isles, auxquelles on a donné le nom de provinces, ce sont Iki & Tsussima. Elles furent réunies au Japon après la derniere guerre que

l'Empereur eut avec la Corée, sur laquelle il en fit la conquête. La premiere de ces isles n'a que douze ou quinze lieues de long, & ne comprend que deux districts.

Celle de Tsussima est un peu plus grande, & se divise de même. On ne parle pas avantageusement de la fertilité de ces deux provinces; mais elles sont fameuses, dit Kœmpfer, par le grand nombre d'idoles qu'on y adore, & par diverses curiosités naturelles qui attirent les étrangers.

Outre les provinces dont on vient de voir le détail, il y a encore quelques autres pays plus éloignés, qui sont sous la protection ou tributaires de l'Empereur du Japon. On a vu que le Prince de Matsumay, capitale du pays de Jesso, lui paie tribut. Kœmpfer dit qu'il en est de même du Roi des isles de Lieou-Kieou, auxquelles il donne le nom de Liquezo, & en Japonois Riu-kiu. Mais, par le récit du P. Gaubil, il paroît que ces isles sont plus particulierement sujettes à la Chine, puisque leur Roi est obligé de faire con-

firmer son droit au trône par l'Empereur Chinois. Il peut se faire cependant que, par un événement postérieur au temps dont parle Kœmpfer, elles soient passées de la domination Japonoise sous celle des Chinois ; ou que, si elles paient tribut au Japon, c'est sans doute par forme de don volontaire ou de présent, pour avoir la liberté d'y faire commerce.

Kœmpfer rapporte que l'Empereur du Japon a encore dans sa dépendance plusieurs isles, auxquelles on a donné des noms magnifiques. Telles sont Fatsisio, Ginsima & Kensima ; ces deux derniers signifient isle d'argent & isle d'or. Les Espagnols, les Portugais & les Hollandois, dont la cupidité étoit excitée par des noms aussi riches, n'ont rien oublié pour les découvrir ; mais leurs tentatives n'ont jamais eu de succès.

Fatsisio est l'isle la plus éloignée que les Japonois possédent vers le sud. Elle est la derniere & la plus considérable d'un grand nombre d'autres qui forment une longue chaîne. C'est là qu'on

relégue ordinairement les criminels d'état, & les grands Seigneurs qui ont encouru la disgrace de leur maître. Leur demeure est au milieu des roches, très-hautes & très-escarpées, qui environnent l'isle de toutes parts, & qui la rendent absolument inaccessible. Lorsqu'on y porte des provisions, qu'on veut y faire entrer un prisonnier ou relever la garde, on est obligé d'élever le bateau avec toute sa charge par le moyen d'une grue. On ne laisse pas languir ces malheureux prisonniers dans une oisiveté ennuyeuse pour eux-mêmes, & à charge à l'état. On les occupe à fabriquer des étoffes de soie très-fine, qui dédommagent au centuple de leur entretien, & qui servent à la magnificence de la cour impériale. C'est de ces rochers deserts que sortent les étoffes les plus belles & les plus précieuses du Japon. La cour en fait tant de cas, qu'il est défendu, sous peine de mort, d'en vendre aux étrangers; &, sous d'autres peines très-rigoureuses, d'en favoriser l'exportation.

Climat du Japon.

A juger des qualités du climat de ces isles par la durée des jours de ceux qui les habitent, on ne peut disconvenir qu'il ne soit excellent, puisqu'on y vit très-longtemps, que les femmes y sont très-fécondes, & qu'il y régne très peu de maladies. Les temps y sont en général fort inconstans; l'hiver est très-rude; & en été, surtout pendant les jours caniculaires, il y fait une chaleur insupportable. Il y pleut souvent, & d'une maniere extraordinaire; dans les mois de juin & juillet, qu'on appelle pour cette raison mois d'eau.

La mer, qui environne les isles du Japon, est perpétuellement agitée & sujette à des tempêtes affreuses, ce qui, joint aux écueils & aux bas-fonds qui s'y trouvent, rend la navigation très-périlleuse dans ces parages. Il s'y rencontre aussi plusieurs gouffres, où les vaisseaux courent de grands dangers. On en remarque deux qui sont des plus à craindre: celui que l'on

appelle Fainki, n'eſt que peu redoutable quand la marée eſt haute; mais, lorſqu'elle commence à baiſſer, on le voit tourner avec violence, & tout à coup il s'abaiſſe à la profondeur de quinze braſſes, entraînant au fond tout ce qui ſe trouve à ſa ſurface.

Le ſecond gouffre ou tournant s'appelle Awano Narotto, c'eſt-à-dire, le bruiſſement d'Awa. C'eſt un grand rocher, autour duquel l'eau ſe précipite avec tant de bruit & d'impétuoſité, qu'on l'entend de fort loin; & que la maſſe énorme de pierre qui s'éleve hors de l'eau tremble continuellement. Quoique la vue de cet abyſme ſoit plus effrayante que celle du premier, cependant il eſt beaucoup moins dangereux, parce que le fracas qu'il fait donne la facilité de l'éviter. Le Narotto eſt pour les poëtes & les prêtres Japonois un fonds inépuiſable de comparaiſons & d'alluſions pour embellir leurs écrits & leurs ſermons.

Il y a peu de mers où l'on voie un ſi grand nombre de ces météores orageux, appellés trombes ou fronk,

Les tremblemens de terre sont si fréquens au Japon, que les naturels du pays, dit Kœmpfer, en sont aussi peu allarmés, que les Européens le sont du tonnerre & des éclairs. Les secousses sont cependant si violentes, que des villes entieres sont renversées, & la plupart des habitans ensevelis sous les ruines. En 1703, un tremblement de terre des plus terribles, joint à un incendie de terre furieux, ruina presque entierement la capitale de l'empire, le palais impérial, & coûta la vie à plus de deux cent mille personnes. Il y a certains lieux dans ces isles qui semblent privilégiés de la nature, & qui, à ce qu'on dit, n'ont jamais ressenti la plus legére secousse. On les regarde comme des lieux sacrés; & on y bâtit des temples & des monasteres.

A l'exemple des anciens, qui plaçoient le géant Anthée sous le mont Ethna, la multitude attribue les causes des tremblemens de terre à un animal monstrueux qui habite sous terre, & qui la fait trembler chaque fois qu'il remue. Il seroit beaucoup plus surpre-

nant que le Japon ne fût pas sujet aux tremblemens de terre, vu la qualité sulphureuse de son sol, & le grand nombre de volcans dont il est rempli. Kœmpfer en compte plus de dix, parmi lesquels il place une mine de charbon de terre qui n'a pas cessé de brûler depuis que le feu y prit par la négligence des ouvriers qui y travailloient.

Du sommet du mont Fesi, qui est la plus haute montagne du Japon & de toute l'Asie, il sort par fois à travers la neige qui le couvre en tout temps, une fumée noire d'une odeur insupportable.

Un autre volcan fort remarquable, c'est le mont Ungen ou Onsen. Sa cime toujours nue, ressemble à une masse brûlée. Elle jette une fumée épaisse qu'on découvre de six lieues. Au tour de cette montagne la terre est chaude & même brûlante en plusieurs endroits, & en outre elle est si lâche & si spongieuse, qu'on n'y sçauroit marcher qu'en tremblant. L'odeur qu'elle exhale est si forte, qu'à plusieurs lieues à la ronde on n'y voit pas un seul

oiseau. L'eau de la pluie, qui tombe sur cette montagne, bouillonne aussitôt, & on diroit que toute la montagne frémit. Il en sort plusieurs fontaines, les unes chaudes, les autres froides. Dans le nombre des premieres, il s'en trouve une, à laquelle on attribue de grandes vertus pour les maux vénériens. Plusieurs provinces renferment encore des eaux médecinales propres à différentes maladies.

Regne vegetal

Plantes alimentaires & autres.

Situé sous un ciel orageux & séparé du reste du monde autant par les principes d'un gouvernement austére que par les mers périlleuses qui l'environnent, le Japon seroit peut-être le pays le plus misérable de l'Asie, sans les travaux opiniâtres de ses habitans. Pour vaincre la mauvaise qualité du terroir, & pour y trouver leur nourriture, l'industrie, excitée par le besoin, leur a fait essayer de surmonter les plus

grandes difficultés, & ils ont réussi. Il n'y a pas, dit Kœmpfer, un pouce de terre en friche dans tout le Japon. Les terreins plats & unis ne sont pas les seuls endroits qu'on laboure; on traîne la charrue jusques sur le sommet des montagnes les plus escarpées. Si l'on ne peut y conduire des bœufs, ce sont des hommes qui y suppléent. Tout est disposé avec un art qui ne laisse rien desirer.

Les grains que les Japonois s'attachent à semer particulierement, se réduisent à cinq sortes, qu'ils appellent les cinq fruits de la terre. Ce sont le riz, l'orge, le froment, & deux sortes de féves. Le riz du Japon est d'une espece infiniment supérieure en beauté & en qualité à celui des Indes. Il est si nourrissant, que les étrangers ne peuvent en manger qu'en petite quantité. Quoique l'orge soit communément destiné à la nourriture des chevaux & des bestiaux, on ne laisse pas quelquefois d'en employer la farine à l'apprêt des viandes. Les pauvres en font même du pain. Il croît une autre espece

d'orge, dont les épis prennent la couleur de pourpre en mûrissant, ce qui fait un coup-d'œil charmant dans les campagnes. Le froment n'est point estimé au Japon. On le donne à vil prix, & on ne s'en sert qu'à faire des gâteaux & du vermicelli comme en Sicile. La premiere sorte de féves est grosse comme le bled de Turquie. On fait avec la farine qu'on en tire une bouillie qui sert pour les sausses au lieu de beurre, que les Japonois ne connoissent point. L'autre espece de féve est blanche & de la forme d'une lentille. Outre ces cinq fruits, on cultive encore au Japon le panis, le millet, & plusieurs autres grains qui sont connus en Europe. Le gouvernement, attentif à exciter la vigilance du laboureur, accorde la récolte de deux ou trois années à celui qui a soin de défricher une terre. Une autre loi porte que, si quelqu'un passe un an sans cultiver son champ, il est déchu du droit de propriété.

Outre que la plupart de nos herbes potageres, de nos légumes & racines

croissent bien par-tout, il y a une infinité d'autres plantes propres au pays, qui viennent dans les champs sans culture. Il y en a fort peu dont les racines, les feuilles, les fleurs & les fruits ne servent de nourriture au peuple, & même aux personnes de distinction. Dans le nombre de ces simples sauvages, il s'en trouve plusieurs qui sont vénéneux, & dont quelques personnes sont victimes ; mais en général on a l'art de les dépouiller de leurs mauvaises qualités. Les plantes molles, qui croissent dans les eaux, & au fond de la mer, ne sont pas plus négligées que les autres. Les femmes des pêcheurs se font une occupation de les aller chercher avec beaucoup d'adresse jusqu'à quarante brasses de profondeur. Elles les vendent après les avoir préparées ; & c'est la nourriture ordinaire des pauvres habitans des côtes.

Le chanvre, le coton sont encore des plantes que les Japonois cultivent autant qu'ils peuvent ménager de terrein, & qu'ils leur rapportent de grands profits. Ils ont aussi une espece de chan-

vre sauvage qui croît sans culture, & dont on fait toute sorte d'étoffes fines & grossieres. Les plantes oléagineuses n'y sont point rares, & Kœmpfer en compte plusieurs sortes qui donnent des graines dont on tire beaucoup d'huile propre aux usages de cuisine, & à la médecine.

FLEURS.

Nul pays où l'on voie une aussi grande diversité de fleurs. Les champs, les collines, les vallons, les forêts offrent au printemps l'aspect le plus agréable & le plus varié par l'immense quantité de fleurs qui les décorent par-tout. Les plus belles se transplantent dans les jardins, & l'art leur ajoute encore de nouvelles perfections.

Il y a ici, de même qu'à la Chine, différens arbrisseaux qui donnent des fleurs de la forme des roses, d'autres d'une couleur si charmante, qu'il a été impossible à Kœmpfer d'en rendre la beauté. Mais le même écrivain observe que toutes ces fleurs n'ont l'odeur ni

si agréable ni si vive que celles de la même espece qui croissent dans les autres pays, & qu'elles ne les surpassent que par l'éclat de leurs couleurs.

ARBRES FRUITIERS.

Parmi les arbres fruitiers du Japon, notre sçavant médecin compte trois especes de figuiers, des châtaigniers, des noyers, des citroniers, & une seule espece de poirier qui donnent des fruits dont les plus petits ne pesent pas moins d'une livre, mais qui ne sont bons à manger que lorsqu'ils sont cuits. Les mûres, les framboises, les fraises, les cerises, tous les autres fruits rouges de ce genre sont d'un goût médiocre. On n'y voit que peu de vignes, parce que le raisin a de la peine à acquérir une maturité parfaite. Les pêches, les abricots & les pruniers sont communs, mais il en est de leurs fruits comme des fleurs; ils sont agréables à l'œil, mais sans parfum, sans saveur. Quelques personnes cultivent avec soin les pruniers, les cerisiers, les abricotiers & les pêchers

pour en avoir des fleurs doubles, qui deviennent aussi grandes que des roses. Kœmpfer fait un tableau enchanteur des délices que ces arbrisseaux à fleurs doubles procurent aux yeux; nous ne nous y arrêterons pas, parce que l'art de faire produire des fleurs doubles aux cerisiers, pêchers, &c. est assez connu en France. Il n'est pas rare de voir de ces jardins magnifiques, où les plaisirs de l'odorat & du goût sont sacrifiés au seul plaisir de la vue.

Le sapin, le cyprès, & le junoski ou arbre de fer, ainsi appellé à cause de la dureté de son bois, sont les arbres les plus communs dans les bois & les forêts du Japon; on en construit les maisons & les vaisseaux; on en fait toute sorte de meubles de ménage, & on se sert des branches pour se chauffer. Comme tous les chemins sont bordés de ces arbres, & qu'on en plante dans les lieux sablonneux, dont on ne peut tirer d'autre avantage, le peuple en ramasse soigneusement les feuilles, autant pour tenir les chemins propres, que pour trouver de quoi se chauffer.

Il eſt défendu de couper aucun ſapin ſans la permiſſion du magiſtrat, & ceux qui l'obtiennent doivent toujours remplacer le vieux arbre par un jeune. Les cédres, les bamboucs y ſont auſſi fort communs. En de certains cantons, ces derniers jettent des racines ſi longues, qu'il faut creuſer très-profondément pour les tirer. On les coupe pour en faire des cannes, que les Hollandois apportent en Europe ſous le nom de rottang.

Le mûrier, l'arbre au papier, l'arbre au vernis; le laurier, le kus ou camphrier ſont des arbres dont on tire de grands avantages. Quoique le fruit du mûrier ſoit ici fort inſipide, ce défaut eſt aſſez bien compenſé par le profit que les feuilles donnent en ſervant de nourriture aux vers à ſoie, dans le produit deſquels grand nombre de villes & de villages trouvent leur ſubſiſtance.

ARBRE AU PAPIER.

Cet arbre porte le nom de kadſi. C'eſt une eſpece de mûrier, ſuivant

Kœmpfer, qui croît sans culture ; mais, malgré cela, on a soin de le transplanter. Il s'éleve avec une vîtesse surprenante, & ses branches s'étendent fort au loin. Si l'on en coupe une branche & qu'on la plante en terre, elle prend bientôt racine, de même que celle du saule. Le tronc du kadsi est droit, uni, & il est revêtu d'un feuillage extrêmement épais. Son écorce est brune, grosse & raboteuse au-dehors, mais polie au-dedans. Non seulement elle sert à faire des cordes, de la mêche, & différentes sortes d'étoffes, mais on la fait bouillir jusqu'à ce qu'elle soit réduite en une pâte molle, à laquelle on mêle une infusion de riz. On forme du tout dans une cuve une substance liquide, dont on fabrique du papier de diverses qualités. Ce papier est très-fort, d'une grande blancheur, & beaucoup plus moëlleux que le nôtre. Il y en a de si lustré, qu'on le prendroit pour de l'étoffe de soie.

L'arbre qui donne le vernis est le même que celui de la Chine, ainsi nous n'ajouterons rien à ce que nous

en avons dit dans notre quatrieme volume.

Parmi les especes différentes de lauriers du Japon, il s'en trouve qui ressemblent à l'arbre de canelle par la grandeur, par la figure & la substance des feuilles. L'écorce n'a pas cependant l'agréable douceur de la canelle de Ceylan, c'est plutôt une âcreté aromatique. Kœmpfer attribue ce défaut à la qualité du terroir.

Le kus ou l'arbre du camphre, est un autre espece de laurier. Les paysans font bouillir ses racines & ses branches coupées par petits morceaux, & vendent cette décoction pour du camphre. Mais le véritable est une gomme naturelle, qui sort d'une incision qu'on fait au tronc des vieux camphriers de l'isle Borneo; avec la racine du kus, on fait au Japon de très-beaux cabinets, & différens ouvrages de marquetterie très-agréablement diversifiés. Le sansio & le richès sont des arbres qui sont recommandables par leur utilité. Les Japonois en mangent les feuilles, les cosses & l'écorce à la place de poivre & de gingembre.

Les ſycomores & deux eſpeces de chênes fort différens des nôtres, ſont encore des arbres du Japon ; & le petit peuple mange bouillis les glands des chênes de la plus grande eſpece.

Nous ne devons pas oublier de placer ici une des plantes des plus utiles du Japon ; c'eſt l'arbriſſeau du thé. Après la deſcription que nous en avons faite dans l'hiſtoire de la Chine, il ſuffira de remarquer que la nobleſſe Japonoiſe, au lieu de le prendre par infuſion, fait battre les feuilles juſqu'à ce qu'elles ſoient réduites en poudre, dont on met une pincée dans une taſſe. Le meilleur thé du Japon vient dans le territoire d'Udſi, petite ville ſituée aux environs de Meaco. Celui qui ſe prend à la cour de l'Empereur ſe cueille dans ce canton ſur une haute montagne, plantée exprès de ces arbriſſeaux. Un officier a l'inſpection de cette plantation, & on y entretient un grand nombre de jardiniers pour donner tous leurs ſoins à la culture du thé & à ſa récolte. La montagne eſt environnée d'un foſſé profond, qui en défend l'ap-

proche. Enfin, les gens chargés de recueillir les feuilles, doivent s'abstenir de manger du poisson salé & toute sorte de viande forte, de crainte que leur haleine ne flétrisse les feuilles de thé, ou n'altere leur saveur. Ils doivent se baigner deux ou trois fois par jour tant que dure la récolte, & il ne leur est permis de toucher les feuilles autrement qu'avec des gands.

REGNE ANIMAL.

Quadrupèdes sauvages.

Il est inutile de s'arrêter à parler des animaux fantastiques & fabuleux que reconnoissent les Japonois, & dont la tradition, suivant Kœmpfer, paroit leur être venue de la Chine. Les animaux, qui existent réellement dans ces isles, sont les seuls qui doivent nous occuper. On peut dire que les quadrupedes, tant sauvages que domestiques, ne sont pas en grand nombre au Japon, vu l'étendue de cet empire. Kœmpfer remarque à cette occasion que la rai-

ſon en eſt dans la rareté des lieux déſerts & incultes, & dans l'uſage que les Japonois ont de n'élever que les animaux abſolument néceſſaires au ſervice de l'homme, parce que les principes de la métempſycoſe ne leur permettent pas de ſe nourrir d'autres alimens que de végétables.

Les quadrupedes ſauvages ſont des ſangliers, des daims, des ours très-petits, des chiens, des tanuki, des itoutz, des tin ; & des renards.

Le Tanuki.

Le tanuki, dit Kœmpfer, eſt un animal d'une eſpèce ſinguliere, de couleur brune obſcure, qui a le muſeau fait comme celui du renard. Sa groſſeur eſt médiocre, mais il ſemble tenir beaucoup des loups.

Les chiens ſauvages ſont petits avec un muſeau grand & ouvert. C'eſt tout ce qu'en dit Kœmpfer.

L'Itoutz et le Tin.

L'itouz eſt un petit animal de couleur rouſſâtre, ainſi que le tin, qui eſt

cependant un peu plus gros. Ils vivent l'un & l'autre sous les toîts, & sont si apprivoisés, qu'on pourroit les mettre au rang des animaux domestiques. Ils sont fort adroits à prendre la volaille, particuliérement les poules & le poisson (a)

LE RENARD.

Les renards sont très communs. La populace croit qu'ils sont animés par le diable; & leurs histoires sacrées & profanes sont remplies de traits merveilleux sur ces animaux. C'est de tous celui qu'on chasse le plus, parce que son poil est fort recherché pour faire des pinceaux à écrire & à peindre.

On ne voit ici ni tigres, ni léopards, ni aucun autre animal carnacier.

Tout le pays est rempli de souris & de rats, que les habitans apprivoisent & instruisent à faire mille tours de gentillesse.

(a) Il paroîtroit par cette description que ces animaux peuvent être de l'espece de la belette.

Quadrupédes domestiques.

Dans le nombre des animaux domestiques, sont le cheval, les taureaux, les vaches, les chêvres, les brebis, & les cochons; mais ces trois derniers ne se nourrissent que dans de certains cantons, où les Portugais les avoient portés anciennement.

On nous représente les chevaux du Japon comme généralement petits, mais il s'en trouve qui ne le cedent ni en beauté, ni en vîtesse à ceux de Perse.

Les vaches & les taureaux du Japon ne different point des nôtres. On n'a point l'usage de châtrer ces derniers. Ils sont destinés au labourage, & a tous les travaux de l'agriculture. Les vaches ne servent que pour la multiplication de l'espèce, car les habitans ne sçavent ce que c'est que le lait & le beurre. Il y a une autre espèce de taureaux, qui sont des bufles d'une grosseur énorme. Ils ont une bosse sur le dos comme les chameaux, & ils servent pour le trans-

port des marchandiſes. On ne connoit dans ces iſles ni les ânes, ni les mulets, ni les autres bêtes de charge.

Les chiens & les chats ſont encore des animaux domeſtiques aſſez communs. Les premiers ſur-tout étoient en ſi grand nombre du tems de Kœmpfer, qu'il aſſure qu'il y en avoit plus dans cet empire que dans aucun autre pays. Ils ont, à la vérité, dit ce ſçavant médecin, chacun leur maître, mais ils ſe tiennent dans les rues, & ſont très incommodes aux paſſans. Dans chaque rue, ſont des petites loges conſtruites exprès pour les recevoir quand ils ſont malades, & on en prend beaucoup de ſoin. Ceux qui meurent doivent être portés ſur le ſommet des montagnes & des colines, qui ſont les cimetieres ordinaires, & y être enterrés. Il eſt défendu, ſous de groſſes peines, d'inſulter ou de maltraiter ces chiens. Les tuer, quelque mal qu'ils faſſent, c'eſt un crime capital qu'on punit très-ſévèrement. S'il leur arrive de faire du mal, il faut s'adreſſer à leurs maîtres, qui ſeuls ont le droit

ſent beaucoup de dégâts dans les campagnes, il n'eſt permis de les tuer qu'à ceux qui en ont acheté la permiſſion.

LE KINMODSUI, *canard admirable.*

Entre pluſieurs eſpèces de canards, il s'en trouve une dont les mâles ſont d'une beauté ſi admirable, dit Kœmpfer, que, lorſqu'on m'en fit voir le portrait, je ne pus me perſuader qu'il fût fidele, juſqu'à ce que j'euſſe vu moi-même l'oiſeau vivant. Son plumage forme des nuances charmantes des plus vives couleurs. Le rouge domine autour du col & de la gorge, & ſa tête eſt couronnée d'une aigrette magnifique. Sa queue élevée obliquement, ſes ailes, qui ſont placées ſur le dos d'une façon ſinguliere, offrent un coup d'œil auſſi digne de curioſité que d'admiration. Rien de plus brillant, de plus varié & de mieux aſſorti que toutes les couleurs du kin-modſui. Le P. Charlevoix remarque que cette eſpèce de canards pourroit bien être le même que celui qu'on connoît ſous le nom de poule du

Japon d'après le pere le Blanc dans son histoire de la révolution de Siam. Si ma conjecture est juste, ajoute l'historien du Japon, il faut joindre à toutes les beautés exterieures de ce bel oiseau une démarche majestueuse qui le releve encore, & par laquelle il paroît sentir qu'il est le roi des oiseaux.

Les faisans sont aussi d'une grande beauté. On en voit d'une espèce particuliere, qui se distingue par l'éclatante variété de ses couleurs, & par la beauté de sa queue, qui n'a pas moins de deux pieds de long, & dans laquelle mille couleurs, & surtout l'or & l'azur, brillent agréablement.

Les bécassines, une espèce de pigeon sauvage, des éperviers, des cicognes qui restent toute l'année, des corbeaux d'une espece différente des nôtres, des pies de mer, des mouettes, des rossignols, des allouettes, & plusieurs petits oiseaux sont communs au Japon.

REPTILES.

Les Lezards du Japon, suivant

Kœmpfer, sont les mêmes que ceux que nous connoissons en Europe; c'est tout ce qu'en dit cet écrivain. Il y a aussi beaucoup de serpens de différentes espèces. On en voit un entr'autre qui est verd avec une tête platte & des dents fort aigues. On l'appelle fitak-kutz ou fika bari, nom qui signifie l'espace de temps que le soleil reste sur l'horison; parce que ceux qui sont mordus de ce serpent, meurent avant le coucher de cet astre. Les soldats en recherchent la chair & la mangent avec empressement, dans l'idée qu'elle a la vertu de les rendre courageux. En faisant calciner ce serpent dans un pot exactement fermé, on en tire une poudre appellée gowatsio, qu'on prétend être souveraine pour plusieurs maladies internes.

Il est encore une autre espèce de serpens d'une grosseur monstreuse appellés dragons en langue vulgaire. On les trouve sur les montagnes & dans l'eau; mais, comme ils sont très rares, ceux qu'on prend, on les fait voir pour de l'argent. On place dans cette même

classe l'insecte reptile qu'on appelle fourmi blanche, & qui est nuisible. C'est un petit ver délié & blanc comme neige, excepté à la tête qu'il a fort large & d'un brun obscur. Ces fourmis marchent toujours en bandes comme les nôtres dont elles ne different pas beaucoup par la grosseur. Les Japonois les appellent do-toos, c'est-à-dire perceurs, nom qui leur convient parfaitement. S'ils parviennent à entrer dans un magasin, ils gâtent en peu de temps les plus belles marchandises. Le seul moyen qu'on ait employé avec succès jusque ici pour éloigner ces dangereux insectes, c'est de répandre du sel sous les marchandises qu'on veut conserver, & d'en parsemer le plancher du magasin. Ils sont en guerre continuelle avec les fourmis noires ; &, lorsqu'une des deux especes s'est emparée d'un lieu, il n'y a rien à craindre que l'autre y prenne place. Ces fourmis blanches, dit Kœmpfer, ne peuvent supporter l'air non plus que les taupes ; &, pour aller d'un endroit à l'autre, elles bâtissent des vou-

tes ou arcades qu'elles sçavent faire tenir à la terre, & qui sont de la même matiere que les nids de guêpes. Elles marchent avec une vîtesse incroyable; & souvent tout est ravagé dans un endroit avant qu'on se soit apperçû de leur arrivée. Kœmpfer rapporte qu'étant sur les côtes de Malabar, & s'étant couché à minuit, le lendemain matin il apperçut sur la table des marques des désordres que ces fourmis avoient causés. Il remarqua de ces voûtes de la grosseur du petit doigt; les insectes avoient fait un trou de même grosseur dans un des pieds de la table en montant, un autre au travers de la table, & encore un au milieu de l'autre pied en descendant. Ce dernier entroit dans le plancher. Tout cela fut l'ouvrage de quelques heures. Le même voyageur a observé que leur museau est armé de quatre petites pinces recourbées & tranchantes, ce qui paroît bien plus propre à produire des effets si prompts, que leurs excrémens, auxquels quelques-uns attribuent cette propriété, en leur supposant une

vertu ſingulierement corroſive; mais il y a apparence qu'ils leur ſervent plutôt à former ces arcades dont parle l'obſervateur.

Un autre inſecte dangereux, c'eſt celui que les Japonois appellent mukadde. Il eſt différent de la cloporte, mais c'eſt le même que le mille-pied des Indes, où il eſt très venimeux. C'eſt un ver long de deux ou trois pouces délié de couleur brune, & qui a de chaque côté un grand nombre de pieds. Outre qu'il eſt aſſez rare au Japon, ſa morſure n'a jamais de ſuite, & on la guerit avec de la ſalive.

INSECTES.

Dans cette claſſe, ſont des abeilles, des guêpes des mouches luiſantes, des eſcarbots, des punaiſes, des ſauterelles, & un grand nombre d'autres inſectes communs en Europe. Parmi les papillons, il y en a un fort grand appellé jamma-tſio, ou le papillon des montagnes. Il eſt ou tout-à-fait noir, ou d'une variété de couleurs fort agréables.

Le komuri est une grosse mouche de nuit très-belle, tachetée de différentes couleurs, & toute velue.

On connoît plusieurs especes d'escarbots très-beaux, parmi lesquels nous distinguerons celui que les Japonois appellent sebi ou semi.

Cet insecte est de la grosseur & de la figure de ces mouches que l'on voit voler le soir en Europe, mais il n'a point d'aîles. Au printemps, il sort la nuit de dessous terre, où il se tient pendant l'hyver. Ses jambes, déliées & chenues, lui servent à s'accrocher aux branches & aux feuilles d'arbres, & à tout ce qu'il peut saisir. Bientôt il crève, & son dos se fend dans toutes sa longueur pour faire place à une autre mouche qui ressemble à un escarbot, & qui y étoit renfermée, mais qui paroît d'abord plus grande que sa prison. Lorsque cette mouche rompt l'étui qui l'enfermoit, elle déploye ses aîles, & fait un bruit si aigu & si perçant, qu'on peut, disent les Japonois, l'entendre à la distance d'un mille. Les bois, les montagnes retentis-

sent du bruit de ces petits animaux qui disparoissent peu à peu dans les jours caniculaires. On prétend qu'ils rentrent en terre pour y subir une nouvelle métamorphose. Le nom de semi ou de sebi que porte cet insecte, vient de son chant qui commence lentement & d'un ton bas, augmente ensuite par degrés en vîtesse & en force, puis s'abaisse en finissant. Il commence au lever du soleil & finit vers midi.

On voit au Japon des mouches cantarides qui ne different pas des nôtres par la figure, sinon qu'elles sont plus rondes & presque aussi grosses que les escarbots communs de l'Europe.

Parmi les mouches de nuit, il s'en trouve une très-rare qui est à peu près de la longueur du doigt, déliée, ronde, ayant quatre aîles, dont deux sont transparentes & cachées sous les deux autres, qui sont si luisantes, qu'on diroit qu'elles ont été polies. Un mêlange charmant de taches & de lignes bleues & dorées embellit ces mouches si agréablement, que les dames,

dit Kœmpfer, se font un plaisir de les conserver parmi ce qu'elles ont de plus précieux.

ICHTYOLOGIE.

Les côtes du Japon ne fournissent pas moins à la subsistance des habitans que l'intérieur des terres. Elles abondent en poissons de toute espèce & de tout genre, que les habitans appellent du nom général de kio-kai ou wokai, c'est-à-dire qu'ils comprennent sous ce nom les poissons, les écrevisses, & tous les coquillages.

Le plus utile de tous ces poissons est la baleine. On en prend de toutes les sortes dans les parages de cet empire, & particulierement dans les parties meridionales de la grande isle de Nipon; on les harponne ainsi qu'en Groenland. Nous avons donné dans notre premier volume la description de plusieurs sortes de baleines qui occasionnent les voyages du nord: il ne nous reste à parler ici que de celle qui donne l'ambre gris, & qui est très-

commune au Japon. Kœmpfer dit qu'on l'appelle mako, & qu'elle n'a que trois ou quatre brasses de long, qu'on trouve de l'ambre gris dans ses intestins, & que de sa tête on extrait une médiocre quantité d'huile. C'est à quoi se réduit tout le récit de notre docte Allemand. Mais il est bon d'observer qu'on sçait que c'est l'espèce de baleine appellée cachalot qui fournit l'ambre gris. Nous en traiterons succinctement ci-après, à l'article du regne minéral.

Parmi les autres espèces de poissons qu'on pêche en quantité dans les mers du Japon, les plus remarquables sont le satsi-foko, le furube, le tay & l'ika.

Le Satsifoko.

Celui-ci est un poisson qui a deux, trois, & quelquefois jusqu'à cinq ou six brasses de long, & qui porte deux fortes longues dents élevées perpendiculairement hors de sa gueule, & qu'on met quelquefois par maniere d'ornement sur le haut des châteaux, des temples,

& des autres édifices publics. On rapporte que ce poisson est l'ennemi mortel des baleines, qu'il les tue en se glissant dans leur gueule, & en leur devorant la langue. Lorsqu'il s'y glisse, dit Kœmpfer, il dispose sa tête & ses dents de telle maniere qu'elles ne lui font aucun obstacle. C'est dommage qu'il ne nous ait pas instruit comment ce poisson parvient à plier ses dents, & à sortir de la gueule de la baleine.

Le Furube, & *autres.*

Le furube n'est pas fort gros. Les Hollandois l'appellent *blaser*, qui veut dire souffleur, parce qu'il peut s'enfler jusqu'à prendre la forme d'une boule exactement ronde.

On en distingue trois espèces différentes qui sont toutes venimeuses, mais à différens degrés. Les furubes de la premiere espèce sont petits, & on n'en mange que rarement. Ceux de la seconde sont regardés comme un poisson très-délicat. On en jette la tête, les os & les intestins, & on ne doit

manger la chair qu'après l'avoir bien nettoyée & lavée, sans quoi elle causeroit la mort. On prétend même que, si on en mange une certaine quantité, malgré toute préparation, on en meurt infailliblement. Les Japonois, à qui la vie est insupportable, préférent de manger de ce poisson à l'usage du poignard & du poison. Il cause d'abord un long évanouissement, auquel succèdent des convulsions & un délire qui finit par un violent crachement de sang, dans lequel on expire.

Il est expressément défendu aux gens de guerre de manger de ce poisson, & même d'en acheter. Si quelqu'un deux meurt pour avoir enfraint cette ordonnance, son fils perd le droit qu'il auroit de succéder à son emploi.

Le tay est de tous les poissons celui que les Japonois estiment le plus. Ils le regardent comme le roi de tous les autres, & un emblême de bonheur. Il est fort rare & assez approchant de la carpe, mais il est agréablement bigarré de rouge & de blanc, qui jettent le plus brillant éclat lorsqu'il est sous l'eau.

L'ika est un poisson de l'espece des polypes. On en voit une quantité d'espéces différentes, parmi lesquelles il s'en trouve une dont les individus sont si gros, que deux hommes ont peine à en soulever un.

Il est encore au Japon bien des poissons très-estimés. Tels sont le bora qui ressemble au brochet, le maare qui est notre saumon, les kames ou rayes, les cabeliaux, les morues, & généralement toutes les especes que nous connoissons en Europe.

Crustacées et Testacées

Sous le nom de jebi, on comprend toutes sortes d'écrevisses, soit de mer, soit d'eau douce. Kœmpfer en distingue douze espèces différentes, dans lesquelles il s'en trouve d'une grosseur prodigieuse. On peut en juger par ce que rapporte notre habile medecin, qui dit avoir acheté une jambe de derriere d'écrevisse ou homar qui étoit aussi grosse & aussi longue que l'os de la jambe d'un homme. Il est bon de remarquer

remarquer que tous les testacées & les crustacées que l'on trouve dans ces mers & dans l'Océan Indien, de delà le Gange, sont plus pleins & plus charnus à la nouvelle lune que dans le temps de la pleine lune; ce qui est le contraire de ce qu'on observe dans les mers d'Europe.

Les tortues sont très-communes au Japon; les habitans les regardent comme un emblême de bonheur, à cause de la longue vie qu'on leur attribue. Parmi leurs différentes sortes, il s'en trouve une dont l'écaille, dit-on, pourroit couvrir un homme.

Les mers du Japon offrent une quantité prodigieuse de toutes sortes de moules, d'huitres & de coquillages estimables par le double avantage d'être excellens à manger, & de donner de belles perles. On en ramasse lorsque l'eau est basse, ou l'on va les chercher sous l'eau à une profondeur considérable.

L'awabi est un coquillage qui mérite d'être connu. Il est univalve, & se trouve fort avant dans la mer, attaché

aux rochers ou au fond même, où les femmes des pêcheurs vont les prendre, après s'être armées d'un long couteau pour se défendre des marsouins, & autres poissons carnaciers. Lorsqu'elles voient un awabi, elles l'enlevent tout d'un coup avant qu'il les apperçoive, autrement il se cramponne de telle sorte qu'il seroit impossible de le détacher. La coquille est remplie d'une grosse piéce de chair jaune ou blanchâtre très-coriace. Dans l'idée que c'étoit la nourriture ordinaire de leurs ancêtres, les Japonois, pour conserver la mémoire de cette ancienne sobriété, font toujours servir un plat d'awabi quand ils donnent à manger, & dans tous les festins. C'est aussi un usage dans toutes conditions de joindre aux présens que l'on fait, un morceau d'awabi. On conserve toujours de sa chair coupée par tranches que l'on fait sécher. Il se trouve quelquefois une perle dans ce coquillage, mais elle est mal formée, & d'une couleur désagréable.

Le tairagi est un autre coquillage

bivalve, plat, long, mince, presque transparent, & d'une figure triangulaire; étant d'une forme longue & terminée en pointe; cette forme lui donne un air singulier, qui plairoit aux curieux d'Europe. Le poisson est attaché de chaque côté de la coquille par un tendon très-fort, il est accompagné quelquefois d'une ou deux perles assez belles.

L'ajoka est encore un bivalve plat de la longueur de la main. Sa surface est couverte d'écailles anguleuses & d'une figure déplaisante. Mais on trouve au-dedans de ce coquillage une nacre luisante, & assez souvent de grosses perles d'un très-grand prix. Autrefois les Japonois estimoient peu ces productions, mais les Chinois leur en ont appris la valeur, & à présent ils n'en font pas moins de cas que les autres nations.

Regne Minéral.

La qualité sulphureuse du terroir du Japon donne naissance à une quantité de métaux & de mineraux de toute espece. L'or ne se trouve pas seulement

en mines dans plusieurs provinces, mais même en poudre parmi le sable des rivieres & des torrens. Dans les mines d'or de la Province de Satsuma, il y en avoit une si riche qu'elle rendoit six pour seize. L'Empereur fit défendre d'y travailler, dans la vue de réserver cette ressource précieuse pour des nécessités pressantes. Une montagne qui avoit penché d'un côté pendant fort long-temps, dit Kœmpfer, tomba il y a quelques années dans la mer. On trouva à la place qu'elle occupoit un sable si riche qu'il rendoit moitié d'or pur. Il étoit à une grande profondeur, & il falloit des plongeurs pour le tirer. Malheureusement cette occupation fut interrompue par une tempête affreuse, qui fut suivie d'une marée extraordinaire, laquelle inonda toute la mine de boue & d'argile à plusieurs brasses de hauteur. Depuis ce temps, on n'a pu reprendre ce travail. Les pluies entraînent encore des environs de cette montagne quelque peu d'or avec du sable, mais il s'y trouve en si petite quantité, que les pauvres gens qui le ramassent en tirent à peine de quoi subsister.

Les mines d'argent ne ſont pas rares, & c'eſt dans la Province de Bungo qu'on voit la plus abondante. Nous avons parlé dans la topographie du Japon, des iſles d'or & d'argent, noms qui feroient ſuppoſer qu'elles ſont remplies de ces métaux; mais il y a apparence que tout ce qu'on en dit eſt fabuleux; au moins les hiſtoriens du Japon n'en donnent aucune deſcription qui puiſſe aſſurer leur réalité.

L'argent du Japon paſſe pour le meilleur du monde. Tous les Ecrivains s'accordent à dire qu'il a été un temps où l'on l'échangeoit à la Chine poids pour poids contre de l'or. Les Japonois ont encore un métal précieux, mais factice qu'ils nomment *Sowa*, dont la couleur tire ſur le noir. C'eſt un mêlange de cuivre & d'or: quand il eſt employé, il reſſemble à de l'or pur, & il ne lui cede ni en couleur ni en éclat. Ce ſowa n'eſt pas particulier aux Japonois, mais ils le travaillent avec un art, dont n'approche aucune autre nation aſiatique.

De tous les métaux le cuivre eſt le

plus commun, & suffiroit seul pour enrichir ces isles. Il y en a de très-fins, & même chargé de beaucoup d'or. L'airain est assez rare au Japon & fort cher, parce qu'on y manque de calamine, & qu'il faut la faire venir du Tonquin. La Province de Bungo produit un peu d'étain si blanc & si fin, qu'il vaut presque l'argent, mais les Japonois n'en font aucun usage.

On ne trouve du fer que sur les confins des trois Provinces de Bigen, Bitsiu & Minesaka, dans la troisiéme grande contrée. Mais il y est en grande abondance. On l'affine sur les lieux, & il se vend presque aussi cher que le cuivre. Notre Historien assure que les outils de fer sont d'un aussi haut prix que ceux de cuivre ou d'airain : on se sert même de cuivre pour tous les ustensiles, les crochets, les crampons, & les autres pieces qui entrent dans la construction des navires & des édifices. Caron assure que le Japon produit beaucoup de plomb ; Kœmpfer n'en a point parlé ; mais il ne peut y avoir d'incertitude à cet égard, puisque le

soufre est si commun dans ces isles.

Le charbon de terre n'y est pas rare, & le sel commun se fait avec de l'eau de la mer d'une façon particuliere dont on pourroit tirer avantage. On creuse un trou d'une grande profondeur, & on le remplit d'un sable très-fin & très-net, sur lequel on jette de l'eau de mer qu'on laisse évaporer & sécher. On recommence ensuite la même opération jusqu'à ce que le sable paroisse suffisamment imbibé de sel. Alors on le ramasse & on le met dans une cuve dont le fond est percé en trois endroits. On y jette encore de l'eau de mer & on la laisse filtrer au travers du sable. Cette eau est reçue dans de grands vases, & on la fait bouillir jusqu'à ce qu'elle se réduise en sel.

Les Japonois n'ont ni sel ammoniac ni antimoine, & ils ne connoissent même pas l'usage de ces minéraux. Le vif-argent & le borax leur viennent des Chinois. * Kœmpfer dit cependant y avoir trouvé deux sortes de borax mêlés avec des corps hétérogenes ; c'est ce qui fait que les habitans ne veulent

pas se donner la peine de les séparer. Le mercure sublimé y est rare & d'un prix exhorbitant. On le fait entrer, comme le principal ingrédient, dans la composition d'une eau mercurielle, à laquelle on attribue une efficacité merveilleuse pour la guérison des ulceres, des cancers, & d'autres maux.

Notre sçavant Médecin allemand dit qu'il connoît peu de pays où le soufre soit en aussi grande quantité qu'au Japon. On en tire sur-tout une telle abondance d'une isle de la province de Fatsuma, qu'elle en a pris le nom d'isle de soufre. Il n'y a pas plus d'un siecle, ajoute-t-il, qu'on a la hardiesse d'y aborder. Elle passoit auparavant pour inaccessible à cause d'une fumée noire & épaisse qui s'en éleve continuellement. L'imagination du peuple frappée de ce spectacle effrayant croyoit y voir des monstres horribles, & personne ne doutoit que cette isle ne fut habitée par des esprits infernaux ou une des portes de l'enfer. Un particulier moins crédule demanda la permission de s'y rendre & l'obtint. Il choisit cinquante hom-

mes de la même résolution que lui, & descendit dans cette isle sulphureuse. Après avoir traversé quelques bois qui étoient sur le rivage, il trouva un terrain fort uni & si couvert de soufre, que de quelque côté qu'il marchât, il voyoit une fumée épaisse sortir de dessous ses pieds. Depuis cette découverte elle a apporté un produit très-considérable par le commerce qu'on a fait de ce minéral : il y a encore plusieurs cantons d'où l'on tire beaucoup de soufre. C'est ce qui fait dire au même Ecrivain qu'on peut regarder en général le soufre comme une des principales richesse de cet empire.

Les montagnes renferment différentes especes d'agathes, dont quelques-unes sont d'une rare beauté. Leur couleur est bleuâtre, & les rapproche beaucoup du saphir. Elles donnent encore des cornalines, du jaspe & d'autres pierres de ce genre.

On a vu que l'on tire des coquillages, de très-belles nacres & des perles de grand prix. Nous avons fait mention ci-devant de ceux qui les produisoient.

Il y a plusieurs rivieres au Japon dans lesquelles on recueille du naphte de couleur rougeâtre, que les Japonois appellent *Tsutsono abra* ou terre rouge. C'est un bitume liquide dont on se sert dans les lampes au lieu d'huile. On lui donne en Europe le nom de petrole. Cette substance est la même que celle dont nous avons parlé dans notre troisiéme volume à l'article de la Siberie, sous le nom de Kamina-massa, ou beurre de pierre.

Ambre gris.

On ramasse sur les côtes du Japon beaucoup d'ambre gris. Il est ordinairement, dit Kœmpfer, mêlé avec les excrémens de cette baleine appellée *Mako*. Ils sont semblables à de la chaux & presque aussi durs que de la pierre. Cette dureté des excrémens fait juger qu'il s'y trouvera de l'ambre gris auquel les Japonois ne donnent point d'autre nom que celui d'excrément de baleine. Lorsque l'ambre-gris, ajoute notre sçavant Etranger, est détaché du fond de la mer par les vagues & jetté

ſur les côtes, ou avant qu'il ait été avalé par les baleines, ce n'eſt qu'une ſubſtance difforme platte & gluante, aſſez ſemblable à la bouſe de vache. Elle a alors une odeur très-déſagréable. Ceux qui la trouvent ainſi flottante ſur la ſurface de l'eau ou jettée ſur les côtes, la ſéparent par petits morceaux qu'ils ſerrent & forment en boule. A meſure que cette matiere durcit elle devient plus compacte, plus peſante, & atteint enſuite ſa perfection.

Il paroîtroit par le récit de Kœmpfer, que l'ambre gris ne ſe forme point dans les entrailles de la baleine, & qu'il ne fait que s'y perfectionner. Cependant bien des naturaliſtes contrediſent cette opinion, & prétendent au contraire qu'il doit ſa premiere origine au cachalot. Ce ſentiment reçu en Angleterre, eſt appuyé ſur les obſervations rapportées dans les tranſactions philoſophiques. L'ambre gris, y eſt-il dit (a),

---

[a] N°. 387. pag. 267. cités dans l'Hiſtoire naturelle de l'Iſlande & du Groenland. par M. Anderſon, *tome* 2, *page* 328.

ne se trouve que dans les cachalots, & ce sont des boules ou corps globuleux de trois à douze pouces de diametre. Ils pesent depuis une livre & demie jusqu'à vingt, & sont enfermés, quoique détachés, dans une bourse ou vessie ovale de trois à quatre pieds de long sur deux ou trois de large qui ressemble à peu près à une vessie de bœuf, sinon que ses extrêmités sont plus pointues. Cette bourse se termine en deux tuyaux, dont l'un va en se rétrecissant jusqu'à la verge & la traverse; l'autre vient des reins & se termine par son orifice à la seconde extrêmité de la bourse. Celle-ci est suspendue directement au-dessus des testicules qui ont plus d'un pied de long, & qui sont situés en longueur en touchant la verge à quatre ou cinq pieds au-dessous du nombril, & à trois ou quatre au-dessus de l'anus. Elle est presque toute remplie d'une liqueur de couleur d'orange foncé, qui n'est pas tout-à-fait si épaisse & qui a la même odeur, mais beaucoup plus forte, que celle des boules d'ambre qui y nagent librement. Les parois intérieures de la

bourse sont teints & chargés de la couleur de la liqueur, de même que le dedans du canal de la verge. Ces boules paroissent fort dures tant que le poisson est en vie, & l'on a souvent trouvé, à l'ouverture de la bourse, des fragmens sphériques de la même matiere & de la même dureté qui s'étoient séparés des boules. Celles-ci sont composées de plusieurs couches qui s'enveloppent les unes les autres comme les peaux d'un oignon. On n'a jamais trouvé au-delà de quatre boules dans une bourse. Celle qui pesoit vingt livres, & qui est la plus grande qu'on ait jamais vue, étoit seule dans la sienne: on prétend que ces boules d'ambre gris ne se trouvent que dans de vieux cachalots, & seulement dans les mâles. Le sçavant Dudley croit que la bourse est la vessie de l'urine, & que les boules d'ambre ne sont autre chose qu'une concrétion de particules huileuses & odorantes du fluide renfermé dans la vessie, attendu que dans l'instant qu'on les en ôte, elles sont humides & d'une odeur ex-

trêmement forte & rebutante. Le même écrivain affermit encore son systême, en démontrant que les petits morceaux noirs & pointus, semblables à du verre & à des coquillages brisés qui se trouvent souvent dans l'ambre, & qu'on prenoit pour des becs de petits oiseaux, ne sont autre chose que les becs de certains petits poissons appellés *squids*, dont le cachalot fait sa principale nourriture. Il est donc certain, ajoute M. Anderson (*a*), de qui nous avons emprunté ce récit, que l'ambre gris vient originairement dans cette espèce de baleine, mais que l'on ne sçauroit décider encore quelle est sa matiere & d'où elle se forme.

Ce sçavant écrivain n'a pas ignoré que Kœmpfer a parlé de deux espèces de baleines qui donnent l'ambre gris ; mais il observe que tout ce que le voyageur en dit paroît fort suspect. Cependant Kœmpfer a ajouté à la description qu'il donne de l'ambre gris, des faits qui contrarient beaucoup le

(*a*) Page 130.

sentiment des sçavans Anglois sur la formation de cette précieuse matiere. Lorsque j'étois au Japon, dit-il (*a*), une fort belle piéce d'ambre gris, de couleur grisâtre, fut trouvée sur les côtes de Kino-Kuni. Elle pesoit plus de cent cattis du Japon : ce qui revient à cent trente livres de Hollande. Ce morceau d'ambre étant trop considérable pour être acheté par une seule personne, on le partagea en quatre parties égales, & on voulut m'en vendre une ; ce qui me persuada que ce qu'on m'avoit dit du morceau entier, étoit vrai. Mais celui qui fut vendu en 1693 par le Roi de Tidor, une des isles Moluques, à la compagnie des Indes Hollandoise, est encore d'un poids bien plus considérable ; c'est une masse d'ambre gris d'une fort bonne espèce, & qui pese cent quatre-vingt-cinq livres ; on la garde à Amsterdam dans le cabinet des curiosités de la Compagnie. On trouve

[*a*] *Amœnitatum exoticarum Fasciculus 3, page 634, in-4°. Lemgoviæ, 1712.*

dans le dictionnaire encyclopédique l'exposition des différens systêmes des écrivains qui ont parlé de l'ambre gris. D'après leur lecture, on ne peut manquer de flotter dans l'incertitude. Mais s'il étoit permis de dire notre sentiment, nous avouerions qu'il nous a semblé que l'opinion la plus probable est celle de M. Geoffroy dans sa matiere médicale, qui prétend que l'ambre gris est une espèce de bitume qui sort de dessous les eaux, dans un état de fluidité, & qui s'épaissit & se durcit ensuite à l'air. Cette opinion, qui est aussi celle de tous les orientaux, est favorisée encore par les opérations chymiques; car dans l'analyse de l'ambre gris, les chymistes disent qu'ils n'en ont jamais tiré aucune substance animale. Mais si l'on ne s'accorde pas sur l'origine de l'ambre gris, personne ne lui conteste ses admirables propriétés. Cette matiere est de couleur cendrée & parsemée de petites taches blanches; elle est encore legere & grasse. Elle a une odeur forte & pénétrante qui la fait reconnoître aisément; mais qui

n'est pas cependant aussi active & aussi agréable dans l'ambre brut qu'elle le devient lorsqu'il a été préparé, & sur-tout après qu'on y a mêlé une petite quantité de musc & de civette. C'est par ces moyens qu'on nous développe son odeur dans les eaux de senteur & dans les autres parfums où l'on le fait entrer (*a*). Il n'y a point de pays où l'on consomme tant d'ambre gris qu'en Perse, en Arabie & dans l'Indoustan : dans ces pays on s'en sert dans les confitures au lieu de sucre.

Les côtes du Japon produisent encore une quantité surprenante de coraux, de madrepores, de pierres figurées, d'éponges & de coquilles qui égalent en beauté celles d'Amboine & des Isles Moluques ; mais les Japonois en font peu de cas ; & si le hasard fait tomber quelques curiosités de cette nature dans les filets des pêcheurs, ils les portent au temple le plus voisin pour les offrir au Dieu Je-

---

(*a*) Voyez l'Encyclopédie, au mot *ambre gris*.

bis, qui est le Neptune du Japon.

Le grand nombre d'écrivains qui ont traité de cet empire, nous empêchera de donner une grande étendue à sa description civile, morale & politique. Nous nous restraindrons seulement à rassembler ici les traits les plus frappans de l'histoire de cet état, & à choisir dans la conduite civile des Japonois, ceux qui nous paroîtront les plus propres à faire connoître leur génie, leurs mœurs & les louables sentimens qui dirigent tous leurs mouvemens.

Peinture des Japonois, & de leurs habillemens.

En général, la figure des Japonois approche beaucoup de celle des Chinois, mais ils sont plus laids & plus mal faits. Leur taille est médiocre, leur tête grosse avec un teint olivâtre, un nez fort écrasé, des lèvres épaisses & des yeux petits, mais moins enfoncés que ceux des Chinois. Un sourcil épais, des joues plattes, des jambes grosses & courtes, voilà ce qui

acheve le portrait d'un Japonois. Cependant la plupart des grands seigneurs paroissent n'avoir rien de choquant dans l'air & dans les traits du visage. Sans doute que la noble fierté qui leur est naturelle, & qu'ils sçavent soutenir sans affectation, contribue à faire illusion sur leur difformité.

A l'égard des femmes, tous les voyageurs leur attribuent de la beauté. Kœmpfer même ne craint pas d'avancer que celles de la province de Figen sont les plus belles personnes de l'Asie. Ce voyageur les représente pourtant fort petites, & avec l'usage de se peindre le visage ; ce qui pourroit faire douter que leurs agrémens fussent tout-à-fait naturels, & aussi parfaits qu'il le dit.

L'habillement des Japonois est noble & presque semblable à celui des Chinois. Les grands seigneurs, & avec quelque proportion tous les gentilshommes, portent de longues robes traînantes, de ces belles étoffes de soie à fleurs d'or & d'argent que fabriquent les exilés à Fatsisio. De petites échar-

pes qu'ils ont au col leur font une maniere de cravatte, & une autre plus large leur sert de ceinture. L'ornement dont ils paroissent le plus curieux, consistent dans le sabre & le poignard qu'ils passent dans leur ceinture, & desquels la poignée, & souvent même le fourreau, sont enrichis de perles & de diamans. Les bourgeois, qui sont presque tous marchands, artisans ou soldats, ont des habits qui ne descendent qu'à mi-jambe, & dont les manches ne passent pas le coude. Le reste du bras est nud; mais ils portent tous des armes qu'ils se piquent d'entretenir très-proprement. Ils différent encore des personnes de qualité, en ce qu'ils ont le derriere de la tête rasé; au lieu que les autres ne se font raser que le haut du front, laissant pendre par derriere le reste de leurs cheveux. Ils trouvent même tant de grace à cette parure, qu'ils vont toujours la tête découverte, si ce n'est en voyage. Alors ils portent de grands chapeaux de paille ou de bambou très-bien tra-

vaillés, qui ſont impénétrables à la pluie.

Les habillemens des femmes ſont beaucoup plus magnifiques encore que ceux des hommes. Toutes ſont coëffées en cheveux, mais différemment, ſuivant leurs conditions. Rien n'eſt plus agréable que la coëffure des femmes de qualité; elle eſt toujours embellie par des pierreries & des perles qui font un très-bel effet. En général, elles vivent dans une grande retraite & reçoivent rarement des viſites des hommes. On aſſure que les femmes ſe diſtinguent par le nombre des veſtes qu'elles portent ſous une robe traînante; celles du premier rang mettent juſqu'à cent de ces veſtes les unes ſur les autres; ce qui cependant ne forme pas un volume conſidérable, parce qu'elles ſont ſi fines qu'on en peut mettre pluſieurs dans la poche. Ces femmes ne ſortent que peu, & preſque jamais à pied; mais ſi cela leur arrive, c'eſt toujours avec un cortège très-nombreux. Une troupe de filles ſuperbement parées les ſuivent portant, l'une

s'en acquittent avec plus d'aisance & de noblesse que les Chinois. Il en est de même dans les visites qu'ils se rendent les uns aux autres; on fait beaucoup de façons pour s'aborder, pour s'asseoir, pour se quitter. La personne qui rend la visite doit être vêtue d'une large robe de satin noir qui se met par-dessus tous les autres vêtemens. Cette robe est assez communément le présent que les Japonois se font mutuellement. On la porte sur un bassin, & c'est la plus insigne faveur dont un grand puisse honorer un inférieur. Une observation assez singuliere que Kœmpfer a faite au Japon, c'est que les habitans mettent leurs plus beaux habits pour rester à la maison, & qu'ils s'habillent fort modestement lorsqu'ils vont en visite; cependant les grands seigneurs & les nobles ne sortent jamais qu'accompagnés d'une suite considérable de domestiques qui portent l'éventail, le chapeau, le parasol, les pantoufles & les autres choses à l'usage de leur maître. Ceux qui sont revêtus de quelques grande charge, & les magistrats,

magistrats, font porter une pique immédiatement devant eux.

Villes du Japon. Maniere de bâtir. Edifices publics.

La plupart des villes sont bien bâties & fort peuplées. On en compte, suivant Kœmpfer, jusqu'à treize mille dans tout l'empire, mais elles n'ont ni remparts ni murailles. Les rues sont généralement tirées au cordeau, coupées à angles droits, avec des portes aux deux bouts qui se ferment toutes les nuits. Ces villes n'ont non plus que deux portes fort simples ; elles renferment chacune une petite place fermée de grilles, laquelle se nomme *Fudanoisusi*. Elle sert à annoncer au peuple la volonté suprême, c'est-à-dire, suivant l'idée Japonoise, les édits & les ordres particuliers de l'Empereur. La police qui s'observe dans les villes est à peu près la même qu'à la Chine, & la foule n'y est pas moindre.

Les principales villes du Japon sont Jédo, Méaco & Osacca.

JÉDO.

Jédo est devenue la capitale de l'empire, depuis que les Souverains y ont fixé leur séjour. Cette ville est grande & bien peuplée, mais le bois dont sont bâties les maisons particulieres, rendent les incendies très-fréquens. Le palais de l'Empereur, nous dit-on, est de la plus grande magnificence, & par-tout resplendissant d'or & des vernis les plus éclatans. Jédo est située sur une riviere qui s'appelle *Toukaw* ; on y a élevé un pont d'une belle structure, & c'est de ce pont qu'on mesure toutes les distances des autres villes de l'empire.

MÉACO.

Méaco, qui étoit anciennement la capitale de l'empire, n'est plus à présent que la seconde ville. Elle est la résidence du Dairi ou Empereur ecclésiastique : les rues de cette ville sont étroites, mais régulieres : il y en a de très-longues ; les maisons ont deux étages, ce qui est rare au Japon;

Elles sont un peu mieux bâties qu'à Jédo ; mais cependant le bois est toujours ce qui en fait la principale matiere. Au haut des maisons, est pratiquée une grande auge qu'on a soin d'entretenir pleine d'eau en cas d'incendie. D'ailleurs, Méaco est une ville très-commerçante, & ses manufactures sont les plus célébres de tout l'empire, soit pour la richesse & la perfection des étoffes, soit pour la beauté des teintures, pour les ouvrages de vernis & de placage, pour l'imprimerie, soit enfin pour le rafinement de l'or, du cuivre & des autres métaux, & principalement pour la trempe de l'acier.

OSACCA.

La ville d'Osacca est traversée par la riviere de *Jédogavva*, dont les bords sont revêtus des deux côtés de marches de pierre brute, disposées de façon qu'elles forment un escalier continué dans toute la longueur de la ville. Osacca passe pour une ville des plus peuplées & des plus commerçantes du Japon. On l'appelle le théâ-

tre des plaisirs & des divertissemens; en effet, la musique y est fort cultivée. Toutes les heures sont annoncées par le son de divers instrumens, & chaque heure a son instrument particulier.

La fréquence des tremblemens de terre empêche qu'on ne voye au Japon des bâtimens bien élevés. Toutes les maisons, les hôtels, les palais n'ont qu'un seul étage, & sont assez communément bâtis de bois. L'édifice entier porte sur des piliers qui l'élévent à quatre ou cinq pieds de terre, pour le garantir de l'humidité, & l'usage des caves est inconnu. Les différentes divisions d'une maison qui composent plusieurs chambres, ne sont formées ici que par des paravents que l'on place comme on veut, pour élargir ou rétrécir les piéces suivant le besoin. Qu'on n'imagine pas que ces habitations, pour être construites ainsi que nous avons dit, ne puissent être ni commodes ni agréables. Kœmpfer nous assure au contraire qu'elles ne le cédent en rien aux nôtres, & qu'il ne s'y trouve pas un coin qui n'offre quel-

que chose de riant; d'ailleurs, l'intérieur des maiſons, qui eſt peint ou verniſſé d'un bout à l'autre, ſe nettoye avec beaucoup d'attention. L'éclat du vernis fait un des principaux ornemens; car tous les meubles ſe réduiſent à des nattes, des tapis, des paravents, des coffres & des eſpèces d'armoires d'une façon ſingulière.

Au milieu de la cuiſine, eſt un grand fourneau ſurmonté d'une ouverture proportionnée qui eſt au plafond, pour laiſſer paſſage à la fumée. Dans les appartemens deſtinés à recevoir compagnie, on pratique au milieu du parquet une ouverture revêtue de maçonnerie, & on la remplit de braiſe allumée; quelquefois on la couvre d'une table & d'un ample tapis, dont chacun met les bords ſur ſes genoux.

Tous les gens aiſés ont, derriere leurs maiſons, un petit endroit où on ménage du terrein pour planter des fleurs ou d'autres ſimples utiles qu'on cultive avec ſoin. On y voit auſſi une ſalle voûtée avec des murailles de pierre ou de terre graſſe, pour y ſer-

rer, en cas d'incendie, les meubles les plus précieux. La propreté naturelle des Japonois leur faisant un devoir de se laver tous les jours, il y a peu d'habitans qui n'aient une salle de bains, où tout est disposé avec autant d'art que de commodité.

Si les maisons des particuliers n'ont rien de bien remarquable, les maisons des grands ne sont pas si simples à beaucoup près. De magnifiques portes précedées de perrons de bois d'une belle structure, & proprement vernissés, des cours spacieuses & de vastes appartemens, voilà ce qui compose leurs logemens.

Les palais des Princes, des gouverneurs de provinces, soit dans leurs états héréditaires, soit dans leurs gouvernemens, occupent un terrein immense, & ressemblent à des citadelles fermées d'une triple enceinte de murailles & placées communément à l'extrêmité des villes.

Les temples des Japonois différent entr'eux pour l'architecture & pour le nom, suivant les divinités qu'on y adore.

Ceux qui sont dédiés aux *Cami*, ou esprits immortels, qui sont les anciens dieux du pays, s'appellent *Mia*, c'est-à-dire, demeure des ames. Les temples consacrés à des idoles étrangeres s'appellent *Tira*. Ceux-ci sont les plus remarquables par leur structure & par leurs ornemens. Ils ressemblent beaucoup aux pagodes Chinois; c'est-à-dire, qu'ils consistent en une grande tour terminée en dôme, & bâtie sur un massif de briques haut de dix ou douze pieds, & assez large pour laisser place à une terrasse qui régne tout autour de l'édifice. Les toits sont en saillie & à pans retroussés. L'intérieur des temples est très-magnifique; l'or & le vernis y éclatent par-tout. On y voit un grand nombre de statues placées dans des niches pratiquées exprès dans l'épaisseur du mur. Au milieu de la grande salle, est un autel isolé & très-richement décoré, qui porte une ou plusieurs idoles colossales d'une figure monstrueuse. Ces temples sont bâtis sur des éminences, dans une situation riante & commode; ce

qui vient de la crédulité des peuples, les prêtres leur persuadant que les dieux se plaisent singuliérement dans des lieux élevés. Des monasteres aussi magnifiques par leur structure & la multitude d'appartemens dont ils sont composés, qu'agréables par les jardins délicieux qui les environnent, accompagnent les *Tira*, & sont peuplés d'un grand nombre de bonzes.

Les autres édifices publics du Japon sont les ponts & les hôtelleries; mais ni les uns ni les autres ne méritent une description. Il suffit de dire que les ponts sont bâtis de bois & assez solides, & que les hôtelleries renferment différens logemens qui se donnent aux voyageurs suivant leur qualité; d'ailleurs, elles sont assez bien pourvues de tout ce qui est nécessaire à la vie.

Outre ces grandes hôtelleries, il y a encore sur toutes les routes une infinité de petits cabarets où les voyageurs trouvent du sacki, du thé, du poisson roti ou mariné, des confitures & d'autres rafraîchissemens. Mais ce qui fait sur-tout le grand produit des

hôtelleries & des cabarets, c'eſt, ſuivant Kœmpfer, le ſoin que prennent ceux qui les tiennent d'entretenir des filles pour les plaiſirs des voyageurs. La grande iſle de Nipon eſt ſur-tout décriée pour ce commerce honteux, & il eſt très-peu d'hôtellerie qui ne ſoit un lieu de proſtitution. Le même voyageur (*a*) dit que dans une petite ville appellée *Kiomids*, il vit neuf ou dix maiſons devant leſquelles ſe tenoient deux ou trois jeunes garçons de dix à douze ans, bien vêtus, fardés, qui offroient à acheter un certain ciment aux voyageurs; mais leurs abominables maîtres les entretiennent pour ſervir à l'amuſement de ces mêmes voyageurs; car les Japonois ſont naturellement fort adonnés à ce vice horrible qui outrage la nature.

La comédie, les chants de théâtre, les danſes & les autres ſpectacles de ce genre, ſont des plaiſirs dont la nation Japonoiſe eſt fort avide. Bien loin que la religion du pays les condamne, elle

[*a*] Tome 3, page 58.

les autoriſe & les conſacre; de façon que ces divertiſſemens ſont ſouvent partie des fêtes ſolemnelles que l'on célébre en l'hônneur des divinités.

Religion du Japon.

La liberté qui regnoit dans cet Empire avant l'établiſſement du Chriſtianiſme, y avoit introduit une multitude de ſectes étrangeres au préjudice de l'ancienne religion du pays. Pluſieurs écrivains en comptent juſqu'à douze, dont les pratiques n'ont rien de commun. Les unes adorent le ſoleil, la lune: d'autres offrent leur encens à divers animaux. Les Souverains qui compoſent les deux premieres Dynaſties du Japon qu'on appelle *Cami*, tous ceux qui ont contribué à peupler & à policer ces iſles, qui y ont porté des loix utiles, quelque ſcience, quelque art; tous ceux qui ont établi quelque nouveau culte, y ont des temples & des adorateurs. Cependant on aſſure que la plupart des Grands ſont athées, & croyent l'ame mortelle, mais qu'à l'extérieur ils font profeſſion d'une de ces ſectes. Enfin,

les démons même ont des autels & des sacrifices au Japon. Il est vrai que c'est la crainte qui leur défere ces honneurs; on n'attend d'eux aucune faveur. On les redoute, parce qu'on leur suppose le pouvoir de nuire, & c'est une raison pour s'efforcer de les appaiser.

Quoiqu'il en soit, nous ne parlerons ici que des trois sectes principales qui partagent l'Empire. La plus ancienne s'appelle *Sintos*; elle consiste dans le culte des premiers Souverains du pays, qui suivant l'opinion populaire, ont gouverné le Japon pendant plusieurs millions d'années, & dont l'histoire est remplie d'avantures merveilleuses & d'évenemens fabuleux. On leur donne le nom de *Cami*, qui signifie habitant des cieux, & y l'on distingue différens ordres.

Religion de Sintos.

Les sectateurs de Sintos reconnoissent une multitude de divinités inférieures qu'ils placent dans les étoiles. Le nombre en augmente tous les jours par l'apothéose qu'ils font de leurs Empe-

tion ou rémission absolue de toutes les fautes. Cette relique précieuse reçue avec une grande vénération est gardée avec beaucoup de soin.

Il y a parmi les *Sintoïstes* plusieurs sociétés ou confrairies religieuses qui ont chacune des regles différentes. Dans le nombre on compte une espece d'hermites qui vivent au milieu des montagnes, d'où leur est venu le nom de *Jemmabos*, qui veut dire soldats de montagnes : les *Tozanfaites* que leur regle oblige à monter une fois l'année au sommet d'une montagne très-haute environnée de précipices. Les moines vagabonds sont assez communs aux environs des plus célebres *Mia*, & demandent l'aumône avec beaucoup d'importunité, élevant leurs enfans dans le même genre de vie. Les Jemmabos sont fort adonnés à la négromancie : ils passent pour être habiles à guérir des maladies désespérées, à découvrir les auteurs d'un larcin, & à opérer enfin plusieurs prodiges auxquels la stupidité seule ou l'excès du fanatisme peuvent ajouter foi. Ce qui est certain

c'eſt que s'ils ne ſont pas réellement des magiciens, ils ont du moins toujours l'apparence de gens extraordinaires. A les voir preſque toujours nuds, les yeux hagards, les cheveux hériſſés, on les prendroit pour des inſpirés qui ſortent de deſſus le trépied.

La ſecte de Sintos compte encore pluſieurs ſociétés dévotes compoſées de gens oiſifs ou indigens, qui ſous le voile d'une auſtérité religieuſe, jouiſſent de toutes les commodités de la vie, & ſe livrent aux plus criminelles débauches. Mais ce qui eſt à remarquer dans ces différentes inſtitutions, c'eſt une congrégation de filles qui courent le monde deux à deux. On n'y reçoit que les plus belles filles du pays, quoique ſouvent elles ayent habité des lieux de proſtitution. A la vérité leur occupation n'eſt pas différente, après avoir pris l'habit de religieuſe, c'eſt la reſſource ordinaire de toutes les filles des Jemmabos, & la plupart de ces hermites montagnards prennent leurs femmes dans cet ordre. Tous les matins elles ſortent de leurs aſiles où elles ha-

bitent ordinairement trois ou quatre ensemble, & vont faire chacune de leur côté une course de plusieurs milles. Elles sont vêtues d'un habit simple, mais fardées & munies de toutes les armes que prête la coquetterie la plus rafinée. Elles fréquentent les grandes routes, & dès qu'elles apperçoivent un riche voyageur elles approchent de sa litiere, & la suivent quelque temps en chantant : pour une legere aumône on obtient d'elles tout ce que l'on peut desirer.

Enfin, il y a au Japon des confrairies d'hommes & de femmes qui font profession d'une vie sainte, & cherchent à se distinguer à l'extérieur dans leur conduite par de pieuses singularités. Dans le nombre de plusieurs confrairies de cette nature, celle des aveugles tient un rang considérable. Ils vivent en communauté, sont vêtus en laïques & dans la derniere simplicité. On ne les voit mandier ni dans les rues ni dans les temples. Leur communauté se soutient par l'industrie de ses membres, & par des travaux conformes à

leur état. Celui qui y eſt une fois admis n'a plus la liberté d'en ſortir. Pluſieurs s'appliquent à différens métiers, aux ſciences & à jouer de différens inſtrumens, ce qui leur donne accès chez les princes & les grands ſeigneurs, dit le P. Charlevoix, en qualité de ſçavans & de beaux eſprits. En effet, les annales de l'Empire, les hiſtoires des grands hommes, les anciens titres des familles, ne ſont pas des monumens plus ſûrs que la mémoire de ces aveugles, qui ſe communiquant les uns aux autres leurs connoiſſances, forment une tradition hiſtorique contre laquelle perſonne ne s'aviſe de s'inſcrire en faux. On trouve de ces aveugles dans tout l'Empire, mais leur général réſide à Meaco & gouverne ſon ordre à peu près de même que les ordres religieux d'Europe.

De la Religion de Budſo.

Le nom de Budſo qu'on donne à cette religion ſignifie religion des idoles étrangeres. *Bud*, autrement appellé *Xaca ou Siaka*, eſt regardé comme

l'instituteur de cette religion, & le principal objet de son culte. Il est assez apparent que le Xaca Japonois est la même divinité que Fo des *Chinois*; du moins les fables qu'on raconte de l'origine de Xaca, ne different que peu de celle de Fo que nous avons rapportée à l'article de la Chine, & le fonds du systême religieux est tout-à-fait semblable.

Cette religion a des ministres de différente classe, des moines, des religieux & des especes d'évêques, de façon que le tout compose une hierarchie peu différente de celle de l'Eglise catholique. Nous ne rapporterons aucun trait du fanatisme outré de quelques partisans de cette secte, non plus que des impiétés abominables & de la dépravation des mœurs des Bonzes & des Bonzesses, sur lesquelles le P. Charlevoix s'est étendu avec complaisance. Il est naturel de soupçonner, ainsi que l'a observé un des plus judicieux critiques (*a*) que les Missionnaires Euro-

[*a*] Bayle dans son Dictionnaire, au mot *Japon*.

péens, qui ont eu de grandes contestations avec les Bonzes, ne les ont pas représentés sous des couleurs bien fidèles, & exemptes de passions.

De la Religion Sinto.

Ce mot de Sinto, suivant Kœmpfer, signifie la méthode des Philosophes. C'est une secte particuliere qui se fait gloire de s'élever au-dessus des préjugés vulgaires. En conséquence ses partisans n'ont rien de commun avec les autres religions & font consister la perfection & le souverain bien dans une vie sage & vertueuse. Ils ne reconnoissent que des récompenses & des punitions temporelles, comme étant les suites nécessaires d'une vie criminelle ou vertueuse. Point de temples, point de divinités, aucune espece de culte. Parmi les *Sintoïstes* tous leurs actes extérieurs de religion se réduisent à offrir sur les tombeaux de leurs ancêtres du riz, des viandes, &c. Ils regardent le suicide comme un acte héroïque de vertu. Enfin, cette religion est la même que celle des Lettrés de la Chine,

& Confucius est regardé des Siutoïstes, avec autant de vénération que des Philosophes Chinois.

Il y a environ trente ans, dit Kœmpfer (*a*), que le Prince de Figen, grand philosophe & protecteur des sçavans, tâcha de faire revivre cette religion dans ses états, où elle étoit presque éteinte.

A cet effet, il fonda une université; lui accorda de grands privileges, & fit venir de tout l'Empire des sçavans pour enseigner les principes du *Sintoïsme*. Son but étoit de faire ouvrir les yeux à ses sujets, & de leur apprendre à faire usage de leur raison. Le Prince vit le plus heureux succès répondre à ses espérances. Ses sujets reçurent avidement la nouvelle doctrine. Reconnoissant l'impertinence des fables ridicules de leurs prêtres, & l'imposture de leur conduite, ils mépriserent les dieux du pays, & ne voulurent plus fournir aucune subsistance à leurs ministres. Ainsi ces essains nombreux de moines qui

[*a*] *Livre* 1, *page* 74.

avoient vécu jusqu'alors des charités d'un peuple crédule & superstitieux se voyoient à la veille de mourir de faim. Allarmés de ces nouveautés dangereuses qui blessoient ses intérêts, le clergé porta des plaintes aux deux Empereurs; & parvint à l'aigrir contre le prince de Figen, au point qu'il seroit surement devenu la victime de ses bonnes intentions, & de l'animosité des prêtres, s'il n'eut prévenu leurs coups en se dépouillant de ses états en faveur de son fils. On voit par cette histoire que les prêtres, par-tout animés de l'esprit de domination, & par-tout passionnés pour leurs intérêts, plus que pour ceux des divinités qu'ils servent, se font une loi d'être intolérans, & ne donnent de relâche à leur vengence sacrée, qu'après l'anéantissement absolu de ceux qui leur portent ombrage.

Du Christianisme.

L'année 1549 est l'époque mémorable de l'entrée de l'Evangile au Japon, & c'est à Saint François Xavier, accompagné de deux autres Jésuites

que la gloire en est due. Il y a de grandes contradictions entre le récit de Kœmpfer & les relations des Jésuites sur le succès des pieux efforts de Xavier. Le premier dit que bientôt mécontent de l'indocilité des Japonois, & rebuté des difficultés que le défaut de connoissance dans la langue Japonoise opposoit à ses bonnes intentions ; cet Apôtre résolut de retourner aux Indes d'où il étoit venu, & quitta le Japon au mois de Novembre 1551 ; mais les Jésuites disent qu'il soutint glorieusement la réputation qu'il avoit acquise dans les Indes, qu'en peu de temps il parvint à parler la langue du pays avec une facilité & une élégance rare dans les naturels même ; qu'il confondit plus d'une fois les Bonzes ; qu'il ressuscita des morts, & opera un grand nombre de prodiges qui furent suivis de plusieurs conversions.

On peut raisonnablement douter de ces dispositions miraculeuses de Xavier, surtout étant rapportées par des gens intéressés à les publier : mais il est certain, & tous les écrivains conviennent que les

premieres ſemences de l'Evangile qui furent jettées au Japon par les Jéſuites, fructifierent prodigieuſement en moins de quarante ans; & que l'Egliſe du Japon compta parmi la multitude de ſes proſélytes, pluſieurs princes, & même des petits ſouverains du pays. La preuve en réſulte clairement par la fameuſe ambaſſade que le P. Valignani Jéſuite amena en triomphe à Rome en 1582 : elle étoit envoyée par les Princes de Bungo, d'Omura & d'Arima, & compoſée de quatre Seigneurs Japonois, parens de ces Princes. Nous ne nous étendrons pas davantage ſur les progrès du Chriſtianiſme : on peut en voir l'hiſtoire dans le P. Charlevoix, qui n'a rien laiſſé échapper de ce qui intéreſſoit cette cauſe ſacrée, & qui s'eſt même plu à l'embellir par des traits agréables pour ceux qui aiment le merveilleux. Il nous ſuffira de remarquer qu'une révolution ſurvenue dans le Japon par la mort de l'Empereur, changea la face des affaires, & donna lieu à une perſécution contre les chrétiens, qui ne finit que par l'extinc-

tion absolue de l'Evangile en l'an 1650. On lit dans Kœmpfer (a) qu'indépendamment de quelques raisons politiques qui porterent l'Empereur à sévir contre les chrétiens, ceux-ci hâterent leur ruine par leur imprudence. L'esprit de domination, l'intolérance de leurs prêtres, & sur-tout l'aventure d'un Evêque altier, qui refusa de rendre les respects accoutumés à un Grand de l'Empire, avec lequel il le disputoit de magnificence par la pompe de son cortege, la conduite indiscrete, ou plutôt imbecille, de deux religieux de Saint François dans la capitale du Japon, enfin les soupçons qu'on eût que les Portugais avoient excité la conspiration de *Moro* leur agent, & favorisé la révolte de quarante mille chrétiens dans la province de Figen; telles sont les causes auxquelles on doit rapporter l'abolition totale du Christianisme. En vain depuis ce tems différens Missionnaires ont essayé de s'y introduire. Toutes les avenues du Royaume sont

(a) Livre 4, page 196.

si bien gardées qu'il est impossible d'y pénétrer (*a*).

Mariages des Japonois.

Kœmpfer, qui a si bien traité du Japon, ne nous apprend point en quoi consistent les engagemens du mariage, & quelles en sont les cérémonies. Ce détail se trouve dans le recueil de Mon-

(*a*) L'illustre Montesquieu donne des raisons si plausibles de l'extirpation de la religion Catholique au Japon, que nous cédons volontiers au plaisir de les rapporter ici sommairement. La fermeté qu'inspire le christianisme, lorsqu'il s'agit de renoncer à la foi, dit cet Ecrivain si admirable, parut très-dangereuse au gouvernement. On crut voir augmenter l'audace. La loi du Japon punit sévérement la moindre désobéissance; ne pas renoncer à la religion lorsqu'on l'ordonnoit, c'étoit désobéir; on châtia ce crime comme une insulte faite au Prince. Les chants d'allégresse des Martyrs parurent être un attentat contre sa volonté. Le titre de Martyr intimida les magistrats. Dans leur esprit, il signifioit rebelle; M. de Montesquieu auroit pu ajouter *contra eux*; ils firent tout pour empêcher qu'on ne l'obtînt. *Voyez ci-après la peinture du caractere Japonois. Esprit des Loix, édit. in-12, tome 3, pag. 188, livre 25, chap. 14.*

tanus ; mais, comme il se contredit en plusieurs endroits, il nous a paru plus prudent de les passer sous silence. Nous observerons seulement avec l'estimable Auteur de l'histoire des Voyages, qu'il paroît que les inclinations ne sont gueres consultées au Japon (*a*). On s'y marie sans s'être connus, & ce sont les parens des deux côtés qui forment les nœuds. A la vérité ce contrat aveugle n'a rien de gênant, puisque les deux époux ont mutuellement la liberté de se séparer, & que les hommes peuvent avoir autant de concubi-

---

[*a*] Hagenaar, dans les remarques qu'il a faites sur la relation du Japon par Caron, dit que les filles ne portent pas de dot à leurs maris; que les gens riches envoient ordinairement une somme d'argent, telle qu'il leur plaît, avec leurs filles, le jour qu'elles se marient; mais que le mari & ses parens la renvoient avec beaucoup de respect & de remercimens, de peur que les femmes ne prennent de-là occasion d'être plus fieres & plus impérieuses. Parmi les gens du commun, on retient quelquefois le présent quand il s'en fait. *Voyages qui ont servi à l'établissement de la Compagnie Hollandoise, tome 5, part. 2, page 452.*

nes qu'il leur plaît. Cependant l'adultere est puni de mort dans les femmes, & quelquefois une légere liberté leur coute la vie. Rien n'égale, dit le P. Charlevoix, la contrainte où on les retient, que leur modestie & leur fidélité.

Les Japonois sont peut-être les seuls hommes du monde qui ayent trouvé l'art de se conserver le cœur de leurs femmes en les tenant dans la captivité; car on vante leur attachement & leur fidélité. Les histoires du Japon en offrent de continuels exemples. On y voit une femme se précipiter d'une tour pour défendre son honneur contre l'Empereur même qui l'aimoit & qui l'avoit invitée à une fête; d'autres se laissent mourir de faim dans le chagrin de ne pouvoir suivre leurs maris au tombeau. Cependant il est difficile d'accorder ces sentimens estimables de tendresse & d'attachement avec l'usage qui permet aux peres & meres d'exposer les enfans qu'ils ne sont point en état d'élever; à moins qu'on ne suppose qu'ils imaginent faire un acte d'humanité, en délivrant ces petites créatures

innocentes d'une vie qui ne manqueroit pas de leur devenir à charge. Les personnes aisées qui n'ont pas d'enfans adoptent ceux de leurs parens ou de leurs amis qui en ont un trop grand nombre.

Education des enfans. Sciences Japonoises.

Les peres & les meres accoutument de bonne heure leurs enfans à une vie dure & à des exercices violens. Ils ont sur eux une autorité absolue. On ne néglige rien pour les instruire dans les sciences & pour leur former le cœur. Cette éducation est commune aux deux sexes, & il n'est pas rare de trouver des femmes sçavantes. L'histoire, à bien parler, à former nettement les caracteres du pays, la vie des hommes célebres, des traités de morales : voilà ce qu'on enseigne particulierement aux jeunes gens dans les écoles du Japon.

Quant aux sciences spéculatives, elles sont encore au berceau dans cet Empire. On n'y a qu'une connoissance fort superficielle des mathématiques,

de la méthaphysique & même de la physique. Le ciel ne leur est pas mieux connu. Leurs époques, leurs élémens, la maniere dont ils partagent les heures & dont ils comptent les années, ne peuvent donner qu'une idée peu avantageuse de leurs combinaisons & de leurs lumieres. Les principes de l'anatomie, de la chirurgie, & par conséquent de la médecine y sont totalement ignorés. Pour définir en peu de mots toutes les connoissances des Japonois, on peut dire qu'ils sont dans les sciences de tout genre fort inférieurs aux Chinois. Leur habileté dans la peinture est aussi la même, & ils n'entendent passablement qu'à peindre des fleurs & des animaux. Leur maniere d'imprimer ne differe pas celle des Chinois.

Arts Manuels.

Les arts méchaniques sont fort cultivés des Japonois, quoiqu'ils paroissent n'en avoir inventé aucun, & qu'ils les ayent tous reçus des Chinois, ils sont parvenus à surpasser beaucoup leurs maîtres; tout ce qui sort de leurs

mains est achevé. Leurs ouvrages de gravûre, de dorure & de ciselure n'ont rien de comparable, & jamais on n'a pu réussir à la Chine à faire des étoffes aussi belles que celles qui se fabriquent dans l'isle de Fatsisio. Ils excellent encore dans la trempe de l'acier, dans l'art d'appliquer le vernis, & dans mille petits ouvrages qui exigent autant d'adresse que de patience. Le P. Charlevoix nous apprend qu'on a vu à Paris, il y a trente ans, une idole toute entiere bien proportionnée, distincte dans toutes ses parties, & mise dans une niche, qui venoit du Japon. Cet ouvrage étoit fait avec la moitié d'un grain de riz : l'autre moitié faisoit une espece de piédestal, sur lequel la niche & la divinité étoient posées. Il fut admiré comme un prodige, & on le trouva digne d'être mis en paralelle avec le fameux colosse de Rhodes, qui passoit pour une des sept merveilles du monde.

Quel que soit le goût général que les Japonois montrent pour les sciences & les arts, il est fort inférieur à celui qu'ils ont pour les armes. Dès que les

enfans sont sortis du college, on leur donne des armes, & on leur enseigne la façon de s'en servir. Le jour qu'on met un cimetere, un poignard, au côté d'un Japonois est une époque mémorable & un jour de réjouissance pour toute sa famille. Ce goût est naturel à tous, & un cimetere l'emporte à leurs yeux sur le plus magnifique habit.

Funérailles des Japonois.

Malgré la diversité de sectes & d'opinions qui partagent les Japonois, la cérémonie des obséques s'y fait partout avec assez d'uniformité, & voici ce qui se pratique aux funérailles des personnes de qualité.

Le lieu où l'on doit brûler le mort est renfermé de murailles tendues de noir; & au centre est construit un bucher. On s'y rend avec un cortége nombreux de femmes accompagnées de leurs suivantes, de personnes amies du défunt, de ses parens, d'un grand nombre de bonzes & de différens officiers, dont chacun porte, au bout d'une longue pique, un panier de

carton plein de fleurs qu'il répand en forme de pluie. Enfin, c'est à peu près la même pompe qu'à la Chine pour le transport du corps. Il y a seulement quelques différences dans le reste de la cérémonie ; c'est ce que nous allons observer.

Le corps paroît dans une espèce de chaise ou litiere extrêmement ornée, soutenue par quatre porteurs. Il est vêtu de blanc, assis sur ses talons, la tête nue & les mains jointes, dans l'attitude d'un homme qui prie. Les enfans du mort, ou ses plus proches parens, marchent au tour de la chaise, & le plus jeune d'entre eux porte une torche allumée. Arrivé dans l'enceinte, le corps & la litiere sont placés au milieu du bucher par les bonzes. Leur supérieur prend alors la torche allumée, & fait trois fois le tour du bucher en l'agitant à peu près comme un encensoir, & en récitant quelques prieres : puis il rend la torche à celui dont il l'a reçue, qui la jette a l'instant au milieu du bucher. C'est le signal de l'embrasement général. A us-

ſitôt deux bonzes allument chacun une torche & mettent le feu en pluſieurs endroits du bucher, tandis que d'autres y verſent de l'huile, des parfums & d'autres matieres combuſtibles & odoriférantes. Quand le corps eſt conſumé, les parens s'approchent du braſier, y répandent des parfums, & rendent à genoux des adorations au mort dont ils ſuppoſent que l'ame eſt admiſe au commerce des dieux. Chaque bonze reçoit enſuite une rétribution proportionnée à ſa dignité, & tout le monde ſe retire.

Le lendemain, les parens & les amis du mort vont recueillir les cendres & les mettent dans un vaſe doré qui ſe place dans le même endroit qu'occupoit le bucher. Il y demeure ſept jours pendant leſquels les bonzes y vont réciter des prieres. De-là, l'urne eſt portée au lieu où elle doit reſter, & poſée ſur un piédeſtal ſur lequel le nom du mort & le nom de ſa ſecte ſont gravés. Sept mois après on recommence de nouvelles adorations, qui conſiſtent à accompagner, avec

des instrumens, les prieres que les bonzes récitent à haute voix. Elles se renouvellent sept ans après, & quelquefois même tous les sept jours, suivant la piété de la famille & la dépense qu'elle veut faire.

De tout ce cérémonial, observe l'historien du Japon, on doit inférer que les Japonois ne voient rien de lugubre dans l'idée de la mort, & qu'ils la regardent moins comme un malheur, que comme un passage à une félicité assurée.

Après avoir commencé par prendre part au bonheur du mort, on pleure ensuite sa perte. Le deuil dure deux ans pendant lesquels on doit se priver de toute sorte de plaisir. Le blanc est la couleur du deuil; & l'habillement, peu différent de celui de la Chine, n'est pas moins propre à entretenir les idées de tristesse & de regret.

Le fils aîné paroît avoir la plus grande part à la succession, & les filles n'héritent point. Quelquefois lorsqu'un pere voit son fils aîné parvenu à

l'âge de maturité, il lui remet ordinairement tout son bien, ne se réservant qu'une legere portion pour sa subsistance & celle de ses autres enfans, qui, par ce moyen, se trouvent réduits à un modique héritage.

Origine des Japonois. Forme de leur Gouvernement.

Les anciennes histoires des Japonois n'offrent que fables & obscurités sur leur origine. La fierté qui leur est naturelle ne pouvant souffrir qu'on les fît descendre d'aucun autre peuple, ils n'ont rien trouvé de plus favorable à leur systême que de se prétendre sortis du sein même de leur empire. Dans cette vue, ils rapportent deux différentes généalogies : la premiere, d'esprits célestes, c'est-à-dire, d'êtres tout-à-fait dégagés de la matiere qui gouvernerent le Japon pendant une suite de siécles impossibles à déterminer, & qui produisirent, d'une maniere extraordinaire, des esprits terrestres ou des demi-dieux qui composent la seconde généalogie. Ceux-ci ayant suc-

cédé aux premiers ont régné fort long-temps, & ont enfin engendré la race qui habite aujourd'hui le Japon, & qui a tout-à-fait dégénéré de la pureté & des perfections de ses divins ancêtres.

Mais passons sur des fables qui ne peuvent trouver de créance que parmi les peuples intéressés à les faire valoir. Voyons quelle est l'opinion des Européens sur l'origine des Japonois. La plupart de ceux qui ont parlé de ce peuple, le font sortir de la Chine, & se fondent sur des histoires dont la vraisemblance ne suffit pas pour persuader.

Le P. Couplet, sçavant jésuite, connu pour un écrivain très-versé dans l'histoire de la Chine, fait descendre les Japonois des Tartares, & tire des annales Chinoises la démonstration de la vérité de son hypothèse. Il y est dit que sous le régne du vingt-cinquiéme Empereur de la seconde dynastie, les nations barbares qui habitent au nord de la Chine, ce qui désigne les Tartares, étant devenues trop nombreuses, il s'en détacha di-

verses colonies qui allerent peupler les isles situées dans l'Océan oriental, par où l'on doit entendre le Japon (*a*).

Kœmpfer, prévenu en faveur de l'origine des Japonois, n'admet leur source ni dans les Tartares, ni dans les Chinois. Il prétend que les Japonois sont une nation primitive & originale qui ne doit son extraction à aucun autre peuple; que leur langue est une de celles que la Providence infusa dans l'esprit de ceux qui avoient entrepris de bâtir la tour de Babel, & que quelques-uns de ces téméraires architectes ont été les premiers habitans du Japon. En conséquence, se livrant au desir chimérique de vouloir démontrer la vérité de son systême; il trace le chemin qu'ils durent suivre; il mesure le temps qu'ils employerent au trajet qu'ils avoient à

[*a*] M. de Montesquieu dit aussi que les Japonois sont d'origine Tartares, & qu'il est aisé de le prouver. *Voyez l'Esprit des Loix, livre 25, chap. 3, édition in-12, tome 3, note de la page 166.*

faire pour parvenir des plaines de Sennar au Japon, & il les y fait ensuite débarquer au bout de sept mois, dans de legers canots que peut-être le Ciel leur avoit envoyé exprès, & surtout sans avoir essuyé ni tempêtes, ni aucun obstacle.

Gouvernement.

Si l'on se rappelle la division des trois races sur lesquelles les Japonois font rouler toute leur histoire, on jugera facilement que les deux premieres sont fabuleuses, & que la troisiéme est l'époque fixe & certaine de cet empire.

Jusqu'au douziéme siécle le Japon avoit été gouverné par un seul Empereur qui jouissoit d'une autorité absolue & dans le temporel & dans le spirituel. Il étoit à la fois Roi & Grand Pontife de la nation. Mais alors ces Princes trop attachés aux affaires de la religion, & plus jaloux de se livrer aux douces fonctions du pontificat, qu'aux occupations pénibles de la royauté, se reposerent de l'adminis-

tration politique sur divers seigneurs. L'empire fut divisé en plusieurs gouvernemens, & l'Empereur leur en donna la direction temporelle.

Ces gouverneurs particuliers, se relâchant peu à peu de l'obéissance qu'ils devoient à leur maître, s'arrogerent un pouvoir absolu, & bientôt après se firent la guerre les uns aux autres. L'empire étant ainsi déchiré, l'Empereur sembloit n'avoir plus que l'ombre de son ancienne autorité. Pour la rétablir, il choisit un seigneur de sa cour, nommé *Joritomo*, auquel il conféra le titre de Généralissime, avec un plein pouvoir de terminer, ou par la force, ou à l'amiable, les guerres civiles. Joritomo remplit les volontés de son maître; mais ce ne fut qu'en épousant les intérêts d'une des plus puissantes factions, qui l'aida à soumettre toutes les autres. Ce général, se voyant maître des forces de tout l'empire, imposa aussi la loi à celui de qui il tenoit son pouvoir, & le força à lui continuer le titre de Généralissime. Cette charge importante se

perpétua, & il ne fut plus au pouvoir des Empereurs de l'abolir. On ne peut s'en faire une idée plus juste qu'en la comparant à la dignité des maires du palais, si absolus sous la premiere race de nos Rois, & fondateurs de la seconde.

Jusqu'en 1585, ces généraux dépendirent à certains égards de l'Empereur qui seul avoit le droit de les nommer. Mais à cette époque, *Fidejos*, vingt-neuviéme général, secoua tout-à-fait le joug, & se fit d'abord déclarer régent du royaume. Ensuite il parvint à s'asseoir sur le trône lui-même, & laissa à *Ookimatz*, son rival, l'exercice de toute l'autorité spirituelle. Fidejos se fit appeller *Taiko-sama*, & prit toutes les mesures que lui inspiroient la prudence & la politique pour établir par-tout l'obéissance, le bon ordre & la paix. Il y réussit heureusement, & son régne lui acquit plus de gloire & d'autorité qu'aucun de ses prédécesseurs n'en avoit obtenue.

Ookimatz conserva l'ancien titre de

Mikaddo ou d'Empereur ſacré ; titre auguſte & pompeux que ſes deſcendans ont conſervé juſqu'à ce jour.

Ainſi, l'on diſtingue deux Empereurs au Japon ; l'un eccléſiaſtique, qui eſt chef de la religion, & que nos voyageurs appellent *Dairi*, & l'autre ſéculier, qui porte le nom de *Cubo*, & en qui réſide toute l'autorité temporelle.

Le Dairi n'a proprement aucun domaine ; il fait ſon ſéjour à Méaco, où le Cubo entretient près de lui une nombreuſe garniſon, ſous prétexte de veiller à ſa conſervation ; mais en effet, pour le mettre hors d'état de rien entreprendre. Ce grand Pontife n'ayant nulles terres, le Cubo pourvoit à ſa ſubſiſtance, & lui abandonne le revenu de Méaco & de ſes dépendances, auquel il ajoute quelque choſe de ſon tréſor. Le droit dont jouit encore le Dairi de nommer aux dignités eccléſiaſtiques, de conférer généralement tous les titres d'honneur, de prononcer ſur les différends des grands ſeigneurs, eſt une autre reſſource qui

fait entrer de grandes richesses dans ses coffres.

Au reste, si le Dairi n'a aucun droit à la puissance temporelle, il en est bien dédommagé par la vénération qu'on a pour sa personne sacrée à laquelle on rend un culte religieux, fort approchant des honneurs divins. Ces Princes ecclésiastiques, de leur côté, n'épargnent rien pour accréditer l'erreur populaire & entretenir un aveuglement qui leur est si avantageux. Ils croiroient profâner leur sainteté, dit Kœmpfer, s'ils touchoient la terre du bout du pied, s'ils exposoient leur personne au grand air ou au soleil. Ils ne mangent jamais que dans de la vaisselle neuve; enfin, tout ce qui sert à l'usage du Dairi est regardé comme sacré, & le peuple est persuadé que ceux qui oseroient y porter des mains impies sans sa permission expresse, seroient punis comme profanateurs, comme sacriléges, & périroient dans les tourmens.

Le Dairi peut prendre douze femmes; mais une seule partage les hon-

neurs du trône & porte le titre d'Impératrice.

Le mariage de ce Pontife, l'accouchement de sa femme & la naissance d'un fils, donnent lieu, suivant Kœmpfer, à des fêtes qui sont d'une splendeur qui surpasse l'imagination : on diroit que la félicité de l'empire est absolument attachée à ces événemens.

La dignité de Dairi est héréditaire & passe au plus proche parent sans distinction d'âge ni de sexe. La cour de ce Prince est fort nombreuse, & toute composée d'ecclésiastiques, la plupart très-pauvres, mais fort insolens, & si entêtés des prérogatives de leur état, qu'ils regardent tous les laïcs avec un souverain mépris. Quelques-uns de ces courtisans possédent de riches bénéfices qui leur sont conférés par le Dairi, & c'est sans doute l'appas de ces récompenses qui attire tant de personnes à sa cour.

Les hommes, ainsi que les femmes, sont remarquables par un habit particulier qui les distingue des laïcs, & qui indique en même temps le rang

qu'ils tiennent. L'habillement de leur maître consiste en une tunique de soie noire sous une robe rouge recouverte d'un crépon de soie très-fin. Il porte sur sa tête une sorte de chapeau avec des pendans assez semblables aux fanons de la thiare du Pape.

La nullité de la puissance temporelle du Dairi ne laissant pas à ses courtisans l'occasion de s'occuper de brigues & d'intrigues, l'étude des sciences font leur principal amusement. La musique y est sur-tout en honneur dans cette cour, & il n'est pas rare d'en voir sortir différens ouvrages qui font un nom célèbre à leur auteur.

L'historien du Japon nous assure que la famille de ces souverains Pontifes descend, de mâles en mâles, de *Sin-Mu*, premier Empereur du Japon, qui commença à régner six cent soixante ans avant J. C.; ainsi on ne peut contester que ce ne soit la plus ancienne maison de Souverains qui soit dans l'univers. En 1700, elle comptoit cent quatorze Princes qui avoient possédé, pendant plus de deux mille

quatre cent ans, l'autorité Impériale ou la dignité pontificale.

On a vu que la succession des Cubo ou Empereurs séculiers est beaucoup plus moderne : en revanche, leur autorité n'a pas de bornes. Ils résident ordinairement à Jédo, au milieu d'une cour infiniment nombreuse, composée des plus grands seigneurs de l'empire. C'est ici le véritable siége d'un despotisme absolu. La volonté du Cubo est une loi si bien établie, que les princes, les magistrats du royaume sont dépouillés de leurs charges, sont exilés ou subissent la mort sans autres motifs, sans autre forme de condamnation. La garde de l'Empereur est d'environ six mille hommes; en temps de paix, il entretient toujours dix mille fantassins & vingt mille cavaliers. Se trouve-t-il en guerre, chaque seigneur particulier est obligé de lui fournir un certain nombre de soldats tout équipés, à proportion des revenus dont il jouit. Selon le pere Charlevoix, le nombre de soldats que les seigneurs de l'empire fournissent,

s'éloigne peu de quatre cent mille hommes d'infanterie & de quarante mille de cavalerie.

On fait monter les revenus de l'Empereur à huit cent quatorze millions huit cent vingt mille livres de France.

Occupés sans relâche à tenir les grands dans la dépendance, & à prévenir toute entreprise contre leur autorité, les Cubos employent également la force la plus active & la politique la plus rafinée. Si, avec ses revenus immenses, le Souverain amasse des trésors considérables, il sçait mettre des obstacles aux desirs que ses sujets pourroient avoir de suivre son exemple, en les engageant continuellement dans des dépenses excessives. Tous les grands de l'empire sont obligés de se rendre chaque année à Jédo avec un cortége nombreux, & chaque fois qu'ils y sont appellés. Dans une infinité d'occasions, ils doivent donner des repas & des fêtes où rien n'est épargné. Leurs femmes & leurs enfans vivent habituellement à Jédo,

& c'eſt avec la ſplendeur preſcrite par le rang du mari.

Si, malgré toutes ces précautions, les richeſſes de quelque prince ou ſeigneur font ombrage au Cubo, ſous prétexte de lui faire honneur, il lui rend viſite & l'en prévient trois ans d'avance. Cet intervalle eſt employé aux préparatifs de la réception & d'une fête ſomptueuſe qui dure trois mois: tout ce qui ſert à ce feſtin eſt marqué aux armes de l'Empereur. Il y a une porte dorée par laquelle il a droit ſeul de paſſer, après quoi elle eſt condamnée pour toujours.

Les Empereurs démembrent, ſoudiviſent encore les états, les principautés, les gouvernemens des grands pour les contenir plus ſurement dans leur dépendance. Point de reſſorts qu'ils ne faſſent jouer, point de moyens négligés pour être inſtruits de leurs deſſeins, pour les empêcher de ſe lier trop étroitement les uns les autres, & même pour ſuſciter entre eux la diſcorde & l'inimitié. Ce

ſont encore les Empereurs qui font tous les mariages de leur cour. Des femmes que l'on tient ainſi de la main du Souverain, ſont traitées avec de grandes diſtinctions, logées dans des palais ſuperbes, & ſervies par une maiſon nombreuſe.

Quelqu'extrême que ſoit la puiſſance du Cubo, & l'attention qu'il apporte à la maintenir, il ne ſe diſpenſe cependant jamais de rendre au Dairi, tous les cinq ou ſix ans, une viſite pompeuſe qui paſſe pour une marque de dépendance & de ſoumiſſion ; à la vérité, cette cérémonie a plutôt l'air d'une ſcéne de théâtre, puiſque portant l'encenſoir d'une main, le fer eſt dans l'autre. On emploie une année entiere aux préparatifs de cette cérémonie : cinquante mille hommes de troupes au moins ſuivent le Cubo. Son cortége eſt ſi nombreux, que dix mille maiſons dont Méaco eſt compoſé, ne ſuffiſant pas pour le loger, on eſt obligé de dreſſer des tentes hors de la ville. L'Empereur a un château préparé pour le recevoir. Quoi-

qu'on

qu'on ne ſoit pas bien parfaitement inſtruit de ce qui ſe paſſe dans l'entrevue de ces deux Princes ; cependant tout le monde ſçait que le Cubo préſente ſes repects au Dairi, comme de vaſſal à Souverain ; qu'il lui fait de magnifiques préſens, & qu'il en reçoit auſſi de fort riches. On ne peut s'empêcher de conſidérer à cette occaſion à quel point la politique ſe rend maîtreſſe de l'eſprit des hommes, & combien l'amour propre eſt ſubordonné à l'intérêt. Quel exemple plus frappant de cette vérité que de voir un Souverain abſolu, rendre hommage à un Prince dont il eſt le maître, & auquel ſa libéralité fournit la ſubſiſtance. Il eſt vrai que cette conduite fait honneur aux mœurs Japonoiſes ; & perſonne ne diſconviendra, ſans doute, qu'elle ne ſoit infiniment préférable à celle que tiennent preſque tous les uſurpateurs, dont le premier devoir a toujours été d'exterminer la famille des Princes qu'ils détrônoient.

Division de la nation Japonoise.

On distingue au Japon plusieurs ordres dans l'état. Les rangs & les conditions y sont plus marqués qu'en aucun autre pays du monde. La noblesse tient le premier rang, & se divise en trois classes ; sçavoir, celle des Daimio & des Siomio : les uns sont les descendans de ces petits Rois soumis par Joritomo. Ils possédent de grands domaines où ils exercent l'autorité civile & militaire ; mais tous les ans ils doivent aller à Jédo rendre compte à l'Empereur de leur administration. Les Siomio sont des seigneurs de certains districts moins étendus que les premiers, & dans lesquels ils ont droit de jurisdiction.

La seconde division de la noblesse comprend les ministres d'état, les gouverneurs des provinces & des villes, & généralement tous les magistrats du royaume. On place dans la troisiéme classe les simples gentilshommes, dont les uns s'attachent au service des princes & des gouverneurs ;

les autres exercent des emplois subalternes dans le palais Impérial, & la plupart servent dans les armées.

Le reste de la nation peut de même se diviser en trois classes, qui sont celle des marchands dont on fait très-peu de cas au Japon, quelqu'opulens qu'ils soient; celle des artisans, & enfin celle des laboureurs qu'on peut regarder comme les esclaves des nobles; les soldats sont compris aussi dans ces deux dernieres classes, puisqu'ils sont, la plupart, fils d'artisans ou de laboureurs, & par conséquent serfs dès leur origine.

Administration des provinces & des villes.

Dans les villes les plus considérables, & qu'on appelle Impériales, il y a deux gouverneurs appellés *Tonos-Samas*, qui commandent alternativement. Celui qui est en exercice n'a pas la liberté de sortir de son gouvernement, & il lui est défendu, sous peine de mort ou de bannissement, de recevoir une femme dans son palais.

l'autre est obligé de faire sa résidence à la cour de l'Empereur. Les appointemens de ces gouverneurs ne passent pas quarante à cinquante mille livres ; ce seroit une somme bien médiocre, & il leur seroit impossible de soutenir la dépense & le faste qui doivent suivre leurs places, si les profits casuels ne suppléoient à la modicité de ce qu'ils reçoivent de l'Empereur. On peut en juger en considérant le grand nombre de gens qui composent leurs maisons, & qu'ils sont tenus d'avoir pour la représentation. Ce sont d'abord deux ou trois intendans qui sont des gentilshommes, dix officiers civils ou militaires de même qualité, & dont les fonctions sont de donner leurs avis dans les occasions importantes. Ce sont autant de surveillans nommés par la cour ; ces gouverneurs ont de plus grand nombre d'écuyers, de sécretaires, de valets de chambre, de gardes & de valets de pieds.

L'administration de la justice, l'intendance du commerce, le commandement militaire & la direction des

affaires les plus importantes sont du ressort des *Tonos-Samas*, & ils sont aidés dans ces affaires par différens officiers subordonnés les uns aux autres. Les plus considérables de ces officiers sont les *Tosii-jori-siu*, c'est-à-dire, anciens ou sénateurs; leurs places répondent à peu près à celles de nos maires ou consuls. Ils sont au nombre de quatre en chaque ville; leurs charges sont héréditaires; mais il n'y en a jamais qu'un seul en exercice pendant un an. On l'appelle *Ninbam*, qui signifie gardien ou surveillant, parce qu'il est chargé d'informer le gouverneur de ce qui arrive d'important dans son district, & de rapporter les affaires qui doivent se traiter à son conseil.

Les quatre Tosii-jori-siu ont des subdélégués dont les emplois sont à vie, & qui jugent des petites affaires civiles. Après ceux-ci, sont quatre *Nengiosis* qui sont chargés de veiller aux intérêts des habitans auprès des gouverneurs, & enfin les messagers de ville, appellés aussi sergens ou archers de ville, dont l'occupation est d'ar-

rêter les criminels. C'est une compagnie composée de trente familles qui toutes demeurent dans une même rue. Les enfans suivent la profession de leurs peres qui est très-méprisée, parce qu'on les emploie quelquefois aux exécutions; cependant plus communément ce sont les tanneurs qui font l'office de bourreau : aussi leur métier est-il le plus vil & le plus odieux dans tout l'empire. Ils demeurent ensemble à l'extrêmité des villes & près du lieu où se font les exécutions.

La justice criminelle dépend du Nînbam & des trois autres maires, à l'exception de certains cas dont le gouverneur a seul droit de connoître, mais l'administration particuliere en appartient aux officiers chargés de la police, dont l'ordre n'est pas moins admirable au Japon qu'à la Chine. Ces officiers de police sont les *Ottona*, auxquels sont subordonnés trois lieutenans, un greffier ou sécretaire public. Ce Ottona exerce les mêmes fonctions que nos commissaires; il a l'inspection de la rue dans laquelle il

résìde, & doit avoir soin d'y faire exécuter les ordres des magistrats superieurs. Il est encore chargé de tenir régistre des noms des propriétaires des maisons & des locataires ; d'expédier des certificats de vie & de mœurs, des naissances, des mariages & des funérailles de tous ceux qui demeurent dans l'étendue de son district ; de ceux qui voyagent ou changent de domicile ; en un mot, de tout ce qui arrive dans son district.

Dans chaque quartier, réside encore un officier qui en est le trésorier. Il recueille les taxes qui se paient chaque fois qu'une maison change de propriétaire, & par le nouvel acquéreur. Ces sommes sont au profit de tous les habitans, & servent aux frais communs du quartier. La commission de ce dépositaire public est annuelle, & chaque habitant l'exerce à son tour. Le dernier des officiers d'une rue est le messager ; c'est à lui d'informer l'Ottona de tous les changemens qui se font dans la rue, de recueillir les sommes que chacun donne pour faire

des présens aux gouverneurs & aux principaux magistrats, & de publier leurs ordonnances.

Toutes les nuits on fait deux rondes dans chaque rue. La premiere se fait par des bourgeois tour à tour, au nombre de trois, qui ont un corps-de-garde au milieu de la rue. Lorsque le magistrat l'ordonne, cette garde se fait aussi de jour, & on la double suivant les occasions. C'est un crime capital de l'insulter ou de lui faire résistance. La seconde ronde se fait par deux hommes du bas peuple, pour visiter les postes de la rue, pour prévenir les accidens du feu & les mauvais desseins des voleurs. Toutes ces sentinelles sont obligées, à de certaines heures, de frapper deux morceaux de bois l'un contre l'autre pour marquer leur vigilance.

Lorsqu'un citadin change de quartier, il doit présenter une requête & faire quelques présens à l'Ottona de la rue où il se propose de résider. Sur cette requête, cet officier s'informe de la conduite du suppliant; & aussitôt

qu'il est satisfait de ses informations, il envoie le messager demander à tous les habitans de son district s'ils veulent recevoir pour voisin celui qui se présente. Si quelqu'un donne de bonnes raisons pour l'exclure, sa requête est rejettée. Dans le cas où personne ne s'oppose à son admission, l'Ottona l'installe au rang des bourgeois de son quartier. Le nouvel arrivé donne un festin à ses principaux voisins pour contracter alliance avec eux, & c'est là ce qui acheve son aggrégation.

Un Japonois, qui a dessein de voyager, soit pour son plaisir, soit pour ses affaires, doit se pourvoir d'un passeport, & il ne l'obtient jamais que sur un certificat de ses voisins, par lequel ils rendent compte des motifs de son voyage & du temps qu'il doit y employer.

S'il arrive des querelles particulieres entre les habitans d'une rue, les plus proches voisins doivent séparer les combattans : dans le cas de meurtre, les habitans les plus près du lieu où le crime s'est commis, sont renfermés

dans leurs maisons pendant plusieurs mois, & les autres sont assujettis à des corvées ou des travaux extraordinaires. Enfin, tout ce que la prudence humaine peut inventer de plus avantageux à l'humanité, tout ce que la police la plus exacte peut employer de plus prudent & de mieux combiné, est mis en usage au Japon pour entretenir la paix & l'union entre les habitans d'un même lieu, & pour veiller à la sureté des citoyens.

On leve peu de taxes sur les habitans des villes, & elles ne tombent même que sur les propriétaires des maisons. Elles se réglent sur la longueur & la largeur des maisons, & font une espèce de rente fonciere que chaque édifice ou même un terrein doit à l'Empereur. Les forêts, les bois dans les campagnes paient de même à proportion de leur étendue. Pour ce qui est des autres impositions, elles consistent aussi en un droit annuel dû sur le froment, le riz & généralement sur toutes les productions des terres cultivées; il se paie en nature, & des

experts font chaque année, avant la moiſſon, l'évaluation de ce qui revient à l'Empereur : il y a des magaſins où le cultivateur eſt obligé de porter ſon tribut. Les terres qui ſont plantées d'arbres fruitiers, ou deſtinées au jardinage, paient à peu près la moitié du produit de la récolte.

Loix pénales.

En général, les loix ſont très-ſéveres au Japon, & la plus legere tranſgreſſion eſt toujours ſuivie de châtimens corporels, & quelquefois de peines capitales. L'homicide involontaire ou même forcé, la contrebande, l'infraction de certains réglemens de pure police, ſont punis de la roue ou du feu. Dans les crimes qui intéreſſent le repos de l'état ou la majeſté du Souverain, toute la famille du coupable eſt enveloppée dans ſa ruine. Kœmpfer (a) rapporte un exemple mémorable de cette ſévérité, arrivé en 1676. Un enfant de ſept ans fut décapité ſous

[a] *Livre 4, chap. 5.*

les yeux de son pere crucifié, pour avoir été convaincu de faire passer des armes en Corée. Le reste de la famille fut dépouillée de ses biens & bannie à perpétuité.

Il arrive souvent que des criminels, pour éviter de recevoir la mort des mains d'un autre, ce qui est regardé comme une infamie, demandent la permission de se tuer eux-mêmes. Celui qui l'obtient se pare de ses plus beaux habits, assemble sa famille & ses amis, & fait un discours touchant sur sa situation; après quoi prenant un air tout-à-fait content, il se découvre le ventre & s'y fait une ouverture en croix. Le crime le plus odieux est effacé par ce genre de mort; sa famille n'en reçoit aucune tache, & on ne parle plus du criminel que pour faire l'éloge de son courage.

Ordre établi sur les grandes routes. Façon de voyager des Japonois.

La police des grands chemins n'est pas moindre que celle des villes. Rien n'y est épargné pour la commodité &

l'agrément des voyageurs; toutes les grandes routes sont bordées de fossés & de sapins bien allignés. Les paysans de chaque canton sont obligés à tenir ces routes nettes, & même à les sabler lorsqu'il doit y passer quelque grand seigneur.

Chaque mille est marqué par deux petites buttes élevées des deux côtés du chemin, & sur chacune desquelles on plante un arbre. Outre cela, on voit à l'extrêmité de chaque province, & même de chaqne jurisdiction, une colonne de bois ou de pierre placée dans le grand-chemin, avec une inscription qui appred aux voyageurs le nom & la distance des provinces & des villes voisines. De trois en trois mille il y a des grottes couvertes d'un feuillage épais, qui ne sont destinées que pour servir de retraite aux grands seigneurs qui voyagent. C'est une chose tout-à-fait curieuse, dit Kœmpfer, que de voir le nombre prodigieux d'équipages, de chevaux, de gens de livrée, de gentilshommes & d'officiers de toute espèce qui composent le cor-

tége d'un *Daimio*. Les plus grands villages ne suffisent pas pour le contenir, & il y auroit surement beaucoup d'embarras pour loger toute la suite, si les fouriers qui précédent le Prince sept à huit jours d'avance, ne marquoient les logemens dans les lieux les plus voisins du village où s'arrête leur maître.

Ces Seigneurs voyagent dans des especes de litieres assez grandes pour qu'une personne puisse y être assise & même couchée commodément. Cette litiere qu'on appelle *norimon* est fermée de toutes parts par un treillis de bambou & proprement verniffé. Les norimons sont aussi les voitures de ville. Le nombre des porteurs, ainsi que la façon de porter le norimon, la grosseur, la longueur des batons qui servent à cet usage, sont reglés par les loix suivant la qualité des personnes. Néanmoins ce reglement ne concerne point les Dames, sans doute parce qu'en tout pays le goût pour le faste les domine plus que les hommes, & a des conséquences moins dangereuses.

Il y a dans tout l'Empire, des postes établies à peu près à la même distance que celle des nôtres, mais ce qui surtout fait voir jusqu'où va l'attention du Gouvernement Japonois & la bonne police qui y regne, c'est que le prix des postes n'est pas le même par-tout. Il est taxé non-seulement à proportion de la distance, mais encore selon que les chemins sont bons ou mauvais, & suivant la dépense nécessaire en chaque canton, pour l'entretien des chevaux. Ceux qui portent les édits & les dépêches de l'Empereur, sont par-tout singulierement respectés. Dès qu'on entend la sonnette que portent ces couriers, les voyageurs, de quelque condition qu'ils soient, sont obligés de se détourner pour leur laisser un passage libre.

La plus grande partie des Japonois voyagent à cheval, sur lequel ils tiennent d'une façon particuliere. Ils n'ont point les jambes pendantes ainsi que les Européens, & une bonne partie des Asiatiques, mais ils les portent allongées & croisées sur le col du cheval.

Le cavalier descend & montent par le poitrail. Les chevaux ne sont point ferrés, mais on leur met aux pieds un sabot de paille tressée & cordonnée, lequel s'attache avec des cordons de même matiere. Ces sabots étant bientôt usés dans les chemins pierreux, les voyageurs ont soin d'en porter toujours une bonne provision avec eux. On en trouve aussi dans les villages & sur les chemins, où de pauvres enfans subsistent de ce commerce. Kœmpfer décrit avec complaisance tout l'habillement d'un Japonois à cheval, & le représente comme un objet fort grotesque & fort singulier aux yeux d'un Européen (*a*). Ces peuples, ajoute ce savant voyageur, regardent notre maniere de monter à cheval, & de tenir soi-même la bride du cheval comme quelque chose de martial, qui ne convient proprement qu'à un soldat, & c'est pour cela même qu'ils la suivent rarement. Les gens de qualité cependant lorsqu'ils vont se rendre visite dans les

---

[*a*] *Livre 5, chap. 1.*

villes, ils montent à cheval à la façon européenne, mais alors même le cavalier fait une triste figure. Les rênes qui sont de soie ne sont dans ses mains que pour la forme, car le cheval est mené par un ou deux valets qui tiennent le mors de chaque côté.

Pour voyager sur les rivieres ou le long de leurs côtes, les Japonois ont des barques qui ressemblent beaucoup à celles dont on se sert en Russie pour naviger sur le Volga, & qu'on y appelle *Stroubbes* ou *Stroueks* (*a*). Ce sont des barques plattes du port de deux ou trois cent tonneaux. Elles n'ont qu'un seul mât & une très-grande voile qui ne sert de rien lorsqu'on a le vent en poupe; douze ou seize rameurs y suppléent dans le cas contraire. En général tous les bateaux & les navires du Japon sont de sapin ou de cedre. Leur forme & leur construction sont proportionnées à leur usage. Ils ont pour les

---

[*a*] Voyez les Voyages de le Bruyn, *tome* 3, *page* 236.

parties de plaisirs des especes de gondoles qui sont très-propres & ornées avec beaucoup de goût.

Marine des Japonois.

Rien de plus pitoyable que la marine Japonoise. Les plus grands bâtimens sont des navires marchands qui ne peuvent s'éloigner que fort peu des côtes. Ils vont à rames & à voiles comme les stroubbes, & leur mât égale la longueur du navire. La poupe est toute ouverte & la construction en est si fragile, qu'au moindre vent la prudence oblige de chercher un abri dans le premier port, ou du moins de jetter l'ancre & d'amener les voiles. En un mot, remarque l'historien moderne du Japon, les Sauvages du Canada & de la Floride courent moins de dangers dans leurs petits canots d'écorce & dans leurs pyrogues que les Japonois dans leurs plus grands vaisseaux. La raison d'une marine si imparfaite, vient de ce que les Empereurs veulent ôter à leurs sujets, jusqu'au desir d'entreprendre de longs voyages. On sera sans doute sur-

pris de ce qu'un Empire si puissant n'a point de forces maritimes, & d'armées navales; mais les Souverains se bornant à conserver leurs états & à les garantir de toute insulte, ils entretiennent dans cette vue un bon nombre de troupes de terre. L'amour des conquêtes, l'esprit de négoce ne les dominent pas. La nature défend assez leurs côtes, puisque la mer qui les environne est la plus orageuse du monde & la plus dangereuse par les écueils dont elle est remplie; qu'ont-ils besoin d'avoir des forces maritimes?

Commerce des Japonois & des Européens au Japon.

L'Empire du Japon a, comme nous avons dit, un grand nombre de manufactures d'étoffes de soye & de coton, de papier & d'ouvriers adroits qui entendent fort bien à travailler les métaux, à faire différens ouvrages vernissés & de marquetterie. Cependant tous les habitans se bornent au commerce intérieur, parce qu'une loi expresse leur défend de sortir de leur patrie, qui d'ailleurs peut se passer de

toute relation étrangere; mais quoique ce commerce soit borné au-dedans de l'Empire, il n'en est pas moins avantageux aux particuliers & à l'Etat. Voici la peinture qu'en fait Kœmpfer dans une dissertation qui termine son histoire du Japon.

On auroit peine à concevoir quelle est son étendue & combien les marchands sont actifs & industrieux; quelle multitude de bâtimens on trouve dans tous les ports, & combien il y a de ville marchandes & opulentes dans le Royaume. Les côtes sont tellement fréquentées qu'on croiroit que toute la nation s'est établie dans ces quartiers & que l'intérieur du pays est absolument désert.

Les Portugais sont les premiers Européens qui ayent eu des relations au Japon. L'époque de sa découverte fut celle de leur établissement. Jamais commerce ne fut plus avantageux que celui qu'ils y firent d'abord. La ville de Macao qu'ils possedent à la Chine leur servit d'entrepôt, & c'est de là qu'ils faisoient passer à Lisbonne des richesses immenses.

Les Portugais avoient établi des Eglises en même-tems que des comptoirs, & le Christianisme y fit bientôt autant de progrès que le commerce. La décadence de l'un entraîna celle de l'autre, & dès le premier Edit publié contre les Chrétiens, il fut défendu aux marchands Portugais d'amener à l'avenir aucun Missionnaire. Il y eut des contraventions à cette loi, elles donnerent lieu de visiter les vaisseaux européens à leur entrée dans le port : de-là s'ensuivit une infinité de vexations qui diminuerent d'une maniere sensible les bénéfices des Portugais.

Pendant ces contre-temps fâcheux, le même hasard qui avoit conduit les Portugais au Japon y fit aborder les Hollandois. En 1598 un de leurs vaisseaux qui faisoit voile pour les Indes fut jetté par la tempête sur la côte orientale de la grande isle de Niphon assez près de Jedo. On confisqua d'abord le vaisseau, & les passagers furent mis aux fers, mais ils parvinrent à recouvrer leur navire, leur liberté avec celle de commercer dans le pays : quel-

ques-uns même s'y fixerent. Plusieurs années ensuite les Hollandois qui venoient de secouer le joug Espagnol en Europe, songerent à profiter des dispositions favorables qu'ils avoient trouvées à la Cour du Japon.

Dans cette vue, ils équiperent deux petits bâtimens qui mouillerent au port de Firando en 1609. Le Commandant de ces vaisseaux envoya de riches présens à l'Empereur & à ses Ministres, ils furent bien reçus. Les esprits s'aigrissoient chaque jour de plus en plus contre les Portugais. Dans la vue de les mortifier, on fit aux Hollandois l'accueil le plus avantageux. Malgré les représentations & les intrigues des premiers, leurs concurrens obtinrent la permission d'avoir un comptoir à Firando, & on leur en expédia les Lettres patentes en 1611.

Il n'en falloit pas davantage pour exciter de la jalousie & de la haine entre les deux nations. Le commerce des Hollandois s'établissoit sur la ruine de celui des Portugais qui diminuoit chaque jour, ainsi que leur crédit. Ces

derniers peignirent leurs rivaux des couleurs les plus noires, les qualifiant de rebelles à leur Prince, de pirates, les représentant enfin comme le peuple le plus misérable qui fut dans l'univers. Les Hollandois userent de représailles. Comme ils étoient alors en guerre avec le Roi d'Espagne qui avoit réuni le Portugal à sa couronne, ils se crurent en droit de tout entreprendre contre les Portugais. Ils donnoient la chasse à leurs vaisseaux, & les insultoient jusques dans la rade de Nagasaki. Ils ne s'en tinrent même pas à leur faire une guerre ouverte, on prétend qu'ils employerent encore toute sortes de menées & d'artifices pour les rendre odieux & suspects à la Cour du Japon. Les Missionnaires ne furent pas épargnés. On les représenta comme autant d'émissaires secrets de l'Espagne, qui couvroient des complots perfides sous le voile de la religion.

Mais ces accusations réciproques, ne servirent qu'à produire des effets funestes aux deux nations. On conçut de la défiance contre elles, & particu-

lierement contre les Portugais qui paroissoient plus à craindre, parce qu'on les croyoit plus puissans, & qu'ils avoient plus de liaisons dans le pays. Ces soupçons augmenterent au point qu'en 1635 le Gouvernement fit construire dans le havre même de Nagasaki une petite isle élevée de trois ou quatre pieds au-dessus de la plus haute marée; elle fut environnée d'un double rang de chevaux de frise, & par-tout revêtue d'une haute palissade. On lui donna le nom de *Desima* qui veut dire isle avancée, & on l'assigna pour domicile aux Portugais qui y furent renfermés comme dans une prison. Kœmpfer donne à cette isle artificielle quatre-vingt-deux pas communs de large & deux cent quarante de long. Une rue bordée de maisons la coupe dans toute sa longueur. Elle est jointe à la ville de Nagasaki, par un pont de quelques pas de long, sur lequel est établi un corps-de-garde nombreux. Deux années après l'emprisonnement des Portugais à Desima, arriva la conspiration de Moro & la révolte des Chrétiens

de

de Figen. C'eſt alors qu'ils furent bannis à perpétuité ; on tolera cependant encore leur ſéjour au Japon dans la vue de ne pas ſe priver de certaines marchandiſes qu'ils apportoient. Mais la Compagnie Hollandoiſe toujours établie à Firando s'étant engagée à fournir ces marchandiſes, les Portugais furent de nouveau déclarés ennemis de l'Etat & expulſés de l'Empire, avec défenſe d'y rentrer ſous peine de la vie. Vainement les Directeurs de leur commerce à Macao tenterent de fléchir l'Empereur par une ambaſſade ſolemnelle. Elle étoit compoſée de ſoixante-treize perſonnes ; toutes furent arrêtées & traitées comme des criminels qui avoient rompu leur banc. Le titre d'ambaſſadeur ne fut pas plus reſpecté que le droit des gens ; ſoixante-une perſonnes furent décapitées. Les douze autres qui étoient des domeſtiques du dernier rang furent renvoyés à Macao, avec ordre de dire à leurs compatriotes, que ſi le Roi de Portugal ou le Dieu même des Chrétiens, oſoit mettre le pied dans le Japon, ils ſe-

roient traités de la même maniere.

Cependant les Hollandois n'en furent pas plus favorisés, quoiqu'ils fussent restés les seuls maîtres du commerce. Deux ans après l'expulsion des Portugais, ils eurent ordre d'abandonner leur comptoir de Firando, & de venir se confiner dans l'isle de Desima qui avoit été la prison de leurs concurrens. Ce fut là le commencement du déclin de leur commerce : insensiblement on retrancha de leurs privileges, on borna leurs profits en fixant un certain prix aux marchandises ; on limita ensuite la quantité de marchandises qu'ils devoient vendre tous les ans, en les assujettissant à des visites incommodes, & aux reglemens les plus gênans. Enfin, dit Kœmpfer (*a*), il est défendu à tout Japonois d'avoir avec nous aucune communication intime, de nous marquer ni confiance, ni amitié, & de favoriser en rien nos intérêts. On en fait prêter le serment à tous ceux qui nous approchent, & qui ont à traiter avec

[*a*] *Livre 4, tome 2, page 205.*

nous; nos gardes ſont en grand nombre, & ne nous quittent non plus que ſi nous étions des traîtres & des ennemis de l'Empire;

> Quid non mortalia pectora cogis....
> auri ſacra fames!

s'écrie notre Voyageur. L'avarice des Hollandois & l'attrait de l'or du Japon a eu tant de pouvoir ſur eux, que plutôt d'abandonner un commerce lucratif, ils ont ſouffert volontairement une priſon preſque perpétuelle; car c'eſt la pure vérité, que l'on peut nommer ainſi notre demeure à Deſima. Ils ont bien voulu eſſuyer pour cela une infinité de duretés de la part d'une nation étrangere & payenne; ſe relâcher dans la célébration du ſervice divin, les Dimanches & les Fêtes ſolemnelles, s'abſtenir de faire des prieres & de chanter des pſeaumes en public; éviter le ſigne de la croix & le nom de Jeſus-Chriſt en préſence des naturels du pays, & en général de toutes les marques extérieures du Chriſtianiſme; enfin endurer patiemment & baſſement le procédé

injurieux de ces orgueilleux infideles; qui est la chose du monde la plus choquante pour une ame bien née.

Les principales marchandises que ces Républicains portent au Japon sont des soyes crues, & d'autres de la Chine, du Tonquin, de Bengale & de Perse; des étoffes de laine, de soye, & de coton qu'ils tirent de la côte de Coromandel, de Bengale & de plusieurs autres endroits des Indes, des draps & autres étoffes d'Europe; des bois de teinture, des cuirs, des peaux de buffle, de cerfs, du poivre, du sucre, des cloux de girofle & des noix muscades; du véritable antimoine, du mercure sublimé, du borax, de l'alun, du cinabre, du safran, des coraux naturels & contrefaits; des limes fines, des aiguilles, des miroirs, des lunettes, des oiseaux rares, & toutes sortes de curiosités étrangeres, produites par l'art ou par la nature.

En retour du Japon les Hollandois chargent du cuivre rafiné ou autre; du camphre du pays, du fil d'or, & toutes sortes de cabinets vernissés; des

boëtes, des caisses à tiroirs, & d'autres ouvrages de cette espece, des parasols, des écrans, des peaux de poissons, des pierreries, de l'or, de l'argent, des rottangs, des papiers peints & colorés, du riz, des fruits confits, & diverses sortes de thé & de marmelades. Tout ce qui a la figure d'une idole; tous les livres imprimés, tous les papiers ou les métaux qui portent quelques caracteres Japonois, l'argent monnoyé, les étoffes tissues au Japon; mais sur-tout les armes, ou simplement la figure de tout ce qui s'y rapporte, comme d'un bateau, d'une armure, d'un arc, &c., tout cela passe pour contrebande, & la conviction de cette fraude est suivie du dernier supplice. Kœmpfer en rapporte plusieurs exemples. Il dit que les Japonois ont tant de penchant à la contrebande, que dans l'espace de 6 ou 7 ans, trois cens personnes furent mises à mort pour avoir fraudé la douanne avec les Chinois, & que pendant un séjour de deux ans qu'il fit au Japon, il en vit exécuter plus de cinquante, parmi lesquels on fit mourir

1601 deux malheureux coupables, l'un pour avoir acheté frauduleusement une livre de camphre de Borneo d'un Hollandois, & l'autre pour avoir prêté de l'argent destiné à faire cette emplette.

La Compagnie Hollandoise des Indes orientales entretient au Japon un Directeur de Commerce, qui n'est jamais en charge qu'une année. Une des principales fonctions de ce Directeur, est d'aller tous les ans saluer l'Empereur & lui porter les présens accoutumés, qui se reglent par les Commissaires du Souverain; ces présens passent au Japon pour un tribut & une marque de la dépendance de la République Hollandoise. C'est pour cela que le peuple appellent les Hollandois qui résident à Desima, *Fitosity*, nom qui veut dire ôtage.

Les Chinois & les Habitans des isles de Lieou - Keou, sont les seuls peuples qui partagent avec les Hollandois les avantages de commercer dans cet Empire. Tous les Asiatiques qui abordent au Japon, empruntent le nom de Chinois pour y faire commerce.

Les Anglois y ont eu un comptoir

au commencement du ſiecle dernier, mais ils le conſerverent peu de tems, & parurent renoncer volontairement au commerce du Japon; cependant après un intervalle de quarante-neuf ans, ils ſongerent à y rentrer. Leurs tentatives n'eurent aucun ſuccès, & ils furent contraints de partir de Nagaſaki ſans avoir eu ſeulement la permiſſion de deſcendre à terre. M. Colbert, à peu près dans le même temps forma le projet d'étendre juſqu'au Japon le commerce naiſſant de la Compagnie des Indes qu'il venoit de créer: dans cette vûe il fit partir en 1666 François Caron, qui avoit été Directeur de la Compagnie Hollandoiſe au Japon, homme d'eſprit, & qui connoiſſoit fort bien la langue & le génie Japonois. Cette entrepriſe n'eut pas plus de ſuccès que celles des Anglois, & Caron périt ſur les côtes de Portugal en s'en revenant en France, après avoir fait quelques établiſſemens dans l'Inde.

Le Commerce des Chinois au Japon conſiſte en ſoye écrues & filées, en étoffe de toute eſpece, en différentes dro-

gues aromatiques ou médecinales, & ſur-tout en livres de tout genre, mais particulierement de ceux qui traitent de morale & de matieres philoſophiques : avant que ces livres ſoient expoſés en vente, ils ſont examinés par des cenſeurs publics avec la derniere exactitude. Au reſte les Chinois ſont aſſujettis à des reglemens auſſi génans que les Hollandois, & n'ont pas plus de liberté. Leur trafic eſt limité juſqu'à une certaine quantité de marchandiſe, & ils ne peuvent faire entrer dans Nagaſaki que ſoixante-dix jonques en trois différens tems de l'année. Tant que les Chinois reſtent en cette ville, ils ſont renfermés hors des murs dans un eſpace où l'on a bâti de petites maiſons exprès pour eux. La place eſt ceinte de foſſés, de paliſſades, avec des doubles portes, & de bons corps-de-gardes.

Les habitans de Lieou, Kieou ou Riu-Ku ne peuvent commercer que dans la ſeule province de Fatzuma. Ils portent des fruits de leurs pays ou des denrées qu'ils tirent de la Chine.

Caractere des Japonois.

On n'a vu jusqu'ici les Japonois que par les dehors & par des qualités acquises, considérons un peu les qualités qui leur sont naturelles : elles nous donneront la connoissance de leur caractere. Quoique les Japonois & les Chinois soient voisins, ils différent cependant essentiellement dans les principes de leur conduite. D'anciens usages minucieux, mesurés par une prudence qu'anime l'intérêt, reglent tout à la Chine. Au Japon, c'est la raison, c'est l'honneur ; c'est sur ce sentiment vertueux que roulent tous les mouvemens des Japonois. Ceux-ci, sont, au contraire des premiers, francs, droits, ennemis du mensonge & de tout artifice, bons, amis, fidéles jusqu'au prodige, officieux, généreux, prévénans, sans amour pour l'intérêt, sans attachement aux richesses, ce qui leur fait regarder le commerce comme une profession vile. Aussi n'y a-t-il aucun peuple policé qui soit généralement plus pauvre ; mais cette pauvreté est celle que produit l'indépendance

que la vertu rend respectable, & qui éleva si fort les premiers Romains au-dessus des autres hommes. Le commun des Japonois ne possede que le pur nécessaire, & tout annonce en eux un contentement parfait & un souverain mépris du superflu. Les Princes & les Grands ont toutes les richesses de l'état entre leurs mains, mais ils sçavent s'en faire honneur. La magnificence ne va nulle part plus loin. L'histoire des plus opulentes monarchies n'offre rien en ce genre qui soit au-dessus de ce qu'on voit au Japon. Ce qui est sur-tout digne d'admiration, c'est que le peuple voit tout ce faste sans jalousie, sans envie. Qu'un Seigneur par quelque accident funeste ou par une suite de la disgrace du Prince tombe dans l'indigence, il ne perd rien de sa fierté : on a pour lui le même respect que lorsqu'il étoit dans la plus brillante opulence. Dans quelque misere que ce Gentilhomme se trouve réduit, il ne se mésallieroit pas pour la plus haute fortune. Le point d'honneur est également vif dans toutes les

conditions. Un homme de la lie du peuple s'offense d'une parole trop peu mesurée d'un grand Seigneur, & se croit en droit de lui marquer son ressentiment. Il arrive de-là que tout le monde est circonspect, & que le respect mutuel se trouve dans tous les états. Il en est de même de la grandeur d'ame, de la force d'esprit, de la noblesse des sentimens, du zèle pour la patrie, du mépris de la vie, & d'une certaine audace que tout Japonois porte marquée sur son visage. Point d'âge, point d'état, point de sexe qui n'en fournisse les exemples les plus admirables (a).

Les droits de l'amitié, ceux de l'amour conjugal sont sacrés au Japon. Il n'est point de péril pour un Japonois lorsqu'il est question de défendre ou de servir son ami. Qu'un inconnu même se jette entre les bras de quelqu'un, qu'il le prie de lui conserver la

(a) Le P. Charlevoix en rapporte plusieurs qui n'étonnent pas moins par leur singularité, que par la fermeté d'ame & la grandeur de courage qui y brillent.

vie, l'honneur ou la liberté, celui dont on reclame le ſecours, n'épargnera ni ſon bien ni ſon ſang; ſa femme, ſes enfans, ſa famille, tout ſera oublié pour protéger l'inconnu.

Les querelleurs, les grands parleurs, les médiſans paſſent au Japon pour des gens très-mépriſables, ſans courage & ſans ſentimens. On n'y ſouffre point de jeux de haſard, parce qu'ils ſont regardés comme un trafic contraire à l'honneur. Quoique fier & naturellement porté à l'indépendance, il ſait obéir à ſes ſupérieurs & les reſpecter ſans murmurer. Il fléchit par raiſon & s'en fait une de la néceſſité.

La même nation eſt remuante, pleine de défiance & d'ombrage, vindicative à l'excès, mais n'exerçant jamais ſa vengeance que noblement. S'il differe c'eſt pour mieux l'aſſurer, mais jamais pour uſer de trahiſon. Nul peuple ſur lequel la raiſon ait autant d'empire. Malgré ſa vie dure & ſa fermeté naturelle, il porte la diſſolution plus loin qu'aucune autre nation, mais il eſt facile de ramener un Japonois de ſes

égaremens, parce qu'il eſt vertueux par ſentiment & qu'il eſt docile à la raiſon; qu'on lui faſſe connoitre ſon tort, il en convient de bonne foi. Il aime la vérité quand même elle le condamne. La mauvaiſe foi eſt en horreur au Japon, & le menſonge le plus leger y eſt puni de mort. Pour terminer enfin la peinture de ce caractere, il ſuffira de dire, que comme un Japonois n'a beſoin de perſonne, qu'il ne craint rien, pas même la mort, qu'il ſemble regarder avec une gaieté atroce, il s'eſtime infiniment & mépriſe ſouverainement les étrangers. Le peu de cas qu'il fait de ſon ſang le rend cruel à l'égard des autres, ſans en excepter ſes proches. Dur, inhumain pour les foibles & les infirmes; leger, inconſtant par caprice & par mépris; on peut dire, remarque Charlevoix, qu'en cela comme en bien d'autres choſes, c'eſt l'Anglois de l'Aſie.

DU ROYAUME
DE TANGUT OU TIBET.

INTRODUCTION.

QUELQUES soins qu'on puisse prendre à parcourir les relations des Voyageurs dans l'Asie, à consulter les Géographes, il est difficile de se faire une idée exacte du Royaume de Tibet. Les uns le divisent en trois parties qu'ils distinguent par les noms de Grand Tibet, Petit Tibet & Lassa; d'autres le distinguent simplement sous le nom de Royaume de Tangut, & le partagent seulement en deux parties, dont celle méridionale s'appelle le *Tangut*, & celle boréale le *Tibet*.

Quoiqu'il en soit, les Missionnaires

Jésuites ayant entrepris de se frayer une route par terre à la Chine, traverserent plusieurs fois le Tibet, c'est delà que sont venues quelques lumieres sur cette contrée. Andrada en 1624 (a),

[a] La lettre d'Andrada, sur l'état présent du Tibet, & sur la religion des Lamas, a été publiée en 1629, & dédiée au général des jésuites. L'auteur des Notes sur l'histoire généalogique des Tartares, qui a donné quelques éclaircissemens sur le Tibet, trouve la relation d'Andrada pleine d'erreurs & fort suspecte. Il s'explique à ce sujet de la maniere suivante. Tout ce que j'ai lu sur la religion des Lamas jusqu'ici (en 1723) me paroît fort apocryphe; du moins suis-je très-certain que l'auteur de la prétendue lettre du P. Antoine d'Andrada jésuite, n'a jamais été dans le Tibet, puisque tout ce qu'il en dit, s'accorde si peu avec les connoissances certaines que nous avons présentement de ce pays, qu'il est aisé de voir que cette relation ne peut jamais être sortie de la plume d'un homme qui a été sur les lieux. A l'égard de ce qu'on y rapporte du culte des Lamas, ce n'est que la relation toute pure que le cordelier Rubrusquis nous avoit déjà donnée, près de quatre siécles auparavant, de certains prêtres Tartares, laquelle l'auteur de la susdite lettre a déguisée le mieux qu'il lui a été possible, & qu'il a enjolivée de

Grueber (*a*) & d'Orville en 1661, tous Jésuites, pénétrerent dans le Tibet, & publierent ensuite leurs observations. Bernier (*b*) en parcourut une partie à peu près dans le même temps. Desideri, autre Jésuite, tint le même chemin en 1714. Horace delle Penna Capucin (*c*), à la tête de ses freres,

---

plusieurs particularités de sa façon, pour lui donner une plus grande apparence de vérité. *Histoire généalogique des Tartares, troisiéme partie, page* 342.

(*a*) La relation de Grueber, en forme de lettre, a été publiée par Thevenot dans sa Collection & dans la Chine illustrée du pere Kirker. Les contradictions de l'auteur doivent faire tenir en garde contre ses rapports.

b) Celle de Desideri se trouve dans le quinziéme volume des Lettres édifiantes par le pere Duhalde.

(*c*) C'est au procureur-général des Capucins que l'on doit la connoissance du voyage d'Horace delle Penna; son but semble n'avoir été que de faire connoître les heureuses espérances des missionnaires de son ordre, que pour exciter les grands à leur procurer les moyens de suivre leur zèle. Elle peut fort bien être mise au même rang que celle du jésuite Andrada.

marcha ſur les traces des Jéſuites, & parvint, nous dit-on, heureuſement en 1732 à la capitale du Tibet. On parlera ci-après de la relation qu'il a publiée de ſon voyage. Mais tout le fruit que l'on peut tirer des récits de ces Miſſionnaires, c'eſt qu'il exiſte une vaſte contrée entre la Chine, l'Inde & la grande Tartarie. Quand aux obſervations qui y ont été faites, elles conſiſtent en des remarques imparfaites & peu liées, qui n'ont de prix que parce qu'elles regardent des terres preſque inconnues.

Deſcription Géographique du Tibet.

Le pays auquel les Européens donnent le nom de Tibet, porte le nom de Tibet ou Tobf parmi les orientaux de Tangut & de Barantola chez les Tartares. Quelques Indiens l'appellent *Buton* ou *Butan*. Les Chinois lui donnent le nom de *Tſan* ou *Tſanli* à cauſe de la grande riviere de *tſangue* qui le traverſe. Laſſa en étant la plus riche & la plus agréable partie, ſans compter la diſtinction qu'elle tire de la réſidence du grand Lama, les voiſins ne

donnent pas ordinairement d'autre nom à tout le pays que celui de Lassa.

Malgré cette diversité de noms, cette région, considérée dans toute son étendue, est située entre le quatre-vingt-sept & le cent vingt-uniéme dégré de longitude, & entre le vingt-six & le trente-neuviéme dégré de latitude, c'est-à-dire, que sa longueur de l'ouest à l'est est de six cent soixante lieues, & sa largeur du nord au sud de deux cent quarante lieues. Il est borné à l'est par l'Empire de la Chine; au sud, par l'Indoustan, par le Royaume d'Ava, & d'autres pays qui appartiennent à la peninsule de l'Inde au-delà du Gange; à l'ouest, par le même Empire du Mogol, & par la grande Bukarie, & au nord par le grand désert de sable appellé *Chamo*, qui le sépare de la petite Bukarie. On doit ces détails géographiques au P. Regis Jésuite, qui reçut la carte du Tibet de deux Lamas que l'Empereur Cang-hi avoit chargé de la lever en 1717 (*a*).

[*a*]. Le pere Duhalde a publié les observa-

Qualité du Terroir, son Climat, ses Productions.

Le terrain du Tibet est en général fort élevé; le P. Gerbillon observe, sur le témoignage d'un Mandarin qui avoit fait ce voyage avec la qualité d'envoyé Impérial, qu'en passant de la Chine au Tibet, on s'apperçoit insensiblement que l'on monte & que les montagnes, qui sont en grand nombre, ont beaucoup plus de hauteur du côté de l'est vers la Chine que du côté de l'ouest. Sur les confins du Tibet pour passer à Cachemir dans l'Indoustan, la route, dit Desideri, est entre des montagnes qu'on peut nommer une véritables image de la tristesse, de l'horreur & de la mort même : elles sont comme entassées l'une sur l'autre & si contigues, qu'à peine sont-elles séparées par des torrens qui tombent avec une impétuosité surprenante. Le sommet & le pied de ces montagnes sont égale-

tions de Régis sur cette contrée, dans le quatrième volume de sa description de la Chine.

ment inaccessibles. Les chemins qu'on y a pratiqués sont ordinairement si étroits, que le moindre faux - pas expose un voyageur au danger de se fracasser tous les membres en tombant dans les précipices effroyables que bordent ces sentiers. Je fus témoin, ajoute notre Auteur, du malheur de quelques hommes de notre caravane qui périrent ainsi misérablement. Les buissons, les ronces pourroient être de quelques secours dans ces accidens, mais on n'y voit pas une plante, pas un brin d'herbe. Pour traverser les horribles torrens qui séparent une montagne de l'autre. Il n'y a pas d'autres ponts que quelques planches étroites & chancelantes, ou quelques cordes étendues en croix sur lesquelles on a posé des branches d'arbres.

Regis nous assure que le Tibet est traversé de l'ouest à l'est par une grande riviere qu'il appelle *Yaru-Tsan-Pu* ou simplement *Tsan-Pu*, c'est-à-dire, riviere par excellence. On n'est pas bien informé de l'endroit où le tsan-pu dé-

charge ſes eaux ; cependant, comme il coule au ſud vers la mer, notre Auteur penſe qu'il va ſe jetter dans le golphe de Bengale, ou près de l'embouchure du Gange. Le Wang-ho ou fleuve jaune, fameux fleuve de la Chine, dont nous avons parlé, tire auſſi ſa ſource de la pàrtie nord-eſt du Tibet, de trois lacs ſi voiſins l'un de l'autre, qu'ils paroiſſent n'en faire qu'un. Il ſe trouve auſſi des rivieres qui roulent beaucoup d'or dans leur ſable, ce qui apporte des bénéfices conſidérables aux habitans qui s'occupent tout l'été à rechercher ce métal précieux.

De tous les écrivains ou voyageurs qui ont parlé du Tibet, nul d'entr'eux ne nous a laiſſé une ſeule obſervation ſur l'hiſtoire naturelle de cette vaſte région. Bernier, qui a donné les plus grands détails, s'eſt plus occupé de marchandiſes que de faits de phyſique. Son recit fait ſeulement conclure que le Tibet nourrit des bœufs, des vaches, des moutons, des goulus, & cette eſpece de chevreuil odoriférant, qui

donne du musc, puisqu'il dit que les marchands Chinois tiroient du Tibet du musc, de la laine, des cuirs, cette sorte de crin de vache dont on se sert à la Chine pour faire des aigrettes aux bonnets, & une espece de poil comme celui du castor. Suivant le même voyageur, ce pays produit encore du crystal, du diamant, & une espece d'agathe appellé, *Jashené* très-belle, elle est bleue fouettée de veines rouges, & si dure qu'elle ne se coupe qu'avec de la poudre de diamant. On l'estime beaucoup, ajoute-t-il à la Cour du Grand-Mogol, où l'on en fait des coupes & d'autres vases.

On s'est un peu plus étendu sur les habitans du Tibet, sur leur religion & leur gouvernement. C'est ce qui va nous occuper quelques instans : mais il est d'abord à propos de présenter les divisions que l'on fait ordinairement de cette région.

Division du Tibet.

Cette vaste étendue de pays qui est comprise sous le nom général de Tangut

ou Tibet, eſt diviſée, par Bernier, en trois Royaumes qui ont trois Souverains différens. Il les nomme le grand Tibet, le petit Tibet & Laſſa. Le Pere Deſideri le partage de même, avec cette différence, qu'il donne au premier Royaume le nom de Baltiſtan ou Baladiſtan, nom qui ſignifie pays de montagnes, ſuivant les Auteurs Anglois de l'hiſtoire des Voyages, & celui de Butan au ſecond. D'autres Voyageurs déſignent le grand Tibet & Laſſa ſous le dernier des deux noms.

Petit Tibet.

Le Jéſuite Deſideri ne nous apprend autre choſe ſur le petit Tibet ſinon qu'il eſt ſitué au nordoueſt de Cachemir, province ſeptentrionale de l'Indouſtan, & qu'il n'en eſt éloigné que de trois ou quatre journées; que ce pays n'eſt pas abſolument infertile quoiqu'il y faſſe très froid & qu'il ſoit très-long-temps couvert de neige, & enfin que ſes habitans font profeſſion du mahométiſme, & ſont gouvernés par des Princes particuliers tributaires du Grand-Mogol.

Bernier, qui confirme ce récit, rapporte de la maniere suivante comment le petit Tibet s'est soumis au Mogol. Peu d'années avant 1664, tems ou Bernier étoit dans le pays, une querelle s'étant élevée à l'occasion de la succession au trône du petit Tibet, un des prétendans s'étoit adressé sécrettement au Gouvernement de Cachemir, dont il avoit reçu de puissans secours par l'ordre de Schah-Jehan, alors Empereur du Mogol. Ce prétendant ayant mis en fuite ses concurrens, demeura paisible possesseur du trône à condition de payer au Mogol un tribut annuel de crystal, de musc & de laine. Notre Voyageur ajoute que ce petit Roi étant venu payer le tribut à Aureng-Zeb successeur de Schah-Jehan, dans la province de Cachemir, son train étoit si misérable, qu'il ne l'auroit jamais pris pour un Prince. Il entendit raconter à ce Souverain que ses états n'avoient que trente ou quarante lieues d'étendue; qu'ils avoient pour bornes à l'est le grand Tibet; au sud Cachemir; que toutes leurs richesses consistoient en crystal,

crystal, en musc & en laine, mais qu'ils ne renfermoient aucune mine d'or comme on le publioit, que dans quelques endroits on trouvoit d'assez bons fruits & sur-tout des melons, & que ses sujets, qui avoient été anciennement idolâtres, avoient embrassé presque tous le mahométisme, & la même secte que les Persans. Le même Auteur finit la description par dire qu'Eskerdu est la capitale du petit Tibet, & à quatre journées de Cachemir.

Grand Tibet.

Suivant le même Missionnaire, Desidéri. Le Royaume du grand Tibet s'étend du nord à l'est, & confine aussi à la province de Cachemir par une montagne affreuse nommée *Kantal*, qui est perpétuellement couverte de neige.

Le climat y est fort rude, & l'on n'y connoît presque pas d'autre saison que l'hyver. Le sommet des montagnes n'est jamais dépourvu de neige, la terre n'y produit que de l'orge & un peu de bleds : les fruits, les arbres & les plantes y sont très-rares.

Caractere des habitans du grand Tibet ; leur commerce, leur réligion & leur gouvernement.

Les peuples ſont natuellement doux & capables d'inſtruction, mais ignorans & groſſiers, ſans aucune teinture des arts ni des ſciences, quoiqu'ils ne manquent pas de génie. Ils n'ont d'ailleurs aucune communication avec les nations étrangeres. Des étoffes de laine d'un tiſſu groſſier ſervent à leur habillement. Leurs habitations ſont petites, fort étroites, & ſimplement compoſées de pierres placées ſans apprêt les unes ſur les autres. Tout leur commerce eſt borné entre eux & ne conſiſte qu'en des échanges de proviſions de bouche & en des vêtemens ; point de monnoye propre à leur pays, c'eſt celle du Mogol qui y a cours. Les frontieres du grand Tibet du côté de l'Indouſtan ſont habitées par des Mahométans, mais à meſure qu'on pénétre plus avant on rencontre des Gentils, qui ne ſont pas moins ſuperſtitieux que la plupart des autres Idolâtres.

Ils donnent à Dieu le nom de *Kiu-Koch*, & Desideri est porté à croire qu'ils ont quelque notion de la Trinité, parce qu'ils appellent quelquefois Dieu du nom de *Kou-Chok-Sum*, qui signifie le Dieu Trion. On adore encore dans le pays une divinité appellée *Urghien*, qu'ils disent être née depuis environ sept cent ans. Lorsqu'on demande à ses adorateurs s'il est homme ou Dieu, ils répondent qu'il est l'un & l'autre, qu'il n'a eu ni pere ni mere, & qu'il a été produit par une fleur. On voit dans leurs temples une statue de femme avec une fleur à la main, laquelle passe pour être la mere d'Urghien. Ils rendent encore un culte à d'autres divinités, & récitent des prieres sur une sorte de chapelet qu'ils font rouler entre leurs doigts. Notre missionnaire observe que la religion de ces peuples différe de celle des Indiens par trois points capitaux : 1°. en ce qu'ils ne croient pas la transmigration des ames, qu'ils rejettent l'usage de la polygamie, & qu'ils mangent, sans distinction, toute sorte de viandes.

Leurs prêtres se nomment Lamas, & sont vêtus fort différemment du peuple. Nous parlerons de ces Lamas à l'article suivant, qui comprendra la description du royaume de Lassa, dans lequel réside le chef suprême de cette religion.

Le grand Tibet a été si rarement fréquenté, qu'à l'exception de quelques circonstances rapportées par Bernier, il fournit peu de matiere à l'histoire. Ce Voyageur rapporte que dans le temps qu'il étoit dans l'empire Mogol, c'est-à-dire, en 1664, le Chiampo ou Roi du pays ayant appris qu'Aureng-Zeb, alors Empereur Mogol, le menaçoit de porter la guerre dans ses états, & s'étoit avancé jusqu'à Cachemir, il prit le parti de l'appaiser par des soumissions; en conséquence, il lui envoie un ambassadeur avec de riches présens, en le faisant assurer qu'il souffriroit volontiers qu'on bâtît une mosquée dans sa capitale; qu'il se soumettoit à faire marquer un côté de sa monnoie au coin d'Aureng-Zeb & à lui payer tribut. Mais notre

Voyageur obſerve qu'on étoit perſuadé qu'auſſitôt que le Grand-Mogol ſeroit retourné à ſa cour, le Chiampo ne feroit que rire de ce traité, & qu'il tiendroit la même conduite qu'il avoit tenue dix-huit ans auparavant dans une pareille conjoncture envers Scha Jéhan, prédéceſſeur d'Aureng-Zeb. Depuis ce fait rapporté par Bernier, tout ce qu'on a ſçu des affaires du Grand-Tibet, c'eſt qu'il a toujours ſes Rois particuliers. Deſideri, qui y étoit en 1715, nous aſſure que ce pays eſt gouverné par un ſeul Prince qui porte le titre de Chiampo. Celui qui régnoit en 1715 ſe nommoit *Nima-M ng l*. Il réſide ordinairement, dit ce miſſionnaire, à Ladak ou Latak, qui eſt la capitale de tout le pays. Il nomme enſuite trois ou quatre villes ou places qu'il appelle fortereſſes; ſans doute, parce qu'elles ont peu d'étendue. Le Chiampo a un premier miniſtre qu'on appelle *Lampo*, c'eſt-à-dire, bras droit du Roi. Notre auteur dit qu'il eut différentes audiences dans cette cour, & qu'il y fut traité avec beaucoup de familiarité & de politeſſe.

ROYAUME DE LASSA.

SUIVANT Bernier & Desideri, le royaume de Lassa tire son nom de la ville de même nom, qui est la capitale de tout le pays. Il est borné au sud par des montagnes inaccessibles, dont le sommet est perpétuellement couvert de neige ; à l'est, par la Tartarie Chinoise ; au nord, par le grand Désert de Chamo ou de Cobi ; & à l'ouest, par le Grand-Tibet. Au reste, on n'a point de connoissances assurées de l'étendue de ce royaume & des bornes qu'il a au sud & à l'ouest. Desideri prétend qu'il faut six ou sept mois de marche par des déserts continuels pour parvenir de Latak à Lassa. Mais ce missionnaire ne fait pas remarquer le point qui sépare le royaume de Lassa du Grand-Tibet.

Il paroît, par le récit des missionnaires, que Lassa contient beaucoup plus de villes que le Grand-Tibet. Ils rapportent les noms de quinze ou vingt

de ces villes qu'ils regardent comme les principales ; mais ils n'en font aucune description, si ce n'est de la capitale. Ils se contentent d'observer que la plupart des villes de cette contrée sont petites & incapables d'une grande défense.

Regis donne aussi le nom de *Toukær* à la capitale de tout le royaume, laquelle les autres écrivains appellent *Lassa*. Il dit qu'on la prendroit plutôt pour un vaste temple que ponr une ville. Elle est bâtie au pied d'une montagne fort élevée, appellée *Putola*. Au sommet de ce mont, est un château considérable qui sert de résidence au Grand-Lama & au Roi du pays.

Les missionnaires confessent qu'ils ne purent se procurer aucune connoissance des plantes de cette contrée, ni découvrir la nature de son commerce ; qu'ils apprirent seulement que la principale partie se fait par la voie de Bengale. Tavernier donne bien quelques éclaircissemens sur ces deux articles, mais son récit doit être suspect, parce qu'il n'a pas été lui-même

ſur les lieux, & parce qu'il dit que le pays produit du riz, des légumes, du bled & du vin. Comment les miſſionnaires n'auroient-ils pas été informés de ces deux dernieres productions, d'ailleurs ſi rares dans ces régions.

Peuples de Laſſa.

Tavernier eſt encore le ſeul voyageur qui ait donné quelque détail ſur les habitans de ce royaume. Si on l'en croit, ils ſont robuſtes & bien proportionnés; mais ils ont le viſage & le nez un peu plat. Les femmes ont la taille plus épaiſſe, & ſont plus vigoureuſes que les hommes; elles ſont ſujettes à des goîtres qui en font périr un grand nombre. En été, l'habillement des deux ſexes eſt une grande piéce de toile de chanvre. En hyver, il eſt d'une groſſe étoffe de laine; ils portent un bonnet d'une forme particuliere, que chacun a l'habitude de charger de différens ornemens, ſuivant ſes facultés. Les deux ſexes portent des bracelets au bras gauche ſeulement, qui leur couvrent le bras juſ-

qu'au coude. Les femmes portent des colliers de ſoie treſſée, à laquelle tiennent des grains d'ambre de corail ou une dent de ſanglier qui ſont ſuſpendus ſur la poitrine. Leurs ceintures ſont ornées de la même façon que les colliers.

Le jéſuite Grueber obſerve que les ſeigneurs de la cour de Laſſa font beaucoup de dépenſe en habillemens, dans leſquels ils emploient des brocards & d'autres étoffes d'or & d'argent. Il aſſure enſuite que la nation eſt fort malpropre; que l'uſage des chemiſes & des lits y eſt également inconnu; que les hommes & les femmes couchent par terre, qu'ils mangent leurs viandes crues, & ne ſe lavent jamais ni le viſage ni les mains; mais que tout cela n'empêche pas que ces peuples ne ſoient fort doux & fort affables envers les étrangers. Ils mangent indiſtinctement de toutes ſortes d'animaux, à l'exception des vaches pour leſquelles ils ont une vénération extraordinaire.

On a vu que les femmes ſont beau-

coup plus vigoureuses que les hommes : c'est, sans doute, par cette raison qu'elles ont la liberté de prendre plusieurs maris. Le missionnaire Régis confirme cet usage, & dit que ces différens maris sont presque toujours parens entre eux, & quelquefois freres. Le premier enfant qui naît appartient au mari le plus âgé : ceux qui naissent ensuite reconnoissent les autres pour peres, suivant le degré de leur âge. La disette des femmes dans cette contrée, est la raison que ces peuples donnent de cet usage bizarre.

Le langage du Tibet différe entiérement de celui des Tartares Mongales & Mantcheoux. On appelle les caracteres de cette langue, caracteres de Tangut (*a*). Lacroze en a publié

(*a*) M. le Baron de Grante, capitaine au régiment de Lally, a fait voir dans une lettre adressée à Mr de Lisle, que le langage sacré dont on se sert dans le Tibet, est la langue vulgaire qui se parle en Irlande. *Voyez le Journal étranger du mois de mars 1755, ou le nouveau Choix des Mercures, tome 88.* La dissertation de ce sçavant Militaire s'y trouve en entier, & elle est très-intéressante.

l'alphabet, & prétend que ces caracteres ne différent pas de ceux des Oygurs ou Vigurs (*a*), qui ſont en uſage depuis la mer Caſpienne juſqu'au Golphe de Bengale. Le même Sçavant prétend que les lettres Mongales en ſont dérivées avec fort peu d'altération. Il obſerve auſſi que la maniere d'écrire de tous les Indiens, en approchant beaucoup, on peut raiſonnablement ſoupçonner qu'elle a la même origine. Il ajoute que les caracteres que Hyde a publiés (*b*) pour être de Butan, ſont l'écriture courante du Tibet, & dont ceux de ſon alphabet ſont les capitales.

Le commerce des peuples du Tibet s'étend à Bengale dans la Tartarie, dans les Indes, & même juſqu'en Perſe. Il conſiſte preſque tout en échanges, parce que l'argent eſt fort rare

(*a*) Les Oygurs ou Vigurs formoient une tribu célébre du temps de Gengiſchan, parce que c'étoit la ſeule de toute la Tartarie qui eût des caracteres & quelque ſçavoir.

(*b*) *Hiſtoria religionum veterum Perſarum.*

dans le pays. Les objets de ce trafic sont de l'ambre jaune, des bracelets de coquillage, & sur-tout d'écaille de tortue, découpés par petites piéces rondes & quarrées. Ils prennent en troc des Tartares; des chevaux, des mulets & des chameaux. Le corail est encore une marchandise fort estimée à Lassa, sur-tout lorsqu'il est brut, parce que les habitans le recherchent ainsi pour le travailler suivant leur goût.

Tavernier, de qui nous empruntons ces détails, après avoir dit que l'argent est fort rare dans le royaume de Lassa, rapporte dans un autre endroit que le Roi de Lassa fait battre beaucoup d'argent en piéces de la valeur d'une roupie d'argent; d'où il conclut que ce Prince doit avoir quelque mine d'argent dans ses états (*a*). Après une contradiction aussi manifeste, nous nous reprocherions d'avoir adopté les relations de ce voyageur, si nous ne prévenions que nous avons eu soin de choisir les faits les plus probables, &

(*a*) Voyages de Tavernier, part. 2, *pag.* [illegible]

desquels la réalité peut se présumer par les relations des autres voyageurs dans les mêmes contrées.

Religion de Lassa.

Régénération du Dalay Lama ou souverain Pontife de la religion de Fo.

Le principal objet du culte de cette contrée est le même auquel les Chinois donnent le nom de Fo. Les Lamas ou prêtres du Tibet & de Lassa lui donnent celui de *La*. Ils disent qu'il étoit frere du premier Roi de Tangut, qu'il régna dans une partie de l'Inde & qu'il se fit passer pour un Dieu revêtu d'un corps humain ; qu'il ne cessa pas de vivre, mais qu'il disparut quelque temps & reparut bientôt au jour qu'il avoit promis. Cette tradition, qui a passé de siécle en siécle, se trouve confirmée par les anciens écrits de leurs auteurs. Le Dalay Lama passe pour être l'image vivante du Dieu La, ou plutôt ce Dieu vit perpétuellement, & ne cesse pas

d'être préſent corporellement dans la perſonne du Pontife ſuprême. C'eſt par cette raiſon qu'on l'appelle *Konju* ou Pere éternel, ou Prêtre univerſel ; ce que ſignifient les mots de *Dalay-Lama.* On le nomme encore Grand-Lama & Grand-Piêtre de tous les prêtres. Ces derniers titres ne regardent que ſon office eccléſiaſtique ; mais en qualité de Dieu, on lui donne le nom de Pere céleſte. Ses ſectateurs lui attribuent toutes les perfections de la divinité, la toute - puiſſance, l'*omniſcience*, & ſur-tout la connoiſſance des plus intimes ſecrets du cœur. S'il interroge ceux qui ont le bonheur de lui parler, diſent les habitans du Tibet, ce n'eſt pas qu'il ait beſoin d'informations ; ils ſont pleinement perſuadés que le Dieu La vit en lui ; c'eſt de-là que les Chinois de cette religion appellent le Grand - Lama *Ho-Fo*, c'eſt-à-dire, Fo vivant. Ils croient par conſéquent qu'il eſt immortel ; que lorſqu'il paroît ceſſer de reſpirer, il ne fait que changer d'habitation ; qu'il renaît dans un corps

entier, & que le lieu fortuné de sa résidence est révélé par certains signes que les Princes Tartares sont obligés d'apprendre des autres Lamas, parce qu'ils sont les seuls qui sçachent quel est l'enfant dans lequel la Divinité mourante se régénere. Les Lamas cherchent en effet dans tout le royaume quelqu'un dont la figure ait beaucoup de ressemblance avec celle du mort, & l'appellent à sa succession. Par cette méthode, le Dieu La ressuscite chaque fois qu'il en est besoin.

Bernier raconte dans les termes suivans ce qu'il avoit appris sur ce sujet d'un Lama qui étoit médecin de cette Divinité vivante. Lorsque le » Grand-Lama est dans une vieil» lesse avancée, & qu'il voit la » mort s'approcher à grands pas, il » assemble son conseil pour déclarer » qu'il doit passer dans le corps de » tel enfant nouvellement né. Cet en» fant est élevé avec beaucoup de soin » jusqu'à l'âge de six ou sept ans; alors, » par une espèce d'épreuve, on fait ap» porter devant lui quelques meubles

» du mort qu'on mêle avec les fiens;
» s'il est capable de les distinguer, c'est
» une marque assurée de la transmigra-
» tion de l'ame du Grand-Lama dé-
» cédé.

Au reste, il y a quelques différences dans les récits des écrivains qui ont parlé de la régénération du sacré Pontife Tartare; mais on imaginera toujours bien qu'il faut que cette religieuse imposture ne soit pas conduite sans beaucoup de finesse & de prudence puisqu'elle se soutient depuis tant de siécles. Ajoutons pourtant, que la simplicité des mœurs & l'ignorance des nations qui professent ce culte, donne beau jeu aux intrigues des Lamas inférieurs, dont l'intérêt tient à ce culte.

Les missionnaires jésuites, qui nous ont fourni quelques détails sur le royaume de Lassa, avouent qu'ils ne purent jamais se procurer la satisfaction de voir le Dalay-Lama, dont la vue est sévérement interdite à tous les Chrétiens. Mais, sur le témoignage des habitans de Lassa, ils rapportent que ce souverain Prêtre se tient assis sur une espèce

d'autel, dans un appartement reculé de ſon palais. L'or & l'argent brillent autour de ſa perſonne ſacrée, & un grand nombre de lampes l'illuminent d'une clarté éblouiſſante. En approchant de lui, ſes adorateurs ſe proſternent, baiſſent la tête juſqu'à terre & lui baiſent les pieds avec une vénération incroyable. Il a toujours le viſage couvert, & ne ſe laiſſe voir qu'à ceux qui ſont dans le ſecret de la régénération. Ses ſujets ne ſont pas les ſeuls dont ils reçoivent des adorations. Une mulitude prodigieuſe d'étrangers vient de fort loin lui apporter ſes hommages & recevoir ſa ſainte bénédiction. Ces aveugles pélerins ne manquent pas de vanter les ſouffrances qu'ils ont eſſuyées dans un voyage ſi pénible; mais c'eſt principalement dans les Tartares que le reſpect & la dévotion éclatent davantage. Les Kans & les autres princes de ces peuples ne ſont pas plus diſpenſés de cette adoration que les derniers de leurs ſujets, & ils ſont traités avec la même hauteur. Le Pontife ſacré ne leur rend

aucun salut; il ne fait aucun mouvement pour répondre à leurs hommages.

La seule faveur qu'il daigne accorder à ces Princes, c'est de leur imposer la main sur la tête; par-là ils se croient absous de tous leurs péchés. L'Empereur de la Chine est le seul pour lequel il paroisse avoir quelque considération. On a observé qu'à la réception d'un ambassadeur que l'Empereur Canghi lui envoya, le Grand Lama, après s'être informé de la santé de l'Empereur, s'appuya sur une main, & fit un petit mouvement comme s'il eût voulu se lever. En revanche, les Princes de la Dynastie Tartare qui gouverne aujourd'hui la Chine marquent en tout temps de grands égards pour la personne du Dalay Lama. La Cour de Pekin, qui connoît l'ascendant que ce Pontife a sur tous les Tartares idolâtres, ne manque pas d'entretenir toujours la paix & l'union avec lui, & de s'attacher ses ministres par des présens.

On nous assure que les adorateurs de cette prétendue divinité poussent la

crédulité au point d'être persuadés que ses excrémens & son urine ont la vertu de prévenir & de guérir toute sorte d'infirmités ; & ses officiers tirent un profit considérable de la distribution de ces ordures.

Le jésuite Gerbillon (*a*) raconte que les Seigneurs Tartares portent les excrémens du Grand Lama pulvérisés dans de petits sacs qui leur pendent au col, comme de précieuses reliques qui les préservent de maladies. Tandis que ce missionnaire étoit pour la seconde fois dans la Tartarie orientale, un Lama offrit à l'oncle de l'Empereur un petit paquet de poudre dans un papier fort blanc, couvert d'une écharpe de taffetas de la même couleur. Mais le Prince lui répondit que les Mantcheoux ne faisant aucun usage d'un tel présent, il n'osoit le recevoir. Notre auteur ne doute pas que ce ne fut des excrémens en poudre du Grand Lama, ou la cendre de quelque chose qui lui

[*a*] Quatriéme volume de la Chine du P. Duhalde.

avoit appartenu. Tous les Rois, qui font profeſſion de ſon culte, ne manquent point, à leur avénement au trône, de lui envoyer des ambaſſadeurs avec de riches préſens pour demander ſa bénédiction qu'ils croient néceſſaire au bonheur de leur régne.

L'officier Suédois, qui a donné les notes ſur l'hiſtoire généalogique des Tartares (*a*), dit qu'au pied de la montagne de Putola, ſur laquelle le Dalay Lama fait ſa réſidence, habitent plus de vingt mille Lamas qui demeurent en pluſieurs couvens placés en demi-cercle autour de cette montagne, à différens degrés de proximité du ſommet, ſuivant que leurs rangs ou leurs dignités les rendent plus ou moins dignes de s'approcher de leur Chef ſuprême.

On ne ſera ſûrement pas fâché de voir comment cet écrivain s'explique ſur les Lamas, & ſur la religion dont ils ſont les miniſtres. Nous allons rendre ici ſes propres termes.

[*a*] *Pag.* 339.

Ces Lamas sont habillés de longues robes jaunes à grandes manches ; ces robes sont attachées sur les reins avec une ceinture de même couleur & deux doigts de large. Ils ont la tête & le menton rasés, & portent des chapeaux aussi jaunes. Ils tiennent toujours des grands chapelets de corail, ou d'ambre jaune qu'ils tournent incessamment entre leurs doigts en paroissant faire intérieurement des invocations & des prieres. Les prêtres font vœu de chasteté. Il y a aussi des religieuses qui font les mêmes vœux, & portent le même habillement, excepté qu'elles ont des bonnets bordés de fourrure aulieu de chapeaux que portent les Lamas. Ces prêtres sont grands partisans de la métampsycose ; mais ceux d'entre eux qui prétendent en sçavoir plus que les autres, ne croyent pas que l'ame sorte réellement d'un corps pour entrer dans un autre, mais seulement ses facultés. Comme leur culte paroît avoir beaucoup de rapport dans l'ex-

térieur de la discipline avec la religion chrétienne, & en particulier avec les cérémonies de l'église catholique Romaine, on prétend qu'il doit son origine aux missionnaires Nestoriens qu'on sçait avoir étendu fort loin de ce côté leurs conversions sous le régne de Charlemagne, & que par la suite du temps, & par les guerres qui sont survenues depuis, entre ces peuples, le christianisme y a été tellement défiguré qu'à grande peine on peut le reconnoître. » En continuant cette supposition, on pourroit encore dire que le Dalay Lama doit son établissement aux Patriarches Nestoriens, dans les fonctions desquelles il est entré successivement, à mesure que le christianisme tomboit dans l'anéantissement. . . . Plus loin, le même auteur ajoute, « j'aurois bien souhaité de pouvoir informer amplement mes lecteurs des dogmes d'une religion si peu connue jusqu'à présent; mais malgré toutes les peines que je me suis données pour cet effet, il m'a été

» impossible de trouver des gens qui
» aient pu m'en instruire à fond; »
» car les Calmouques & les Mongales
» vivent là-dessus dans la plus grande
» ignorance du monde; & comme tous
» les livres sacrés de leur religion sont
» écrits en langue du Tangut, que tous
» les Mongales & ceux des Calmouques
» qui habitent vers les frontieres de la
» Sibérie ignorent absolument, ils se
» reposent entiérement, en ce qui re-
» garde le culte divin, sur ce que les
» Lamas veulent bien leur en dire, à
» peu près comme font la plupart de
» nos paysans catholiques romains. De-
» là vient que de quelque maniere qu'on
» tourne ces gens sur l'article de cette
» religion, on ne peut rien apprendre
» d'eux que quelques contes des plus
» pauvres du monde, qui, joints à
» quelques cérémonies de la même na-
» ture, sont à peu près tout ce qu'ils en
» sçavent eux-mêmes. D'un autre côté,
» les Lamas font tant les mystérieux sur
» ce qui regarde leur culte, qu'on a bien
» de la peine à en tirer quelque chose de
» suivi. » Tout ce qu'on peut donc avan-

cer avec certitude ſur ce ſujet, ſe rapporte en gros à ceci. Que les Lamas enſeignent & pratiquent aſſez bien, à leur maniere, la régle fondamentale de toute religion raiſonnable, qui conſiſte à honorer Dieu, à n'offenſer perſonne, & à donner à chacun ce qui lui appartient. La vie que menent les prêtres de cette religion, auſſi bien que tous ceux qui la profeſſent, prouve inconteſtablement les deux derniers points; & les entretiens que quelques voyageurs ont eu avec ces Lamas ſur la Divinité, nous apprennent qu'ils proteſtent fortement de n'adorer qu'un ſeul Dieu; que le Dalay-Lama & le Kutuchta (a) ſont ſes ſerviteurs auxquels il ſe communique particuliérement pour l'inſtruction & le ſalut des des hommes: que les images qu'ils ho-

[a] On a vu dans le troiſiéme volume de ces Mêlanges, que le Kutuchta étoit jadis une ſorte de grand-vicaire du Grand-Lama, qu'il eſt parvenu à ſe ſouſtraire à l'autorité de ſon Souverain, & à faire un ſchiſme dans la religion dont il eſt le grand Pontife.

norent

norent, ne sont que des représentations de la Divinité & de quelques saints hommes, & qu'on ne les expose à la vue que pour faire souvenir chacun de son devoir envers Dieu, & l'exciter à pratiquer la vertu, ainsi qu'il convient à une ame droite & honnête. J'ajouterai à cela, poursuit notre écrivain, qu'un de mes amis, bon catholique Romain, qui passa il y a quelques années (*a*) par le pays des Mongales, allant à la Chine, ayant eu occasion de s'entretenir avec quelques-uns des Lamas sur leur religion, entreprit de leur reprocher qu'ils trompoient cruellement le petit peuple, en lui faisant accroire que le Dalay-Lama & le Katuchta sont immortels; qualité qu'ils ne pouvoient pas ignorer ne point convenir à des créatures humaines telles qu'ils ne sçauroient nier qu'ils ne fussent tous les deux. Mais ils sçurent si bien faire retomber sur lui-même la honte qu'il leur

[*a*] On ne doit pas oublier que notre auteur écrivoit en 1722.

vouloit faire par ce reproche, en lui rappellant fort adroitement certains dogmes delicats de l'église Romaine, par rapport à l'infaillibilité & la prééminence des Papes, qu'il m'avoua avoir eu affaire de tout son petit sçavoir pour se tirer à son honneur de cet entretien : ce qui nous fait voir que ces Lamas ne sont pas tout-à-fait si ignorans qu'on pourroit le croire, en ce qui regarde les différentes religions des autres peuples. Comme c'est un homme de mérite & bon catholique Romain à qui cette avanture est arrivée avec eux, il n'y a aucun lieu de douter de la vérité du fait. Voilà à quoi se réduit tout ce que nous sçavons jusqu'à présent de la religion des Lamas ; quant à la discipline extérieure de leur culte, c'est ce qui va faire la matiere du paragraphe ci-après, où nous parlerons sommairement de la puissance spirituelle du Grand-Lama.

Gouvernement de Lassa.

On est fort embarrassé de dire avec

certitude de quelle façon le royaume de Laſſa eſt gouverné, & entre les mains de qui réſide l'autorité ſuprême. Les miſſionnaires de la Chine, l'auteur des notes ſur l'hiſtoire des Tartares nous repréſentent le Dalay-Lama comme le Souverain de cette contrée. Cependant le P. Deſideri, jéſuite, le capucin Delle Penna aſſurent qu'en 1716 & 1742, il y avoit un Roi réſident à Laſſa qui gouvernoit ſeul. Pour concilier ces contradictions, on doit préſumer que ces derniers ont pris pour le véritable Souverain le viceroi qui gouverne ſous le nom du Dalay-Lama, lequel renonce volontairement à l'adminiſtration de toute affaire temporelle. Quoiqu'il en ſoit, tous les écrivains qui ont parlé de Laſſa, rapportent que le Grand-Lama n'a exercé d'abord qu'une puiſſance ſpirituelle; & que, par degrés, il eſt devenu Prince temporel, dont le domaine n'a conſiſté d'abord qu'en une petite province, tandis que tout le reſte du pays étoit gouverné par un Roi nommé *Iſanpahan* ou *Iſanpu*.

En 1630, ce Pontife offensé de quelque mépris qu'Isanpahan marquoit pour son autorité, implora le secours des Calmouques Koskotis particuliérement dévoués à ses ordres. Ils entrerent dans les états d'Isanpahan avec une puissante armée, sous la conduite de Kuski, & remporterent une victoire signalée sur les troupes du Roi qu'ils prirent & qu'ils firent mourir. Ensuite Kuski fit en faveur du Grand-Lama ce qu'autrefois Charlemagne avoit fait pour le Pontife Romain. Il abandonna au Dalay-Lama le royaume du malheureux Isan-pa-han; & se contentant lui même du titre de son vassal avec celui de Kan qui lui fut alors conféré par les Lamas, ainsi que la qualité de Tipa, qui veut dire lieutenant du Dalay-Lama, il s'établit dans le royaume de Lassa pour maintenir le souverain Pontife dans la possession de ses nouveaux états.

Vers l'année 1710, le Pontife Tibetien eut un nouvel ennemi dans la personne de Tsevang-Raptan, Contaisch des Calmouques. Ce Prince,

après avoir été battu par les Chinois, détacha six mille hommes dans le Tibet sous la conduite d'un Général habile, pour en faire la conquête. Il publia pour raison de cette guerre, que le grand Lama n'étoit qu'un imposteur, & qu'il étoit résolu de le faire rentrer lui & toute sa suite dans l'ancienne dépendance des Rois du pays.

Dalay-Kan, petit-fils de Kuski, marcha contre Raptan avec une armée de vingt mille hommes; mais la supériorité de ce nombre, ne l'empêcha pas d'être défait & de périr dans un sanglant combat. Le Contaisch porta la désolation dans tout le pays, saccagea les villes, pilla les temples sans épargner celui du grand Lama à Putola où il trouva un butin immense. Il fit aussi transporter en Tartarie tous les Lamas qui tomberent entre ses mains; mais ce Prince ne jouit pas longtemps de ses conquêtes. Cang-hi allarmé d'un voisin si dangereux, envoya contre lui une armée formidable, qui le força de se retirer dans ses Etats. Les Chinois entrerent en possession du Tibet &

s'emparerent des provinces de Hami & de Turfan (*a*). Cependant il est à présumer que l'Empereur Cang-hi, loin de garder le Tibet à titre de conquête, eut la générosité de le restituer à ses anciens maîtres, s'il est vrai qu'en 1719 Desideri, & en 1742 Horace Delle Penna, trouverent réellement à Lassa un Roi particulier. Ce dernier l'appelle *Mi ra-gu.*

Puissance spirituelle du grand Pontife des Lamas.

La puissance spirituelle du Dalay-Lama n'est pas aussi bien connue qu'elle est établie. On nous assure qu'il n'y a point de religion plus répandue que la sienne. Outre le Tibet & Lassa qui en sont le centre, elle se pratique encore dans les Indes & dans la Tartarie d'un bout à l'autre. A la vérité, les provinces des Indes & la Chine ont secoué depuis plusieurs siecles le joug de ce Pontife,

[*a*] Nous avons fait mention de cet événement dans le troisiéme volume de ces Mêlanges; mais on y voit que cette guerre eut une autre origine que celle qu'on vient de lire.

& se sont fait des Prêtres qui ont introduit, suivant leur intérêt ou leur caprice, quelques innovations dans cette religion; mais le Tibet, Lassa, & la grande partie de la Tartarie reconnoissent encore son autorité spirituelle. Pour gouverner plus facilement un si vaste domaine, il établit des Vicaires qui tiennent sa place, & auxquels on donne, ainsi qu'on l'a vu dans notre troisiéme volume le nom de Kutuchta. C'est un bonheur insigne que d'être élevé à cette dignité. Le nombre de ces Vicaires va jusqu'à deux cens, & ils se sont bientôt enrichis par le grand nombre d'offrandes publiques.

On voit à Lassa une espece d'hierarchie ecclésiastique pour le maintien de la discipline & du bon ordre. Elle est composée de divers grades qui répondent à ceux de nos Archevêques, Evêques, Prêtres, &c.; on y voit aussi des Abbés & des Abbesses, des Prieurs, des Provinciaux, & d'autres Supérieurs dans les mêmes dégrés que les nôtres pour l'administration du Clergé régulier.

Plusieurs Princes Tartares & du Tibet se font un honneur de porter l'habit des Lamas, & prennent le titre de principaux officiers du grand Lama. Ils en abusent pour vivre dans une espece d'indépendance. La dignité de Lama n'est pas réservé aux seules habitans du Tibet; les Tartares & les Chinois même sont également avides de cet honneur, & viennent à Lassa pour l'obtenir.

Le nombre des Lamas est incroyable. Il y a peu de familles au Tibet qui n'en ait un, soit par zèle de religion, soit dans l'espérance d'obtenir des emplois à la cour pontificale. Les regles de cette profession sont si pénibles & si multipliées, qu'un seul homme ne pouvant les observer toutes, les Lamas partagent entre eux le fardeau; c'est-à-dire, que chacun s'impose une obligation particuliere qu'il a choisie, & qu'il la remplit avec la plus stricte exactitude. Aucun d'eux ne se relâche sur la loi du célibat, & tous renoncent aux grandeurs & aux fonctions temporelles.

Remarques sur la Relation de la Mission des Capucins dans le Royaume de Lassa.

Nous ne pouvons nous refuser à donner ici sur le voyage du P. Delle Penna Capucin, dont nous avons parlé, quelques observations qu'inspire naturellement l'intérêt de la vérité. Elles pourront servir à mettre en garde contre toutes ces relations qui sortent des plumes monacales. La plupart du temps étant moins dictées par un véritable zèle pour la propagation de l'Evangile que par des vues intéressées, elles portent un caractere d'erreur & d'infidélité, qui décelent bientôt l'ignorance, l'absurdité ou la mauvaise foi du relateur ; on y voit percer sur-tout l'intention qui en fait toujours le but principal, & qui est d'attendrir les cœurs, d'échauffer le zèle, & particulierement d'exciter une généreuse compassion dans les lecteurs.

Le récit du voyage d'Horace Delle Penna Capucin, Missionnaire au Tibet & à Lassa, paroît devoir être mis à ce

rang. A chaque page la vraisemblance s'y trouve blessée, & l'imposture paroît évidente.

Suivant ce Capucin le royaume de Lassa comprenoit trente-trois millions d'habitans en 1732, tandis qu'en 1713 le P. Desideri Jésuite, n'avoit vu dans cette même contrée que beaucoup de montagnes affreuses & inhabitables, de vastes déserts incultes & inhabitées.

Toutes les relations antérieures à celles d'Horace Delle Penna assurent que les chrétiens ne peuvent parvenir voir le Pontife Tibetien, notre Capucin fut bien plus fortuné. Point de contrariétés, point d'obstacles à essuyer pour jouir de l'honneur de considérer le grand Lama, de converser avec lui, de devenir son ami. Il ne tient même pas à notre Franciscain, qu'on ne se persuade que le grand Lama le reconnoissoit pour son supérieur. Dans cette vue, il publie une lettre de ce Pontife dans laquelle il lui fait dire :

» *Ce n'est pas un petit plaisir ni une foi-*
» *ble consolation pour moi, que de sça-*
» *voir que vous êtes en bonne santé, puis-*

» *que vous conservez toujours les entrail-*
» *les d'un pere pour votre cher ami.* Je
» ne doute pas que votre vie ne soit
» toujours heureuse ; tous vos discours
» sont gravés dans mon cœur, &c.
» &c. &c.

Mais il ne suffisoit pas à cet heureux Capucin de se faire aimer du grand Lama ; il lui falloit encore la protection du Roi du Tibet pour qu'il pût exercer librement son ministere. En habile politique il sçut bientôt se la concilier. Rien ne fut plus aisé que d'obtenir tout ce qu'il voulut. Un bon édit fut rendu en faveur des Peres de la religion d'Europe, nommés les Capucins ou vrais *Lamas Gokara, pourvu, porte l'Edit, qu'ils n'en viennent pas d'autres, qui n'ayent en vue que leur propre intérêt ; ceux-ci étant venus, non pas pour le commerce, mais pour faire du bien à tout le monde, &c. &c.* L'éloge du Pape vient ensuite dans cet édit, puis la permission aux Capucins de prêcher, & aux sujets du Roi d'embrasser & de professer ouvertement & publiquement la religion catholique :

» qu'il soit connu à tout le monde, porte encore cet édit, que ceux qui embrasseront & observeront cette vraie loi, passeront à nos yeux pour des sujets plus fideles que ceux qui demeureront attachés à la premiere ; & que, par respect pour les Missionnaires apostoliques, nous les regarderons & nous les défenderons en les prenant sous notre protection particuliere. » Qui pourroit lire la teneur de cet édit sans impatience ? Y a-t-il une personne de bon sens qui ose se persuader qu'un Souverain puisse tenir ce langage à ses sujets, en faveur d'une religion que lui-même n'avoit pas encore embrassée, & qu'il ne connoissoit que depuis quelques années. A des traits si absurdes, ne reconnoît-on pas la main de laquelle est sortie cette relation pitoyable. Il seroit difficile de ne pas s'appercevoir que cette main est ennemie des Jésuites. La relation est terminée enfin par le récit de plusieurs conversions, dont Horace delle Penna fut l'auteur, par l'exposition des espérances qu'il avoit alors de voir bientôt la capitale de Lassa

entierement convertie, ſur-tout lorſqu'il conſidere la protection du Roi, du grand Lama & du premier Miniſtre, & l'empreſſement général des religieux & des ſéculiers du pays, pour embraſſer la doctrine de l'Evangile.

On nous parle enſuite des ſuccès d'un autre Capucin nommé *Recanati* dans les royaumes de Batgao & de Battia, toujours ſous l'autorité des Rois & des Miniſtres, & munis d'édits en bonne forme.

Tel eſt aujourd'hui, conclut l'Auteur de la relation, l'état de la miſſion au Tibet, dans les royaumes de Batgao & de Battia, commencée par le zèle apoſtolique de Clément XI d'heureuſe mémoire; tels ſont les progrès que l'on en ſent pour la continuation, & telle eſt la néceſſité d'envoyer un grand nombre de Miſſionnaires pour cultiver de ſi heureuſes diſpoſitions: mais comme il eſt impoſſible qu'elle ſe ſoutienne ſans une dépenſe qui excede les forces du Pape & de la Congrégation de la Propagande, il a paru à propos au Procureur général des Capucins,

de publier cette relation pour faire connoître aux personnes pieuses sur quels fondemens les Missionnaires se flattent des plus heureuses espérances, & pour encourager les grands à contribuer de leur crédit & de leur richesse à suivre une entreprise si glorieuse, à laquelle tous les Catholiques sont intéressés; & le tout à la gloire de Dieu.

Nous n'ajouterons rien davantage pour démontrer combien nous avons eu raison d'inspirer de la défiance sur le récit du Capucin Horace Delle Penna. Il s'y rencontre encore bien d'autres contradictions, d'autres absurdités: elles ont été censurées par l'Auteur de l'histoire Littéraire; on peut consulter son Journal pour les mois de janvier, février & mars 1743 (*a*).

[*a*] Nouvelle Bibliothéque, ou Histoire Littéraire des principaux écrits qui se publient; *tome* 14, *page* 56.

ROYAUMES DE TONQUIN ET DE LA COCHINCHINE.

INTRODUCTION.

CES deux Royaumes, ainsi que celui de la Corée, étant, comme nous avons dit, soumis à la Chine; & les usages, les loix la religion étant les mêmes que dans cet Empire & au Japon, nous avons cru devoir en placer ici la double description, afin que touchant à celle de la Chine & du Japon, nous nous trouvions dispensés de rappeller ce que nous avons dit de leurs habitans, & nous

évitions à nos lecteurs l'ennui d'une répétition. Cette considération à la vérité nous a fait écarter de la marche que nous nous étions prescrite, puisque cet article appartient naturellement à l'histoire de la Zone-Torride; mais les motifs qui nous ont portés à cette distraction venant d'être expliqués, il ne nous reste plus qu'à indiquer les ouvrages où nous avons puisé les connoissances que nous avons rassemblées sur les états qui sont notre objet. Ils sont en petit nombre. Sur le Tonquin, c'est à un Voyageur né au Tonquin même (*a*); c'est aux Peres Martin & de Rhodes & Royer, Jésuites (*b*), que nous avons des obligations; c'est encore aux mêmes Missionnaires, &

[*a*] Il se nomme Baron. Son ouvrage a d'abord été publié dans le troisiéme volume du recueil de Charchill en 1732, & inséré ensuite dans l'Histoire générale des Voyages, où nous l'avons consulté; *tome* 9, *page* 91. Les éditeurs ne nous apprennent pas si Baron étoit Tonquinois d'origine, ou seulement Anglois né au Tonquin.

[*b*] Recueil des Lettres édifiantes, *tome* 2, 14, 16 & 28.

principalement au Pere Borri, Jésuite Italien, que l'on doit un détail fidele de l'état de la Cochinchine, & la peinture de ses habitans (*a*).

ÉTAT DU TONQUIN.

Sa situation, son étendue, son climat, ses productions en tout genre.

Le Royaume de Tonquin est borné à l'est & au nord par l'Empire de la Chine ; à l'ouest par le pays de Laos, & au sud par la Cochinchine, & par une baye fort large & d'un bon fonds, laquelle porte nom de baye de Tonquin. Les Missionnaires qui en sont sortis en 1738, donnent au Tonquin la moitié de l'étendue de la France. Les qualités du climat de ce pays répondent à sa situation qui est sous le t[illegible]

[*a*] Relation de la nouvelle mission des Peres de la Compagnie de Jésus au royaume de la Cochinchine ; traduite de l'Italien du P. Borri, qui fut un des premiers qui entrerent dans ce royaume. Par le pere Antoine Delacroix de la même Compagnie. *In-12, Rennes*, 1631.

pique, & l'air y est sain & tempéré; avantage qui est procuré en partie par le grand nombre de rivieres qui l'arrosent, & par les pluyes régulieres qui y tombent chaque année. Les vents y sont divisés perpétuellement entre le nord & le sud, c'est-à-dire, qu'ils soufflent six mois de chaque côté. Aussi n'y distingue-t-on proprement que deux saisons, l'une seche & l'autre pluvieuse. La premiere & la plus agréable dure depuis le mois de septembre jusqu'à celui de mars. Pendant ce tems le vent de nord souffle sans interruption. Les mois de janvier & février sont souvent très-froids, mais on n'y voit jamais ni glace ni neige. La saison pluvieuse commence au mois de mars & finit avec celui d'août. C'est le temps le plus mal sain de l'année; & malgré les pluyes excessives qui l'accompagnent, il regne pendant le mois de juin, juillet & août des chaleurs très-violentes. Les vents impétueux dont nous avons parlé à l'article du Japon, sous le nom de Typhons, font aussi des ravages terribles sur la côte du Tonquin.

Ce Royaume se divise en huit contrées ou provinces dont nous supprimons le détail, parce qu'il n'a rien d'intéressant. La plus grande partie de cette contrée est basse & platte, assez semblable à la Hollande par ses canaux & ses digues. Ses frontieres sont des montagnes du côté du nord, de l'ouest & du sud. Elle est arrosée par une belle riviere qui se divise en quantité de bras, mais elle en a plusieurs autres moins considérables & continuellement couvertes de bateaux & de grandes barques qui rendent le commerce très-florissant. A la vérité il ne croît dans le pays ni vin ni bled. Mais la raison en en est dans l'indifférence des habitans, qui se bornent à cultiver le riz dont ils font leur principale nourriture.

On retrouve ici la plupart des arbres, des plantes de la Chine & de l'Inde. Il y a un usage singulier au sujet du lit-chi, ce fruit si vanté à la Chine : on l'appelle *Bejay* au Tonquin, & il meurit vers le mois d'avril. Alors les Officiers du Roi mettent leur sceau sur les arbres qui promettent le meilleur

bejay, ſans examiner à qui ils appartiennent. Les propriétaires ſont obligés non-ſeulement de ne pas toucher à ces arbres, mais encore de veiller à la conſervation des fruits qu'ils portent.

Quoique les Tonquinois ne s'attachent point à la culture des fleurs, ils en ont cependant de pluſieurs ſortes; telle qu'une roſe d'un blanc mêlé de pourpre, & une autre rouge & jaune, le lys & le jaſmin y ſont auſſi fort communs. Les vers à ſoye ſont une des plus riches productions. Les cannes de ſucre y croiſſent en abondance, mais les Tonquinois ignorent l'art de rafiner le ſucre.

On voit dans le Tonquin des éléphans, des tygres, des cerfs, des ſinges, & toutes les ſortes d'animaux domeſtiques qui nous ſont connus. On nous obſerve que les chats n'y ont point comme ailleurs cette diſpoſition naturelle à faire la guerre aux ſouris: ce ſont des chiens que l'on dreſſe à cette chaſſe, & ils s'en acquittent fort bien.

Le pays produit en abondance de la volaille, mais peu de gibier. Les oi-

seaux de terre y sont assez rares, en revanche ceux de mer y fourmillent par-tout. Le pays est rempli de reptiles de toutes les especes, & il est fort incommodé des mouches & des insectes, & principalement de ces fourmis blanches, dont nous avons parlé ci-devant d'après Kœmpfer.

Les Tonquinois ne connoissent aucunes mines d'or ni d'argent dans leur pays. Le premier de ces métaux leur vient de la Chine, & l'autre ils le tirent par le commerce qu'ils font avec les Anglois & les Hollandois. Pour ce qui est du fer & du plomb, Baron nous apprend que le pays en produit des mines suffisantes pour les besoins des habitans.

Villes du Tonquin.

Si l'on excepte la ville de Cacho ou Chequo, il n'y en a pas trois dans le Royaume qui mérite la moindre attention. Mais les villages que les habitans appellent *Aldeas*, ainsi qu'aux Indes, sont si nombreux & si proches les uns des autres, que le pays en paroît tout couvert.

Cacho, capitale du Royaume, est située au vingt-uniéme dégré de latitude à quarante lieues de la mer. Baron la met au rang des plus grandes villes de l'Asie, soit pour son étendue, soit pour le nombre de ses habitans. Le concours y est si prodigieux, suivant ce Voyageur, sur-tout le premier & le quinze de chaque mois, temps où les habitans des villages voisins y sont amenés par le commerce, qu'on peut à peine passer dans les rues, & que c'est avancer beaucoup que d'y faire cent pas en une demi-heure. Cependant il regne une police admirable dans cette ville: chaque marchandise qu'on y vend a sa rue qui lui est assignée, & ces rues appartiennent à un, deux, ou plusieurs villages, dont les habitans ont seuls le droit d'y tenir boutique.

C'est à Cacho que le Roi fait sa résidence ordinaire avec toute sa Cour, & les tribunaux de justice. Quoique les palais & les édifices publics occupent un terrain fort spacieux, ils n'ont rien de plus éclatant qu'un grand bâtiment de bois qui en fait la principale partie;

le reste, comme toutes les maisons de la ville, est bâti de bambou & d'argile à l'exception des loges des étrangers qui sont de briques, & qui, quoique éloignées d'être magnifiques, font une figure distinguée au milieu de tant de chaumieres. Cependant les triples murs de la vieille ville & d'un vieux palais qu'on voit près de Cacho, donnent par leurs débris une haute idée de ce qu'ils devoient renfermer dans leur temps de splendeur. Le palais seul embrassoit dans sa circonférence un espace de six ou sept mille. Ses cours pavées de marbre, ses portes & les ruines de ses appartemens rendent témoignage de son ancienne magnificence, & font regretter la destruction d'un édifice qui doit avoir été un des plus superbes de l'Asie. L'auteur, qui attribue cette disgrace aux ravages de la guerre, ne parle pas des raisons qui empêchent de le réparer.

Cacho a un arsenal & des magasins bien pourvus d'armes & de munitions. Ils sont bâtis sur le bord d'un fleuve nommé *Songkoy*, qui veut dire la grande

riviere en langue du pays. Elle prend sa source dans les montagnes de la Chine; & après un long cours, elle vient traverser Cacho, où elle fait régner l'abondance par la multitude infinie de barques & de batteaux qu'elle y amene chargés de marchandises & de provisions de toute espece.

Peuples du Tonquin; leur portrait; leurs habillemens, leurs usages dans les repas & dans les visites.

Les Tonquinois sont d'une taille bien proportionnée, mais petite plutôt que grande. En général, les deux sexes sont d'une constitution foible, d'un teint basanné, moins noir que celui des Chinois & des Japonois. Ils n'ont pas le nez & le visage aussi plats qu'à la Chine; leurs cheveux sont noirs, & c'est un ornement de les avoir longs. Ils ont tous les dents fort blanches jusqu'à l'âge de seize ou dix-sept ans; mais alors ils se les noircissent avec une composition corrosive qui leur cause un tel dégoût,

qu'ils

qu'ils font quelquefois trois ou quatre jours fans pouvoir manger. La raifon qu'ils donnent de cette bifarre coutume, c'eft qu'ils ne veulent point reffembler aux finges & aux chiens. Les perfonnes de diftinction laiffent croître leurs ongles fuivant l'ufage de la Chine.

Les habillemens des Tonquinois confiftent en de longues robes peu différentes de celles des Chinois. Une ancienne loi leur ordonne d'aller nuds pieds, à l'exception des lettrés & des docteurs ; mais elle eft aujourd'hui peu obfervée. On a vu ci-devant quels font leurs logemens, & comment ils font bâtis. Les falles des grands ont plufieurs alcoves où chacun eft affis, les jambes croifées, fur des nattes, lefquels fervent auffi de lits.

Les alimens ordinaires font le riz, les légumes & le poiffon falé ; mais ceux des riches font plus recherchés ; ils mangent de toutes fortes de viande & de gibier. On ne fe fert ni de nappes ni de ferviettes. Ainfi qu'à la Chine, cet ufage feroit d'un affez mé-

diocre avantage, puisque les doigts ne touchent jamais ni aux plats, ni aux mets. Les viandes se servent coupées, & on mange à la mode Chinoise, avec deux petits bâtons qui remplacent nos fourchettes. Baron représente les Tonquinois d'une condition médiocre, comme les plus gourmands de tous les hommes : uniquement occupés à se remplir l'estomach avec une avidité singuliere, & sourds à toutes les questions qu'on pourroit leur faire, tandis qu'ils sont à table. Autant l'excès des liqueurs fortes est rare parmi le peuple, autant il est en honneur à la cour & parmi les gens de guerre. Un grand buveur y passe pour un galant homme. Dans les repas de cérémonie, les convives ont la liberté de demander tout ce qu'ils veulent ; & celui qui régale, regarde cette occasion de les obliger comme une faveur dont il se fait honneur. L'usage des grands & des riches est de faire trois repas par jour, sans y comprendre une legere collation dans le cours de l'après-midi.

La civilité Chinoise a fait beaucoup de progrès au Tonquin; mais cependant elle y tyrannise bien moins les peuples, & ceux-ci sont moins ses esclaves que ses amis. Toutes les visites se font le matin: c'est une incivilité de se présenter dans une maison de distinction vers l'heure du dîner, à moins qu'on n'y soit invité. Les personnes de qualité, les grands ne sortent, comme au Japon, que suivis d'un nombreux cortege, qui est réglé par les dignités & par le rang. Les autres ne sont jamais escortés de moins de dix personnes, le faste consistant particuliérement dans l'éclat que l'usage autorise dans ces occasions.

Si celui qui rend visite est d'un rang supérieur, ce seroit lui manquer que de lui offrir des raffraîchissemens, même le bétel. La coutume des seigneurs est de faire porter à leur suite leur eau & leur bétel. Dans la conversation, chacun doit éviter les sujets tristes & faire tourner les discours à la joie à laquelle les habitans sont portés naturellement. C'est par cette raison qu'ils visitent ra-

rement les malades, & qu'ils n'osent avertir leurs parens & leurs amis de mettre ordre à leurs affaires lorsqu'ils les voient à l'extrêmité : cet avis passeroit pour une offense. Lorsqu'ils se rencontrent, leurs complimens ne consistent pas à se demander comment ils se portent, mais seulement où ils ont été, ce qu'ils ont fait. S'ils remarquent à l'air du visage que quelqu'un soit indisposé, ils ne lui demandent pas s'il est malade, mais combien de tasses de riz il mange à chaque repas, & s'il a de l'appétit.

Amusemens, Danses, Chants, Spectacles.

De tous les divertissemens des Tonquinois, ceux qui sont le plus de leur goût, sont le chant & la danse. Ils s'y livrent ordinairement le soir, & souvent y emploient toute la nuit. Dans les villages ou aldées, on voit des *maisons de chant* où les habitans s'assemblent sur-tout aux jours de fête, pour assister à des especes de comédies qui

ſont jouées par quatre à cinq acteurs, & qui ſont mêlées de chants & de danſes. Les chanſons roulent ſur cinq ou ſix airs. La plupart ſont à l'honneur de leurs Rois & de leurs généraux, & coupées par des couplets galans, des romances amoureuſes & d'autres élégances poëtiques. La partie de la danſe eſt toujours exécutée par des femmes qui chantent auſſi quelquefois. L'action eſt ſouvent interrompue par un bouffon qui s'efforce de faire rire les ſpectateurs par ſes bons mots & par ſes poſtures comiques. Il y a une danſe aſſez particuliere. Une femme paroît, portant ſur ſa tête un baſſin rempli de petites lampes allumées. Son habileté conſiſte à ſauter & à danſer avec aſſez de légereté pour qu'aucune de ces lampes ne s'éteigne ou ne ſe dérange : cet exercice dure preſque une demi-heure. Il y a d'autres femmes qui danſent ſur la corde avec beaucoup de grace. Les Tonquinois ont pluſieurs inſtrumens de muſique dans leurs divertiſſemens. Ce ſont des trompettes, des tymbales de cui-

vre, des hautbois, des guittares & plusieurs sortes de violons.

Les combats des coqs sont fort en honneur au Tonquin, & ils sont assez souvent l'amusement des grands seigneurs qui en nourrissent dans cette vue. On les met aux prises avec ceux du Roi, & on fait des paris considérables contre ces derniers qui doivent néanmoins être toujours victorieux: aussi cette adulation de nouvelle espece appauvrit-elle beaucoup les courtisans.

La pêche est un autre divertissement fort cher aux Tonquinois, & la multitude de leurs rivieres & de leurs étangs leur en offrent de fréquentes occasions. A l'égard de la chasse, ils s'y adonnent peu, parce qu'ils ont à peine une forêt qui puisse favoriser cet amusement.

Fêtes & réjouissances publiques.

L'humeur voluptueuse de ce peuple a beaucoup multiplié les fêtes dans le pays. Il y en a deux solemnelles,

dont l'une se célébre au retour du nouvel an, qui commence au Tonquin dans la nouvelle lune la plus proche de la fin de janvier, & dure pendant trente jours suivant l'auteur Tonquinois. Le premier jour se passe fort tristement; car c'est un usage de ne pas sortir de sa maison, & d'en tenir les portes fermées, dans la crainte de rencontrer quelqu'objet qui puisse être d'un mauvais augure pour le reste de l'année. Le second jour, chacun visite ses amis & rend ses devoirs aux supérieurs. C'est alors que les plaisirs commencent: par-tout on les voit rassemblés, soit en public, soit dans l'intérieur des maisons. On éleve des théâtres dans les rues; les instrumens de musique retentissent de toutes parts. La gourmandise, la débauche, la folie, le libertinage sont portés aux derniers excès. Ainsi qu'à la Chine, toutes les affaires sont suspendues. Le grand sceau de l'état est mis dans une boëte pour un mois: les tribunaux de justice sont fermés; les débiteurs n'ont rien à craindre de leurs créanciers. Les que-

relles, les vols demeurent impunis; on se contente d'arrêter les coupables de grands crimes, & leur punition est renvoyée à un autre temps. Enfin, tout l'état est livré aux transports de l'allégresse, & tout le monde passe son temps entre les jeux & les plaisirs de toute espece. Il n'y a point de Tonquinois, si misérable qu'il soit, qui ne se pique de régaler ses amis, dût-il être ensuite réduit à mendier pendant le reste de l'année.

La seconde fête solemnelle arrive dans la sixiéme lune, un peu après la premiere récolte. On la célébre avec autant de transport que la premiere. Il y en a encore d'autres auxquelles la religion a quelque part; elles consistent à célébrer des anniversaires, à offrir des sacrifices à ses ancêtres, à porter sur leurs tombeaux des viandes & des fruits. Ce sont les mêmes qu'à la Chine.

Sciences & Sçavans.

A l'exemple des Chinois, les Tonquinois estiment beaucoup le sçavoir,

parce que c'eſt l'unique voie pour s'élever aux dignités. Leur langue approche beaucoup de celle des Chinois, & cependant ces peuples ne s'entendent pas. Le ton des Tonquinois en liſant, eſt une eſpece de chant; leur langage eſt plein de monoſyllabes. Quelquefois ils n'ont qu'un ſeul mot pour exprimer onze ou douze choſes différentes. La diſtinction eſſentielle conſiſte à prononcer pleinement, ou briévement, à preſſer leur haleine, à la retenir, à peſer plus ou moins ſur l'accent. Dans les matieres qui regardent les loix & les cérémonies, ils emploient la langue Chinoiſe, comme on ſe ſert en Europe du grec & du latin. Le pays n'a pas d'écoles publiques. Chacun prend pour ſes enfans le précepteur qui lui convient. La grande étude ſe tourne, ainſi qu'à la Chine, vers la ſcience des caracteres hiéroglyphiques, & les progrès qu'on y fait dépendent de l'excellence de la mémoire. Parmi leurs lettrés, il s'en trouve qui n'ont pris leurs degrés qu'après quinze, vingt ou trente ans d'étude;

il n'y a point de terme fixe pour leur cours ; quelques-uns étudient toute leur vie sans parvenir : au reste, ils peuvent s'offrir à l'examen aussitôt qu'ils se croient capables de le soutenir avec avantage.

Les honneurs s'éteignant ici à la mort de ceux qui les possédent, toutes les dignités sont la récompense du mérite littéraire, & constituent la véritable noblesse. Pour l'acquérir, il faut passer par trois degrés, comme à la Chine, lesquels reviennent à ceux de licencié, de bachelier & de docteur. Parmi ces derniers, on choisit un des plus habiles pour le faire président des sciences. Baron observe que la partialité, la corruption, & toutes les passions qui ont tant de part à tout ce qui se fait au Tonquin, cédent pour ce choix à l'amour de l'ordre & de la justice. On y apporte tant de soins & de précautions qu'il tombe toujours sur les plus dignes sujets.

La différence n'est point assez remarquable entre les élections de la

Chine & celles du Tonquin pour mériter aucun détail. Il nous suffira d'observer que, d'être rejetté dans un examen, n'est pas une raison pour ne plus se présenter dans les autres, & qu'on peut espérer jusqu'à la fin de sa vie d'acquérir, à force d'étude, ce qu'on n'a point obtenu par les premiers efforts.

Des sciences Chinoises, les Tonquinois n'ont adopté que celle de la morale dont ils puisent les principes dans la même source; c'est-à-dire, dans les livres de Confucius. Leur ignorance est extrême dans la philosophie naturelle, dans les mathématiques & dans toutes leurs parties. Leur poësie est obscure & sans grace; leur musique a peu d'harmonie. Notre écrivain ne s'attachant qu'à la vérité dans le jugement qu'il porte de son pays, avoue qu'il est très-étonné que Tavernier ait pu prendre les Tonquinois pour le peuple de l'orient, le plus riche par ses connoissances; au reste, ce n'est pas le seul endroit où Tavernier mérite une réfutation. Ce voya-

geur a débité quantité de fables au sujet de ce royaume & des autres pays qu'il dit avoir vus, & demande à être lu avec beaucoup de précautions.

Les Tonquinois ne sont pas plus habiles en médecine que dans les autres sciences. Ils en étudient les principes dans les livres Chinois, qui leur apprennent à connoître & à préparer les simples, les drogues & les racines. La confusion de leurs idées ne permet gueres de se fier à leurs raisonnemens. L'expérience est la plus sûre de leurs régles ; mais, comme elle ne leur donne pas la connoissance de l'anatomie, & de tout ce qui entre dans la composition du corps humain, ils attribuent toutes les maladies au sang, & l'application de leurs remedes ne suppose aucune différence dans la constitution du corps.

La peste, la gravelle & la goutte sont des maux inconnus dans cette contrée. Les maladies les plus communes, sont la fiévre, la dissenterie, la jaunisse, la petite-vérole. Dans tous ces cas, on n'emploie que des simples,

& sur-tout la diéte & l'abstinence. La saignée s'y pratique rarement, & d'une maniere qui ne ressemble point à celle de l'Europe. C'est du front que les Tonquinois se font tirer du sang avec un os de poisson qui approche, par sa forme, de la flamme des maréchaux Européens. On l'applique sur la veine, on la frappe du doigt, & le sang rejaillit aussitôt; mais leur grand remede est le feu dans la plupart des maladies. La matiere dont ils se servent pour cette opération, est une feuille d'arbre bien séchée qu'ils battent dans un mortier & qu'ils humectent avec un peu d'encre de la Chine. Ils la divisent ensuite en plusieurs morceaux de la grandeur d'un liard, & ils les appliquent en différens endroits du corps; puis on y met le feu avec un papier allumé. Le malade a besoin d'une patience extrême pour résister à la douleur que cause cette opération.

Les connoissances des Tonquinois, dans la chirurgie, ne sont pas moins bornées. Dans les dislocations, les fractures d'os, ils n'emploient que cer-

taines herbes dont Baron vante beaucoup les effets. Tous les autres remedes qu'ils emploient sont de cette simplicité, & ne supposent aucune théorie raisonnée.

Ces peuples sont assez adroits dans les arts méchaniques. Ils paroissent les avoir reçus des Chinois, & ils s'attachent principalement à les imiter. Ils travaillent passablement le fer & le bois. Ils connoissent la fonte des métaux, & sçavent même fabriquer de l'artillerie. Ils ont différentes manufactures de soie, de papier & de porcelaine. On trouve aussi chez eux des ouvrages de vernis; mais tout ce qui sort de leurs mains a moins de perfection que ce qui vient de la Chine.

Religion.

Quoique la principale religion du Tonquin soit celle de Confucius, qu'ils ont reçue des Chinois, avec les livres qui en contiennent les principes, elle n'est point accompagnée au Tonquin d'un aussi grand nombre de cérémo-

nies qu'à la Chine. Elle se réduit ici à honorer intérieurement le Roi du Ciel, à rejetter le culte des images, & à pratiquer les vertus morales. Les uns croient l'ame immortelle, sans exception, & prient même pour les morts; d'autres n'attribuent cette heureuse prérogative qu'à l'ame des justes, & pensent que celle des méchans périt en sortant du corps. Ils croient l'air rempli d'esprits mal-faisans, sans cesse occupés à nuire aux vivans. Le respect pour les morts est dans la plus haute recommandation. Chacun honore les siens par des pratiques régulieres, peu différentes de celles de la Chine. Ils n'ont ni temples, ni prêtres, ni aucune forme établie pour le culte : chacun est libre dans sa méthode. Cette religion est celle du Roi, des grands, des Mandarins & de tous les lettrés. Dans les calamités publiques, le Roi fait des sacrifices dans son palais, & cet acte religieux est interdit à tout autre sous peine de mort.

La seconde secte du Tonquin, qui

eſt proprement celle du peuple, des femmes & des eunuques, ſe nomme *Bout* dans le pays, & n'eſt pas différente de celle de Fo dont nous avons ſuffiſamment parlé ci-devant. Ses partiſans adorent quantité de ſtatues; ils ont des temples & des prêtres pour les deſſervir. La plupart de ces prêtres, que nos miſſionnaires appellent *Bonzes*, ne ſubſiſtent que des aumônes du peuple. Le Tonquin a auſſi une eſpece de religieuſes qui menent une vie retirée dans des communautés, d'où elles ne ſortent que pour jouer des inſtrumens de muſique aux funérailles.

On diſtingue encore quelques autres ſectes, mais qui ont fait peu de progrès. Cependant, celle de *Lanzo*, qui eſt la ſecte des magiciens, s'eſt acquis l'eſtime des grands & le reſpect du vulgaire. On conſulte ſes chefs dans les occaſions importantes, & leurs réponſes paſſent pour des prédictions inſpirées par le ciel.

Ces Lanzo ſont diſtingués en pluſieurs claſſes. Les uns, qui s'appellent

Thay-bou, ſont conſultés particuliérement ſur les mariages, ſur les édifices & ſur le ſuccès de différentes entrepriſes de ce genre. Ils ſont tous aveugles, & ne rendent leurs oracles qu'après bien des ſimagrées & des cérémonies qui ne méritent pas d'être rapportées.

La ſeconde claſſe des ſorciers eſt compoſée des *Thay-bou-toni.* On s'adreſſe à ceux-ci pour les maladies; ils ont des livres où ils cherchent leur réponſe. Ils ne manquent jamais de dire que la maladie vient du diable, ou de quelques dieux de l'eau. Leur remede ordinaire eſt le bruit des tymbales, des fifres & des trompettes. Le conjurateur eſt vêtu d'une maniere bizarre, chante fort haut, prononce au bruit des inſtrumens différens mots, qu'on entend d'autant moins, qu'il tient lui-même à la main une petite cloche qu'il fait ſonner ſans relâche. Il s'agite, il ſaute; & comme on n'a recours à ces impoſteurs qu'à l'extrémité du mal, ils continuent cet exercice juſqu'au moment où le ſort du

malade ſe déclare pour la vie ou pour la mort. Il ne leur eſt pas difficile alors de régler leur oracle ſuivant les circonſtances. Mais ſi cette opération dure pluſieurs jours, on a ſoin de leur fournir les meilleurs alimens du pays, qu'ils mangent ſans crainte, quoiqu'ils feignent de les offrir d'abord au diable comme un ſacrifice capable de l'appaiſer. C'eſt aux magiciens de la même claſſe qu'on attribue le pouvoir de chaſſer les eſprits malins d'une maiſon, & ce ſont eux auſſi qui ſont en poſſeſſion de benir les maiſons neuves par une eſpece de conſécration.

D'autres devins, appellés *Thay-de-tis*, ſont conſultés ſur le choix des lieux propres aux enterremens, & ils ſont fort employés, parce que les Tonquinois regardent les devoirs funébres comme un acte eſſentiel de leur religion.

Funérailles.

Quelque ſecte que profeſſent ces habitans, l'horreur de la mort a produit dans leur eſprit quantité de foi-

blesses & de superstitions, dont les grands ne sont pas plus exempts que le peuple. Ceux qui admettent un état futur, croient que les ames, au sortir des corps, deviennent autant de génies capables de faire du bien & du mal ; qu'elles seroient toujours errantes & sujettes à toutes sortes de besoins, si le secours de leur famille ne les aidoit à subsister ; ou si, suivant leurs propres inclinations, elles ne se procuroient ce qui leur manque par le mal qu'elles commettent, ou par le bien qu'elles exercent envers les vivans. Ils observent, avec une exactitude & des soins inviolables, l'heure & le jour auxquels une personne expire. S'il arrive que ce soit au même jour, à la même heure que son pere ou quelques-uns des proches parens, sont venus au monde, c'est un présage très-funeste pour ses héritiers & ses descendans. Ils ne permettent point alors que le corps soit enterré sans avoir consultés leurs devins, pour choisir un jour favorable à cette cérémonie. Deux ou trois ans se passent

quelquefois avant qu'on ait obtenu la réponse qu'on attend.

Cependant le corps enfermé dans un cerceuil reste en dépôt en un lieu particulier de la maison, posé sur quatre pieux qu'on a disposés exprès. Plus les funérailles sont différées, plus leur dépense augmente ; ce n'est pas seulement pour la femme & les enfans qui sont obligés d'offrir, trois fois chaque jour au corps, diverses sortes d'alimens, d'entretenir sans cesse, dans le lieu du dépôt, des flambeaux & des lampes, outre l'encens & les parfums qu'ils doivent brûler, ainsi que quantité de papier doré sous différente forme de chevaux, d'éléphans & d'autres animaux, mais encore pour toute la famille qui doit contribuer aux fêtes funébres. Rien n'est plus fatiguant pour tous les proches que l'usage indispensable de venir se prosterner plusieurs fois le jour devant le corps, & de renouveller leurs lamentations avec des cérémonies fort ennuyeuses. Il n'est pas nécessaire de faire observer que toutes ces formalités ne se pratiquent que dans

les conditions opulentes. On ne garde les morts que douze ou quinze jours dans celles qui sont pauvres.

Les Tonquinois, à l'exemple des Chinois, sont fort empressés à se procurer un cercueil de leur vivant, & ils attachent beaucoup de plaisir à sa possession. Un homme qui meurt est revêtu de sept de ses meilleurs habits, & une femme de neuf. On met dans la bouche des morts de qualité plusieurs petites piéces d'or & d'argent, & des petites perles, pour les garantir de l'indigence dans une nouvelle vie. Dans la bouche des pauvres, on y met des piéces de cuivre & des choses de peu de prix, dans la seule vue d'empêcher, par cette espéce de frein, qu'ils ne puissent tourmenter les vivans. On n'emploie point de cloux pour construire & fermer les cercueils; ce seroit un attentat envers le mort. Ils sont calfatés par un ciment particulier dont Baron parle avec admiration, mais sans rien nous apprendre de sa composition.

Lorsque le lieu de la sépulture est

arrêté, on y porte le corps avec des cérémonies très-lugubres. Les fils l'accompagnent vêtus d'habillemens grossiers, s'appuyant sur des bâtons comme des gens qui sont accablés par la douleur. Les femmes & les filles ont la tête couverte d'un drap qui les dérobe à la vue, mais qui laisse entendre leurs cris & leurs gémissemens. Dans la marche, l'aîné des fils se couche à terre par intervalle & laisse passer le corps sur lui; cette action est regardée comme la plus grande marque du respect filial. Lorsqu'il se releve, il pousse des deux mains, le cerceuil en arriere, comme s'il espéroit d'engager le mort à retourner parmi les vivans. Le reste des cérémonies funébres n'a rien qui différe des usages Chinois en cette occasion. Le deuil est aussi le même, soit pour sa durée, soit pour la forme des habillemens.

Origine des Tonquinois. Révolutions du Tonquin.

Quoiqu'il paroisse certain que les

Tonquinois sont une nation très-ancienne, on n'en est pas mieux instruit de leur véritable origine. L'histoire Chinoise apprend seulement que depuis longtemps on appelloit à la Chine ces peuples *Mansos*, qui veut dire barbares, & leur pays *Ganam*, parce qu'il est situé au sud de la Chine. On observe aussi que les Tonquinois ont beaucoup de ressemblance avec les Indiens, soit pour la maniere de se nourrir & de s'habiller, soit pour d'autres usages particuliers, comme celui de noircir leurs dents & d'aller pieds nuds, soit par la disposition de leur orteil droit qui s'écarte beaucoup des autres doigts du pied : celà mene à croire que le Tonquin a été peuplé originairement par une colonie d'Indiens ; mais on n'a aucuns éclaircissemens sur la maniere dont ils furent gouvernés jusqu'au temps que leur pays devint une province de l'empire de la Chine. Ils n'avoient aucune connoissance de l'écriture. Depuis que l'usage des caracteres s'est introduit parmi eux, c'est-à-dire, deux ou trois cent ans avant

notre ere, ils ont composé des histoires; mais ce sont un tissu de fables & de traditions dénuées de vraisemblance.

Le temps où ils ont reçu les caracteres Chinois, a été l'époque de leur assujettissement à cet empire. Ce fait est attesté par les annales Chinoises, qui rapportent que cet état étoit dans un si haut degré de puissance, que ses limites s'étendoient jusqu'au royaume de Siam. Or, le Tonquin devoit y être compris. Baron parle d'un Roi nommé *Li-bal-vié*, qui vainquit les Chinois en plusieurs batailles & les chassa du Tonquin.

La postérité de ce Prince régna tranquillement pendant cinq ou six générations. Mais le dernier Roi de cette famille n'ayant laissé qu'une fille, cette Princesse partagea son trône avec un Seigneur d'une famille puissante, qu'elle épousa. Cette Princesse & le Roi son mari furent attaqués par un autre grand du royaume, qui les vainquit dans une bataille, & qui s'empara du sceptre après leur avoir ôté la vie. Il ne jouit pas

pas longtemps de son crime ; la violence de son gouvernement irrita ses sujets ; ils appellerent les Chinois à leur secours ; la mort du tyran qu'ils tuerent dans une bataille, ne laissa rien manquer à leur vengeance ; mais elle leur coûta la liberté. Les Chinois, en *vrais auxiliaires*, suivant les termes de l'auteur, se saisirent du royaume pour prix de leurs services & de leur victoire.

On vit alors changer la forme de l'administration. Les Tonquinois reçurent un Viceroi qui les assujettit à la plupart des loix Chinoises, & une longue tranquillité servit à confirmer cette innovation. Cependant, le souvenir de l'ancienne liberté, réveillé par la dureté du vainqueur, fit naître dans toute la nation, le desir de secouer le joug. Elle prit les armes sous la conduite d'un vaillant chef nommé *Li*, & tailla en pieces les Chinois, sans épargner le Viceroi. La fortune s'étant déclarée ensuite pour elle en plusieurs batailles, ces revers & les guerres civiles qui désoloient l'empire de la

Chine, porterent l'Empereur à recevoir des propositions de paix. Il rappella ses troupes à certaines conditions qui n'ont pas cessé de s'exécuter fidélement depuis l'an douze cent que ce traité fut conclu. Il obligea les Tonquinois à envoyer, tous les trois ans, à Pekin, un présent qui porte le nom de *tribut*, en rendant hommage à l'Empereur pour leur royaume & leur liberté qu'ils reconnoissent tenir de sa bonté & de sa clémence.

Le brave Li, qui avoit fait tomber les fers de ses compatriotes, trouva dans eux toute la reconnoissance que méritoit ce service important. Il fut reconnu pour Roi, & ses descendans lui succéderent paisiblement pendant deux siécles. Mais il survint tout-à-coup une révolution qui changea la forme du gouvernement.

Vers l'an 1400 de l'ére chrétienne, un simple pêcheur parvint à s'emparer de l'autorité souveraine, & bientôt après il fut détrôné par un autre aventurier nommé *Tring*. Dans la vue de couvrir son usurpation, ce dernier pu-

blia qu'il ne prenoit les armes que pour rétablir la famille de *Li* sur le trône, & en effet, il fit couronner un jeune Prince de cette maison ; mais il se réserva l'autorité principale, ne laissant au jeune Monarque que l'ombre de la royauté. Il prit le nom de *Chova* ou général du royaume.

Tring avoit un beau-frere nommé *Hoaving*, fils d'un gouverneur de province, dont les secours avoient beaucoup contribué aux succès de son usurpation. Il souffrit impatiemment que les forces de son pere fussent employées à faire reconnoître l'autorité du nouveau Roi. Il refusa de lui prêter hommage, & prit les armes. Il s'empara de la Cochinchine, province du Tonquin, & se fit proclamer par ses troupes, général, sous le même titre que son beau-frere. Ces deux généraux, animés l'un contre l'autre, se firent la guerre tant qu'ils vécurent. Les succès furent partagés ; ils resterent tous les deux maîtres d'une autorité absolue ; l'un dans le Tonquin, & l'autre dans la Cochinchine.

C'est à cet événement qu'on rapporte l'origine de l'administration présente du Tonquin, & qu'on commence à y reconnoître deux Souverains; l'un titulaire & l'autre réel. Le titre de *Bova*, qui signifie Roi ou Empereur, est le nom sous lequel on distingue le Prince qui jouit des honneurs du trône. Celui de *Chova* se donne au général qui exerce réellement toute l'autorité attachée au rang de Souverain; lui seul a le droit de faire la guerre ou la paix, de créer ou d'abroger les loix, de régler les impositions publiques, *&c.* Quelques voyageurs Européens, pour mettre une différence sensible entre ces deux Puissances, décorent le Chova du titre de Roi, & donnent au Bova celui d'Empereur.

On nous représente le Bova comme l'ombre d'un Souverain. Il passe sa vie dans l'enceinte du palais, toujours environné des espions du Chova. L'usage ne lui permet de sortir qu'une fois l'année, & toutes ses fonctions royales se réduisent à confirmer les décrets du Chova, qu'il signe sans

examen, & sans avoir même la faculté de se refuser à y mettre son sceau. Quoiqu'il soit respecté du peuple, le Bova n'a aucun secours à en attendre, parce qu'il n'en est pas connu, & que c'est au Chova qu'on paie les tributs, & qu'on rend les devoirs d'obéissance.

La dignité de Chova est héréditaire, & c'est ordinairement l'aîné de ses fils qui lui succéde, à moins que l'ambition des autres Princes ne trouble l'ordre de la succession ; ce qui excite souvent des guerres funestes.

La succession du Bova est toujours incertaine, parce que s'il laisse plusieurs fils, le Chova éleve sur le trône celui qui lui plaît, & même fait couronner quelquefois des princes collatéraux au préjudice des héritiers directs. Cependant, la constitution de l'état exige que le sceptre soit toujours conféré à un Prince de la famille de Li.

Le Bova peut épouser plusieurs femmes choisies par le Chova ; mais ce dernier ne se marie que dans un âge où il n'a plus d'espérance d'avoir des enfans. Il épouse toujou.s une Prin-

cesse de la famille royale. Le rang de cette femme est supérieur à celui de toutes les concubines qu'il entretient en grand nombre, & on lui donne le titre de *mere du pays*. Celle des concubines qui donne le premier fils au Chova est traitée avec beaucoup de distinction, mais toujours moindre que celle dont jouit l'épouse en titre. Les autres concubines, qui deviennent meres, reçoivent le nom de *duéba*, qui signifie excellente femme. L'aîné des fils du Chova s'appelle *chura*, c'est-à-dire, jeune général. Il a une cour particuliere composée d'un grand nombre d'officiers. Les autres fils reçoivent le nom de *ducoaq*, qui veut dire excellent homme, & les filles celui de *batua*, qui répond à la même qualification que princesse.

Les missionnaires nous donnent des connoissances assez récentes sur le Tonquin, par lesquelles il paroît que le Roi est rentré en possession de l'autorité souveraine, en dépouillant le Chova de celle qu'il exerçoit. Voici ce qu'on trouve d'intéressant à cet égard

dans le vingt-huitiéme volume des Lettres édifiantes, publié en 1759, abstraction faite des prodiges, des miracles & de quelques événemens surnaturels que ces pieux historiens ont coutume de mêler à leurs récits.

Depuis la violente persécution de 1737, laquelle a chassé les missionnaires du Tonquin, & presque éteint la foi chrétienne dans le sang de plusieurs martyrs, ce royaume n'a pas cessé d'être en proie à la fureur des guerres civiles.

Le Roi, Prince efféminé, avoit laissé à un premier ministre qu'on appelle *Tchoua* en langue Tonquinoise, l'exercice absolu de son autorité. Tout s'expédioit au nom du Roi; mais c'étoit le favori qui disposoit de tout. Ce crédit sans bornes excita contre lui la jalousie des courtisans, & ne put le garantir de leurs sourdes intrigues. Un *Eunuque* ambitieux trouva le moyen de l'assassiner secrettement & de gouverner lui-même sous son nom, en faisant accroire que le *Tchoua* étoit malade, & que jusqu'à son parfait réta-

bliſſement, il ne vouloit voir perſonne.

Ce miniſtre n'ayant point laiſſé d'enfans, c'étoit ſon frere ou ſes neveux qui lui devoient ſuccéder. Ils eurent quelque ſoupçon de ſa fin tragique; & à force de recherches, ils parvinrent à ſe convaincre du crime de l'eunuque. On prit auſſitôt les armes; il ſe forma divers partis; & chacun d'eux, pour ſe ſoutenir, attiroit à ſoi, de gré ou de force, les villes & les villages. De-là le pillage & la déſolation dans les campagnes; les terres reſterent incultes; la famine s'enſuivit, & la peſte ſe joignit encore aux autres fléaux; de ſorte que, dans l'eſpace de huit années, il périt la moitié des habitans de ce royaume. Les Tonquinois en convenoient eux-mêmes: *la guerre, diſoient-ils ingénieuſement* (ſuivant les miſſionnaires) *en a fait périr des dixaines, la peſte des centaines, & la famine des milliers.*

Le Roi ſortit enfin de ſon aſſoupiſſement. Il prit d'aſſez bonnes meſures pour rétablir la tranquillité dans ſes états, & faire rentrer les révoltés

dans leur devoir. Mais il n'avoit pas des troupes en assez grand nombre; les rebelles ne faisoient point un corps, ils marchoient par pelotons. Poursuivis par l'armée royale, ils se réfugioient dans des montagnes & en d'autres endroits inaccessibles, d'où ils ravageoient ensuite les provinces voisines. Plusieurs années s'écoulerent dans ces troubles & ces guerres intestines. Cependant, le Roi occupé des moyens de les terminer, trouva dans un arsenal qu'il visitoit en 1748, quelques piéces de canon sur lesquelles on lisoit des inscriptions Européennes. Le pere *Paleceuk*, jésuite Bohémien, supérieur des jésuites du Tonquin, fut consulté & en donna l'explication. Ces inscriptions étoient en Hollandois, & n'indiquoient autre chose que le nom du fondeur, la qualité du calibre de ces piéces, & l'année où elles avoient été fondues. On demanda au Pere comment on se servoit de ces canons, il dit ce qu'il en sçavoit. Il fut traité à la cour avec beaucoup de distinction; le Roi lui fit servir un souper

magnifique & préparer un beau logement. On lui donna bientôt après un cahier en Hollandois, à demi rongé des vers, lequel contenoit des connoissances sur l'artillerie. *Le P. Patouillet, éditeur du recueil des Lettres édifiantes, ne nous dit pas si Paleceuk traduisit en Tonquinois le traité d'artillerie; mais, par une heureuse transition, il passe de ce sujet à une phrase qui y est tout à-fait étrangere, & qui termine son récit d'une maniere édifiante. La nuit suivante, dit cet adroit écrivain, le P. Paleceuk entendit plus de cent confessions.*

C'est à quoi se borne tout ce que contient l'ouvrage que nous avons cité, à moins qu'on n'y veuille ajouter encore que le Roi de Tonquin remporta quelques avantages sur les rebelles; & que ce Prince desirant d'avoir à sa cour des gens instruits dans les mathématiques, le pere Paleceuk fit venir quatre jésuites de Macao sous la conduite du pere Simonelli qui entra au Tonquin en 1751. Cependant le Roi ne voulut pas leur permettre de péné-

trer jusqu'à lui. Il reçut leurs présens, & leur accorda, pour toute faveur, la permission de se bâtir une maison sur le bord de la mer. Ce Prince, dit l'historien de la société, parut avoir oublié que c'étoit à sa demande que les missionnaires mathématiciens étoient venus. On attribue le peu de réussite de cette affaire à la jalousie des ministres, que par un défaut de politique, le jésuite qui étoit à la cour, avoit oublié de consulter avant que d'appeller ses freres.

Chaque province du royaume a son gouverneur particulier, qui a pour lieutenant un Mandarin chargé de rendre la justice, & de veiller à l'observation du bon ordre & des loix. Il y a aussi plusieurs tribunaux, parmi lesquels en est un indépendant du gouverneur, & qui ressortit directement au conseil souverain. Toutes les affaires criminelles sont portées au tribunal du gouverneur, & il juge sans appel les délits ordinaires; mais lorsqu'il inflige une peine capitale, sa sentence ne peut être exécutée qu'après

avoir été confirmée par le Roi.

Les Tonquinois sont en général gouvernés d'une maniere peu différente de celle des Chinois dont ils ont reçu plusieurs loix qui composent leur droit. De même que chez ces peuples, la corruption & l'injustice régnent à un tel point dans les tribunaux, qu'il n'est presque point de crime dont on ne se procure l'impunité à force d'argent.

Les eunuques ont un grand crédit à la cour, & parviennent aux premieres dignités. Une de leurs fonctions est de recevoir les requêtes des particuliers & des Mandarins ; ils les présentent au Souverain & y répondent en son nom. Après avoir servi plusieurs années au palais, ils s'élevent par degrés à l'administration, tandis que les lettrés sont négligés ; mais Baron observe que l'estime a moins de part à leur faveur que l'intérêt. Lorsqu'ils meurent, les richesses qu'ils ont accumulées par toutes sortes d'injustices & de bassesses, reviennent au Souverain ou au premier ministre, qui n'accorde à leurs parens que ce qu'il veut.

On ne distingue, comme nous l'avons dit, que deux ordres dans la nation : celui de la noblesse, qui comprend les princes & les lettrés, & celui du peuple qui est composé de tous ceux qui n'ont pris aucun degré.

Au Tonquin, ainsi qu'à la Chine, les jeunes gens ne peuvent se marier sans le consentement de leurs parens ; les filles doivent attendre seize ans pour cette union. Ceux qui les recherchent vont faire la demande au pere, & lui offrent quelques présens. Quand on est convenu des articles, le mari envoie chez la fiancée toutes les choses qu'il a promises. Le jour du mariage, les peres des deux familles, accompagnés de tous leurs amis, conduisent l'épousée dans la maison de son mari avec beaucoup de pompe & d'appareil ; c'est ce qui termine la cérémonie.

La polygamie est tolérée chez les Tonquinois ; mais, quoiqu'ils aient plusieurs compagnes, il n'y en a qu'une seule qui ait le titre d'épouse. Les hommes peuvent répudier leurs fem-

mes quand ils s'en dégoûtent ; mais elles ne peuvent faire divorce qu'avec le consentement de leur mari. Cependant, la loi a sagement pourvu au sort des femmes, en obligeant les maris à rendre à celles qu'ils renvoient, non seulement tout le bien qu'elles ont apporté, mais encore tout ce que les maris ont eux-mêmes donné le jour des nôces, & à se charger des enfans. Cette obligation envers les maris les rend très-circonspects, & les divorces fort rares.

L'adultere est puni très-rigoureusement. Un homme de qualité est libre de tuer sa femme lorsqu'il la surprend dans ce crime, ainsi que celui qui le partage avec elle ; mais il faut que cette sanglante exécution se fasse de sa main. S'il remet sa vengeance à la justice, sa femme est écrasée sous les pieds d'un éléphant, & son amant est mis à mort par un autre supplice. Dans les conditions inférieures, le mari offensé doit recourir aux loix ; elles traitent sévérement les coupables, pourvû qu'il y ait preuve du crime : c'est ce qui n'est

pas toujours facile à apporter.

Dans les succeſſions, l'aîné des fils en a la plus grande partie. Les autres enfans ſont réduits à une légitime médiocre, & les filles ont peu de choſe.

L'uſage de l'adoption eſt ici établi comme à la Chine, & il s'étend indifféremment aux deux ſexes. Les enfans adoptés entrent dans tous les droits & toutes les obligations de la nature; & ils prennent le deuil de leur pere adoptif, comme pour leur propre pere, quand même ce dernier ſeroit encore en vie. La méthode de l'adoption eſt fort ſimple; celui qui aſpire à cette faveur, fait propoſer ſes intentions au pere de famille dont il veut l'obtenir; ſi ſa réponſe eſt favorable, il va ſe préſenter à lui avec deux flacons d'*arrak* que le patron reçoit : c'eſt là la principale cérémonie.

Les étrangers, que le commerce ou d'autres raiſons amenent au Tonquin, ont eu ſouvent recours à cet uſage pour ſe garantir des vexations & de l'injuſtice des courtiſans. Baron rapporte qu'il avoit reçu l'honneur de

l'adoption d'un Prince très-puissant ; mais qu'il perdit le fruit de toutes les dépenses qu'il avoit faites pour obtenir cette faveur, parce que son pere adoptif tomba en démence.

La condition du peuple est beaucoup plus misérable ici qu'à la Chine. Un jeune homme est assujetti, dès l'âge de dix-huit ans ou de vingt, à payer un tribut considérable, suivant la fertilité du terroir de l'aldée où il est né. Il n'y a d'exempts que les Princes & les gens au service du Monarque, les lettrés au moins bacheliers, & tout l'état militaire. Un marchand, qui est établi dans la capitale, n'en est pas moins taxé dans l'aldée où il a pris naissance, & il demeure en outre obligé au *vecquam*, qui est une corvée pour le service de l'état, c'est-à-dire, qu'il est obligé de travailler par lui-même, ou par des gens à ses gages, aux ouvrages publics.

Les artisans de toutes les professions doivent employer six mois de l'année au vecquam, sans aucun espoir de récompense, à moins que par grace on

ne leur accorde la nourriture. Les autres six mois sont à leur disposition. Dans les aldées où le terroir est stérile, les pauvres habitans qui ne peuvent payer leur capitation, soit en riz ou en argent, on les emploie à couper de l'herbe pour les éléphans & la cavalerie du royaume. A quelque distance qu'ils soient de la capitale, ils doivent y transporter, à leurs frais, tous les fourages qu'ils ont ramassés. Baron observe que l'origine de ces usages si durs vient d'une juste politique, qui ne pourroit contenir dans la dépendance un peuple remuant, s'il n'étoit sans cesse forcé au travail. D'ailleurs, chacun jouit paisiblement de ce qu'il peut acquérir par son industrie, & laisse à ses héritiers ce qu'il a en sa possession.

Etat militaire, Marine, Commerce.

Si le nombre des hommes suffisoit seul pour rendre un état formidable, on ne pourroit disputer au Tonquin l'avantage; il entretient

La principale richesse du Tonquin, & la seule même qui serve au commerce étranger, est la soie crue & travaillée. Quant au commerce intérieur de ce royaume, il consiste dans le riz, le poisson salé & d'autres alimens. Le commerce est si peu florissant, que Baron avoue qu'il n'y a pas un seul marchand Tonquinois en état d'employer tout d'un coup deux mille écus en marchandises.

Il n'y a d'autre or dans ce royaume que celui qui vient de la Chine. L'argent y est apporté par les Anglois, les Hollandois & les Chinois qui passent au Japon. Mais cet argent est ensuite converti en monnoie de cuivre qui vient de la Chine, & qui monte ou baisse au gré de la cour; d'ailleurs la marque de cette monnoie s'altérant bientôt, elle cesse d'avoir cours; c'est une perte pour les particuliers d'autant plus préjudiciable au bien public, que le pays n'a point de monnoie de cuivre au coin du Prince, dans laquelle on puisse convertir l'autre à mesure qu'elle s'altere.

Caractere des Tonquinois.

Tout ce qu'on nous apprend des Tonquinois tend à faire voir que c'eſt un peuple très-pareſſeux, ſans activité, ſans induſtrie, mais avec beaucoup de paſſion pour la volupté, & fort porté à la gourmandiſe. C'eſt à tort que Tavernier le repréſente comme une nation laborieuſe & s'occupant utilement. Baron dit que cet éloge ne peut ſe refuſer tout-à-fait aux femmes, mais qu'il ne convient nullement aux hommes.

Les miſſionnaires jéſuites (a) diſent de ces peuples qu'ils ont de l'eſprit, de la politeſſe & de la docilité; qu'il n'eſt pas difficile de les amener à la religion de J. C, parce qu'ils ont peu d'attachement pour leurs pagodes, & moins encore d'eſtime pour leurs prêtres: que leurs mœurs ſont douces, innocentes, qu'ils ne connoiſſent point ces vices groſſiers auxquels les autres

[a] Lettres édifiantes, *tome* 2. Lettre du pere Royer, datée du Tonquin, de 1700.

nations de l'orient se livrent avec fureur; qu'il n'y a que la pluralité des femmes ; le droit qu'on a de répudier celles dont on n'est pas content, & la coutume de faire des eunuques pour les élever aux dignités, qui soient des obstacles à l'établissement de la religion chrétienne. Baron assure qu'ils ne sont ni trompeurs, ni perfides, ni cruels, comme les Chinois. On ne peut gueres soupçonner que son langage soit celui d'un compatriote zèlé, si l'on fait réflexion que ces vices supposent de l'activité & des manœuvres ; ce qui est tout-à-fait opposé au caractere paresseux du Tonquinois. Il est encore superstitieux, & si adonné au sommeil. qu'il y donne la plus grande partie de son temps. De leur goût pour l'oisiveté, naît le penchant qu'ils ont à l'envie & à la médisance. Ajoutons encore à ce caractere un défaut généralement répandu parmi les nations de ce globe, une présomption aveugle qui lui inspire un mépris souverain pour tous les autres peuples, & une estime sans bornes pour sa patrie.

DE LA COCHINCHINE.

INTRODUCTION.

Nous avons indiqué à la tête de l'hiſtoire du Tonquin les ſources où nous avons puiſé pour donner celle de la Cochinchine; il ne nous reſte qu'à prévenir ici que cet article n'aura que peu d'étendue, par la raiſon qu'il ſe trouve beaucoup de conformité entre la vie & les mœurs des Cochinchinois, & celles des Tonquinois.

Notions Géographiques & Phyſiques.

La Cochinchine s'étend depuis le douziéme dégré de latitude juſqu'au

dix-huitiéme, ce qui forme sa longueur d'environ cent trente lieues. Sa largeur est beaucoup moindre. Elle se trouve resserrée, suivant le P. Borri, d'environ vingt mille d'Italie, entre la mer qui est à l'orient & l'occident, & une grande chaîne de montagnes qu'habitent des peuples sauvages & indépendans, qu'ils appellent *Kemois*. Les autres bornes sont au sud, le Royaume de Chiampa, & au nord celui de Tonquin.

Le même Missionnaire nous apprend que la Cochinchine s'appelle en langue du pays *Anam*, qui veut dire contrée occidentale, étant en effet dans cette position relativement à la Chine. Les Japonois l'appellent *Cori*, nom qui a la même signification dans leur langue, qu'Anam en Chinois. Il ajoute ensuite qu'il est vraisemblable que les Portugais qui ont abordé les premiers des Européens au Japon & à la Cochinchine, ont formé ce dernier nom du mot Cori, en y ajoutant celui de Xina à cause de son voisinage de cet empire, & pour distinguer cette Contrée de Cochin, petit royaume aussi fréquenté par les Portugais

Portugais sur la côte de Malabar.

Il divise la Cochinchine en cinq provinces. La premiere qui confine au Tonquin, s'appelle *Sinvoua*, la seconde, *Cauiam*, la troisiéme, *Quamquia*, la quatriéme, *Quigaim*, à laquelle les Portugais ont donné le nom de *Pouloucambis*, & la cinquiéme enfin, *Renrant*.

Quoique cette contrée soit située dans la Zone-Torride, la température de l'air y varie de façon qu'elle fait distinguer aisément quatre saisons. Cependant il n'y géle jamais, & l'hyver n'est marqué que par des vents septentrionaux qui amenent des pluyes assez froides. L'automne donne lieu à des pluyes abondantes qui tombent sur les montagnes des Kemois. Elles irafraîchissent l'air, & y produisent annuellement des inondations qui ne sont pas moins avantageuses que celles du Nil, & que les Cochinchinois desirent avec autant d'empressement que les Egyptiens.

Cette inondation que ces peuples appellent *lut*, a cela de particulier, qu'elle arrive communément quatre ou cinq

fois par automne de quinzaine en quinzaine, & qu'elle dure trois jours chaque fois. Tout le royaume est alors couvert d'eau. On profite de cette circonstance pour se procurer tout ce dont on a besoin. Le commerce est alors dans la plus grande activité. Il se tient des foires où le concours est nombreux, & où les marchandises abondentpar la facilité du transport. Le lut ajoute encore à ces avantages celui de fertiliser la terre singuliérement, & de détruire les rats & les souris qui s'y trouvent en quantité.

Productions en tout genre.

On retrouve ici tous les arbres & les fruits de la Chine & de l'Inde. Nous devons observes que dans leur nombre il s'en est trouvé quelques-uns dont nous n'avons pas encore parlé. Tel est le *Cyaque* (*a*). Ecoutons le traducteur du

[*a*] Il y a beaucoup d'apparence que ce fruit est le même que le *Po-lo-mie* de la Chine, duquel nous avons parlé au tome 4 de ces Mêlanlanges, *page* 45.

P. Borry, son récit auroit moins de grace si nous corrigions ses expressions. » Le Gyaque est beaucoup plus beau à » la Cochinchine que partout ailleurs; » il vient sur un arbre de la hauteur du » noyer & du chataignier, & a les épi- » nes beaucoup plus longues. Ce fruit » égale en grosseur les plus grandes ci- » trouilles d'Italie, & il n'en faut qu'un » pour faire la charge d'un homme; au » dehors il a la forme d'une pomme de » pin, mais le dedans est tendre & mol. » Il est plein de certains épics jaunâ- » tres, dont les grains sont plats & » ronds comme un jule d'Italie ou un » teston, & au milieu de chaque grain » se trouve le noyau qu'on jette quand » on le mange. Ce fruit est de deux sor- » tes, l'une appellée des Portugais *Gia- » ca barca*, & quitte le noyau, la chair » en est ferme. L'autre ne le quitte » point, & n'a pas la chair si ferme, » mais plutôt mollasse & comme de la » colle «. C'est apparemment de cet arbre que le P. de Rhodes a voulu par- ler, lorsqu'il dit que la Cochinchine produit des arbres qui portent pour

fruits de gros sacs remplis de chataignes (*a*).

Les montagnes de la Cochinchine sont couvertes de bois très-propres à bâtir, auxquels le P. Borry attribue une solidité & une durée inaltérables. On y trouve aussi des bois précieux & odorants, tels que l'aquila ou bois d'aigle, & le calamba ou calambouc. Ce dernier exhale un parfum si agréable & si pénétrant, que notre relateur dit qu'un morceau qu'il avoit enfoui à plus de cinq pieds de terre, répandoit encore une odeur admirable qui ravissoit les sens. Le Roi du pays est le seul qui en fasse commerce, & il se vend très-cher au Japon, où les Grands s'en servent pour en faire un oreiller dans leurs lits. On se sert utilement du calamba en médecine, & on le regarde comme un confortatif & un contrepoison.

Les animaux que nourrit la Cochin-

[*a*] Cette particularité est rapportée dans l'histoire générale des Voyages, *tome* 9, *page* 76, & dans l'Histoire moderne de M. l'abbé de Marsy, *tome* 1er, *page* 441.

chine ſont les mêmes que ceux de la Chine & du Tonquin, des tigres, des bufles, des vaches, des chevaux & des élephans qui ſont en plus grand nombre que dans ce dernier état.

La volaille n'y eſt pas moins commune, & la pêche extrêmement abondante en toute ſorte de poiſſons.

Dans le genre minéral, la Cochinchine produit des mines d'or & de fer, des carrieres de marbre. Mais la principale richeſſe du pays conſiſte dans les muriers & la ſoie, les poiriers & les nids d'oiſeaux dont on vante l'excellence, & qui ſont ſi recherchés des Chinois pour les faire entrer dans leurs ragouts. Laiſſons parler le P. Borry par la bouche du P. Delacroix. Le ſtile de ce dernier, pour être ſimple & ſuranné, ne nous en paroît pas moins clair & expreſſif. » La Providence, dit ce traduc-
» teur, a privilégié les Cochinchinois
» d'un certain manger rare & exquis,
» qui, à mon avis, ne peut être mieux
» comparé qu'à la manne de laquelle
» fut nourri le peuple choiſi dans le dé-
» ſert. Ce que j'en dirai ne ſera point

» par oui dire & sur le rapport d'au-
» trui, mais par la propre expérience
» que j'en ai, en ayant vu & mangé
» souvent. Se trouve en ce pays un pe-
» tit oisillon semblable à l'arondelle,
» lequel attache son nid aux écueils &
» rochers où se rompent les flots de la
» mer. Ce petit animaillon prend avec
» son bec de cette écume de la mer, &
» avec une certaine humeur qu'il tire
» de son estomac, mêlant l'un avec l'au-
» tre, il en forme une je ne sçais quelle
» boue ou bitume dont par après il se
» sert pour bâtir son nid, Cette matiere
» s'étant ensuite desséchée & endurcie,
» elle devient transparente,& d'une cou-
» leur mêlée de jaune & de verd. Or
» ces nids qui sont ramassés par ceux
» du pays, étant amollis & défaits dans
» l'eau, servent d'assaisonnement aux
» viandes, soit de chair, de poisson,
» d'herbe ou de quelqu'autre sorte, &
» leur communique une telle diversité
» de goût & si propre à chacun, qu'on
» diroit qu'ils auroient été apprêtés
» avec poivre, canelle, clous de giro-
» fle, & toute autre sorte d'épicerie,

» si bien que ce seul petit nid peut suffire à assaisonner toutes sortes de viandes, sans qu'il soit besoin d'y employer ni sel, ni huile, ni lard, ni autre assaisonnement quelconque. Ce qui m'a fait dire qu'il ressembloit véritablement à la manne qui avoit de soi le goût de tous les plus savoureux mangers, sinon que celui-ci n'est que l'ouvrage d'un petit oiseau, au lieu que l'autre étoit pétri des mains des anges du grand Dieu.

» Il se trouve une telle quantité de ces nids, que moi-même j'ai vu charger jusqu'à dix petites barques de ces nids ramassés le long des rochers dans l'espace d'une demie heure. Mais d'autant que c'est une chose si exquise, il n'y a que le Roi qui en trafique, ils lui sont tous réservés. Le plus grand débit qu'il en fait est pour le Roi & les Grands de la Chine, qui les ont en très-grande estime ». Le P. de Rhodes qui semble avoir copié Borry, ajoute, par conjecture, qu'il croit que les oiseaux à qui appartiennent ces nids, vont succer les calamboucs,

& que de ce sucre mêlé avec l'écume de la mer, ils composent cet ouvrage de si bon goût.

PEUPLES DE LA COCHINCHINE.

Leur portrait, leurs habillemens, leurs Villes, habitations & usages.

Les Cochinchinois ressemblent beaucoup aux Chinois par la couleur de leur teint & par les traits; mais ils sont cependant d'une taille moins haute, qui tient le milieu entre celle des Chinois & celle des Japonois. Leurs habillemens consistent en robes longues, de même forme que celles de ces peuples. Tout le monde est vêtu de soie, & cette marchandise est si commune, qu'on l'employe jusqu'à en faire des filets de pêcheurs, des cordages, & enfin à tous les usages où nous nous servons de chanvre. C'est un agrément, suivant les Cochinchinois, d'avoir une longue chevelure; aussi n'est-il pas rare de trouver des personnes de l'un ou l'autre sexe, qui portent des cheveux qui descen-

dens jusqu'aux talons. Les chapeaux de paille ou de jonc, avec des bords, extrêmement larges, servent également de coeffure aux deux sexes. On les porte détroussés, de façon que les femmes surtout voyent à peine à cinq ou six pas devant elles. Le salut ordinaire est de relever l'aîle de devant, de façon qu'on fasse voir son visage.

On ne compte que trois ou quatre villes d'une certaine étendue dans tout ce pays ; toutes en général sont ouvertes & sans défenses. Les rues, les places, les maisons y sont sans aucun ordre. *Kehue* ou *Hué* (a) est la capitale du royaume, & le Roi y a un palais où il fait sa résidence une partie de l'année. Après Kehue, on parle de *Tai-foe*, *Caniam*, *Hai-fo*. Dans la plûpart des villes les maisons sont élevées sur des pilotis à huit ou dix pieds de terre, & bâties de cannes entrelassées & enduites de terre. Les appartemens y sont formés, ainsi qu'au Japon, par des para-

---

[a] Voyez le vingt-huitiéme volume des Lettres édifiantes, page 116.

vens qu'on place à volonté. Les débordemens annuels auxquels le pays est sujet, y ont rendu nécessaire cette maniere de bâtir, & les barques arrivent jusques sous les maisons.

Quant aux usages de ces peuples dans leur conduite civile, ils sont les mêmes qu'au Japon. Ils se visitent souvent, se regalent les uns les autres, mais sans cette contrainte cérémonieuse à laquelle sont asservis les Chinois. Hommes & femmes portent en tout temps un éventail, qu'ils font mouvoir par forme d'amusement.

L'usage de se découvrir la tête, n'est pas moins proscrit ici qu'au Japon & à la Chine. Ceux qu'on suit dans ces états pour les repas, sont aussi établis à la Cochinchine. Le riz y est la principale nourriture ; dans les festins, chaque convive a sa table en particulier, & les deux petits bâtons remplacent nos fourchettes, nos couteaux & nos serviettes. La boisson ordinaire est le thé, de l'eau-de-vie de riz mêlée à une autre liqueur distillée du calamba.

La religion de cet état est celle de

la Chine. On y voit aussi des docteurs, des mandarins & des lettrés qui composent le corps de la noblesse. Le P. de Rhodes dit, à leur avantage, qu'ils sont moins orgueilleux, & plus traitables que les Chinois.

Le langage commun est fort différent de celui qu'on apprend dans les écoles. Suivant le P. Borry, il est très-facile, n'ayant ni conjugaisons ni déclinaisons. Un adverbe ou un pronom ajouté à un verbe indique le passé, le présent, & le futur : il en est de même pour tous les modes, pour tous les temps, pour le singulier ou le pluriel. C'est-à-dire, que le verbe restant toujours à l'infinitif, l'article ou l'adverbe qu'on y joint détermine le sens qu'on veut lui donner. En six mois que j'y fus, dit notre missionnaire, j'en appris autant qu'il m'en falloit pour traiter avec eux, & même entendre leurs confessions. Le P. de Rhodes a publié à Rome un dictionnaire cochinchinois, latin & portugais ; avec une grammaire.

Après la langue naturelle, les scien-

ces que les Cochinchinois cultivent davantage, sont la philosophie & la morale. Ils ont pour Confucius, ainsi que les Chinois, la plus grande vénération, & c'est dans ses ouvrages qu'ils étudient ces deux sciences. Il y a bon nombre d'universités & d'écoles où on les enseigne, & où l'on soutient des examens à ce sujet pour monter aux différens dégrés de lettrés, ainsi qu'il se pratique au Tonquin. Quant aux autres sciences; ils n'en ont aucune notion, & leurs médecins ne sont pas moins ignorans que ceux de la Chine. Tout leur sçavoir se réduit à tâter le poulx avec une grande attention, & à ordonner quelques remedes dans la préparation desquels il n'entre que des simples, & toujours beaucoup de charlatanisme. Cependant notre jésuite italien vantoit fort l'habileté de ces médecins, & en rapporte plusieurs exemples.

Gouvernement de la Cochinchine.

On a vu à l'article du Tonquin, comment & à quelle occasion la Co-

chinchine qui en étoit depuis longtemps une province, fut démembrée de ce royaume, & érigée en une souveraineté indépendante L'auteur de cet événement qui arriva vers la fin du seiziéme siécle, s'est soutenu heureusement par la force des armes, & à transmis une succession tranquille à ses descendans. Il est vrai que l'artillerie qu'il recueillit sur les côtes des débris de plusieurs vaisseaux Hollandois & Portugais, servit favorablement sa revolte, ainsi que le secours qu'il reçut des Japonois en sabres, en épées, & en toutes sortes d'armes de ce genre. Cependant le Roi de Tonquin le menace sans cesse, & fait des irruptions sur les frontieres de la Cochinchine dès qu'il en trouve l'occasion; mais il trouve un ennemi habile qui méprise ses efforts, & dont les sujets courageux & aguéris font la sécurité.

Le gouvernement de la Cochinchine participe également de celui de la Chine & du Japon; c'est-à-dire, que le sçavoir y est fort en estime, conduit aux dignités, & qu'il partage cette préroga-

tive avec la bravoure & les talens militaires. » D'après ces principes, dit le » P. Borry, ils récompensent & élevent aux charges & dignités du royaume, tantôt les docteurs, tantôt les » soldats, préférans & postposans tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là, selon » qu'il semble être pour le mieux «.

Le Roi de la Cochinchine jouit d'une autorité sans bornes, qui n'est tempérée ni par des conseils, ni par des tribunaux souverains. Nul citoyen ne peut l'aborder, ni lui présenter une requête, sans s'adresser auparavant à ses ministres. Il donne ses audiences à la porte de son palais, dans une espéce de litiere haute & dorée, qui ressemble assez à une cage. Ceux à qui l'on accorde la permission de paroître en sa présence, doivent toujours en être à quatre-vingt pas. S'il se montre en public, tout le monde est obligé de se jetter à genoux, & de baisser trois fois la tête jusqu'à terre.

Ce Prince réside, ainsi qu'on l'a dit, à Kehue, capitale de ses états. Tous les gens attachés au service du serrail,

ſont eunuques. Le palais du Roi, quarré dans ſa forme, a une double enceinte, l'une de terre, qui eſt extérieure, & l'autre qui eſt de pierre. Il faut traverſer ſix grandes portes avant que d'arriver à l'appartement du Prince, qui eſt au fond de la ſeconde enceinte. Chaque porte eſt défendue par quatre à cinq piéces de canon de dix-huit livres de balle, leſquelles ſont couvertes d'un drap de ſoie jaune broché d'or. Le palais eſt flanqué en outre de boulevards bordés de trois cent piéces de canon de différens calibres, les uns de fer & les autres de bronze.

Le Roi habite auſſi quelquefois un autre palais bâti dans le voiſinage du premier, ſur les bords d'une riviere. On nous dit que ce n'eſt proprement qu'une maiſon de plaiſance qui a la forme d'une jonque chinoiſe, & dont la diſpoſition eſt commode & élegante.

Les provinces ſont gouvernées par des Mandarins & des Vicerois qui rendent eux-mêmes la juſtice. Toutes les affaires ſont bientôt terminées, & chacun plaide ſa cauſe ſoi-même. Les

Viceroïs & Gouverneurs donnent à certains jours deux audiences chacune de deux heures, l'une le matin, & l'autre l'après-midi. Après avoir entendu les parties, ils prononcent dans le moment même, & la Sentence est aussitôt exécutée. Les loix sont très-séveres, & les crimes punis rigoureusement. Il n'y a point de grace pour un adultere, un assassin, un voleur, à moins qu'il ne soit assez opulent pour l'acheter cherement : car ici, comme au Tonquin, à la Chine, & en bien d'autres Royaumes, un coupable très-riche est rarement exécuté. La Loi du talion a lieu dans toute sa force, & chaque fois qu'un homme en accuse un autre, s'il ne peut le convaincre, l'accusateur subit la peine attachée au crime de celui qu'il a calomnié. Un voleur n'est puni de mort que dans le cas d'un larcin considérable, mais pour de petits objets, par exemple, pour avoir volé une poule, on lui coupe un doigt, s'il est repris une seconde fois, on lui en coupe un autre; la troisiéme, c'est une oreille, & à la quatriéme il est mis à mort. Le

ſupplice ordinaire eſt d'être décapité, & les adulteres des deux ſexes ſont, comme au Tonquin, écraſés par des éléphans dreſſés à faire l'office de boureau.

Les impôts du Royaume ſe payent communement en riz & en denrées, qui ſe dépoſent dans des magaſins royaux conſtruits en différens endroits. Mais toutes les Provinces ne ſont pas ſujettes à ce tribut. Les unes fourniſſent des eſclaves, les autres des chevaux, des fourages, des ſoldats, & même des vaiſſeaux.

La Cochinchine étant preſque perpétuellement en guerre avec ſes voiſins, le Roi entretient toujours cinquante mille hommes de troupes qu'on exerce fréquemment ſur les frontieres les plus expoſées. Mais dans les occaſions extraordinaires tous les ſujets ſont ſoldats, & doivent venir ſe ranger ſous les drapeaux du Roi, qui prend ſoin de leurs femmes & de leurs familles tant qu'ils en ſont éloignés pour ſon ſervice. Il eſt rare que ces peuples décident leurs querelles en bataille rangée. Leurs guerres conſiſtent dans des incurſions paſſa-

geres & soudaines, ou tout au plus dans de petits combats entre les partis qui se rencontrent. Leurs armes sont le sabre, la lance & le mousquet & des piéces d'artillerie. Le P. Borry loue l'adresse des canoniers Cochinchinois, au point de dire qu'ils surpassent beaucoup les Européens; dès qu'ils voyoient des navires Européens à leurs ports, ils alloient leur présenter un défi à qui tireroit mieux au blanc. Les Européens qui connoissoient leurs adversaires l'acceptoient rarement, & ne remportoient jamais le prix.

Les navires de guerre de ce Royaume sont longs & étroits, dans la forme de nos galeres, avec une proue dorée & une bonne artillerie. Les rames y sont en grand nombre, & sont entre les mains des soldats, qui font le double office de rameurs & de guerriers. Le Roi entretient toujours, dit de Rhodes, cent cinquante galeres, & les Hollandois ont éprouvé qu'elles peuvent attaquer avec avantage ces grands vaisseaux avec lesquels ils se croyent maîtres des mers de l'Inde.

Dans l'eſpace de cent lieues de côtes, on compte plus de ſoixante ports ſuivant notre relateur, tous lieux propres à prendre terre avec facilité. Le principal où ſe tient la foire la plus célebre du pays eſt dans la province de Caniam, & s'appelle *Turon*, ou le grand port. Les Portugais y commercent depuis fort long-temps, & en tirent de la ſoie, du ſucre, du betel, de l'yvoire, & de ces bois odoriférans dont nous avons parlé. Les Chinois ſur-tout ſont en grand nombre dans les ports, & enlevent la plus grande partie de toutes les denrées. Au reſte, l'entrée du Royaume n'eſt interdite à aucuns peuples, & les étrangers qui y abordent ſont généralement bien reçus.

Il n'y a point d'autre monnoie dans le pays que celle que les Chinois y portent, & c'eſt la même qu'au Tonquin.

Caractere des Cochinchinois.

Les Miſſionnaires Jéſuites nous repréſentent les habitans de la Cochinchine comme une nation douce & remplie d'humanité. Mais ils ſont contre-

dits par les Hollandois qui en ont été plusieurs fois maltraités, & qui en parlent comme de gens cruels, perfides, ingrats, adonnés au larcin, & à toutes sortes d'injustices envers les étrangers. Peut-être que ces derniers ayant en quelque occasion éprouvé de mauvais traitemens de la part des Cochinchinois, qui surement étoient animés par les Portugais jaloux, se sont plû à les peindre sous des couleurs odieuses. Ce qui est certain, & doit balancer leur témoignage, c'est celui de tous les missionnaires qui ont habité un grand nombre d'années parmi ces peuples, & que leur intérêt porteroit plutôt à les représenter avec les mêmes traits que les Hollandois, que comme ils les ont peints. Ils sont, dit Borry, complaisans, leurs mœurs sont douces; à notre premiere arrivée, moi & mes compagnons nous fumes traités ainsi que parmi nos amis. De leur douceur de caractere s'ensuit une parfaite union entr'eux. Ils vivent comme des freres nourris dans une même maison. C'est une grossiereté honteuse, suivant eux,

que quelqu'un mange ſeul quelque choſe ſans en faire part à ceux avec qui il ſe trouve. Ils ſont naturellement généreux, bienfaiſans & charitables aux pauvres à qui ils ne refuſent jamais l'aumône. Il arriva que des étrangers échapés au naufrage, vinrent ſe refugier dans un port de la Cochinchine, on les reçut avec humanité. Ils n'eurent beſoin que d'apprendre ce ſeul mot de la langue du pays *Dois*, qui veut dire j'ai faim. Auſſi-tôt que les Cochinchinois entendirent ces étrangers ſe plaindre, ils ſortoient tous à l'envi, pénétrés de compaſſion, & leur offroient des alimens en abondance. Ces étrangers ſe trouverent ſi bien pourvus de riz, & ſi contens de la vie oiſive qu'ils menoient, qu'ils firent beaucoup de difficultés de ſe rembarquer ſur le navire que le Roi leur accorda quelque temps après pour retourner dans leur patrie. Leur capitaine fut obligé d'employer la force & les mauvais traitemens pour les obliger à prendre ce parti. Ils chargerent leur vaiſſeau de tout ce qu'ils avoient recueilli, & furement ils rem-

porterent l'idée la plus avantageuse de la charité des Cochinchinois. Autant ces peuples aiment à donner, autant ils sont disposés à demander ce qu'ils voyent. Si quelque chose leur plaît, ils persécutent celui à qui elle appartient jusqu'à ce qu'ils l'aient obtenue. Il est vrai qu'ils ne refusent jamais rien de ce qu'on leur demande, & ils regardent comme une malhonnêteté blâmable, le refus de faire une libéralité lorsque l'on en a le pouvoir & l'occasion.

Avant de terminer cet article, nous ne devons pas oublier de dire que les missionnaires Européens ont fait différentes tentatives pour convertir ces peuples à l'Evangile. Les Peres Buzonie & Caravaglio ouvrirent cette mission en 1615, & essuyerent peu d'années après une persécution qui finit par leur bannissement. En 1618, les Peres Borry & Marquès; en 1624, de Rhodes & cinq autres Religieux donnerent carriere à leur zéle, en s'introduisant secretement dans cette contrée où ils firent de grands progrès. Des Hollandois jettés par la tempête sur les côtes

de la Cochinchine en 1714, rendirent témoignage qu'ils avoient trouvé dans le pays plusieurs missionnaires François & Portugais entre lesquels il y avoit un Evêque. Ils furent accueillis fort charitablement par ces Religieux, & ils dirent qu'il y avoit jusqu'à dix mille chrétiens & quarante églises dans une seule province. Le P. Chanseaume nous apprend, par une lettre datée de Macao le 5 Septembre 1750, qu'il s'est élevé la même annéee une terrible persécution dans la Cochinchine qui a ruiné *en peu de mois non seulement les abondantes moissons que donnoit ce champ du Pere de famille, mais encore les espérances qu'en avoient conçues les ouvriers évangéliques qui le cultivoient en grand nombre avec autant de zéle que de succès.* Une des principales causes qui ont contribué à un événement si funeste, c'est le rapport des marchands Chinois qui ont publié tout ce que l'Empereur Kienlong faisoit pour éteindre le nom chrétien dans ses Etats. Quoique le Roi de la Cochinchine, à la premiere nouvelle qu'on lui donna de cette persécution,

ait répondu : *le Roi de la Chine fait ce qu'il juge à propos dans son Royaume, & moi je gouverne aussi le mien comme bon me semble.* Cependant il n'a pas laissé de signer l'Arrêt de proscription contre l'Evangile. On sçait que tous les petits souverains voisins de la Chine, ont beau vouloir paroître n'en prendre pas le ton, ils ne manquent pourtant jamais de se régler en effet sur son exemple. Quoiqu'il en soit, vingt-huit missionnaires tant Jésuites que Franciscains, & du séminaire des missions étrangeres, parmi lesquels on comptoit deux évêques, furent embarqués le 27 août 1750 pour Macao où ils aborderent peu de temps après. Toutes les églises furent pillées & entiérement détruites à l'exception de deux dans la capitale, qui furent conservées par le crédit du P. Kofler, Jésuite Allemand, qui fut excepté de la proscription comme médecin, & qui, en cette qualité, réside encore à la Cour (*a*) Cochinchinoise.

[*a*] Voy. le 28. vol. des Lettres-édifiantes, pag. 88.

Fin du sixiéme Volume.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce Volume.

A

ARbre au papier du Japon, 121.
Ambre gris, commun au Japon, 154.
Arts manuels du Japon, 197
Administration des provinces & des villes du Japon, 219

C

COntradiction manifeste dans les récits des missionnaires, au sujet du fameux Empereur Canghi, 50
Corée, sa description, 65

Coréens, leurs habillemens, leurs usages civils & religieux, 67
— leurs sciences, 73
— leur gouvernement civil & militaire, 77
— leur marine, 84
— leur ancienneté, 87
Coquillages crustacés & testacés du Japon, 144
Christianisme au Japon, 189
Causes de son extinction, 192
Commerce des Japonois & des Européens au Japon, 235
Caractere des Japonois, 246
— des habitans du Tibet, 266
— des Tonquinois, 257
— des Cochinchinois, 379
Cochinchine, 359
— sa division en provinces, 361
— ses productions, 362
— ses peuples, 368
— son gouvernement, 372
— progrès de la religion chrétienne dans cet état, 382

D

Division de la nation Japonoise, 218
— de la Cochinchine, 361

E

Exemple admirable d'amour patriotique, 34
Education des enfans au Japon, 196

F

Formose, isle dépendante de la Chine, 14
— ses peuples, & leur religion, 22
— révolutions qu'elle a essuyées, 26
— trait remarquable à cette occasion, 34
Furube, poisson du Japon, 148
Fatsisio, isle du Japon, célébre par les belles étoffes qui s'y fabriquent, 106-198
Funérailles des Japonois, 199
— du Tonquin, 330

G

Gouvernement du royaume de Lieou-keou, 52
— des Japonois, 265
Gouvernement des Tonquinois, 348

H

Hainan, isle dépendante de la Chine: sa description, 9

I

ITtoutz, animal du Japon, 126
Ichtyologie du Japon, 140

J

JApon, introduction, 95
— son étendue, sa division, 100
— son climat, danger de ses côtes, 109
— ses productions dans le régne végétal, 114
— ses plantes alimentaires, 115
— ses fleuves, 118
— ses arbres fruitiers, 119
— ses arbres utiles & remarquables, 121
— ses productions dans le régne animal, 125
— ses animaux sauvages, 126
— ses animaux domestiques, 128
— ses oiseaux, 130
— ses reptiles, 133
— ses insectes, 137
— ses poissons, 140
— ses coquillages, 144
— ses productions minérales, 147
Japonois, leur peinture, leurs habillemens, 162

Japonois, leurs usages dans les repas, dans les festins & dans les visites, 166
— leur maniere de bâtir, 169
Jedo, capitale du Japon, 170
Japonois, leur religion, 178
— leurs mariages, 193
— éducation de leurs enfans, leurs sciences, 196
— leurs funérailles, 199
— leur origine, forme de leur gouvernement, 203
— leur division, 218
— leurs loix dans l'administration de la justice, 219
— leur façon de voyager, 228
— leur marine, 234
— leur commerce, 235
— leur caractere, 249

K

Kin-mod-sui, canard admirable du Japon, 132

L

Lieoukieou, isles & royaume tributaire de la Chine : leur description, 43
— ses habitans, leur peinture, 47

Lieoukieou, (habitans de) leur religion & usages religieux, 48
— leur gouvernement, 52
— son commerce, 54
— langue & usages, 55
— origine du royaume de Lieoukieou, 56
Loix pénales au Japon, 227
Lassa, royaume d'Asie, 270
— ses habitans, 272
— leur religion, 299
— son gouvernement, 290

M

Meaco, ville du Japon, 170
Mariage des Japonois, 193
Marine du Japon, 234

O

Origine du royaume de Lieoukieou, 56
Osacca, ville du Japon, 171
Origine des Japonois, 203
Ordre établi sur les grandes routes, façon de voyager des Japonois, 228
Origine des Tonquinois, 334

P

PRoduction du Tibet, 259
Petit-Tibet, 263
Puissance spirituelle du Grand Pontife des Lamas, 294

R

REgulus moderne (*le*) nom mérité par un Hollandois, 34
Religion du Japon, 178
— de Sintos, 179
— de Budso, 185
— de Siuto, 187
— chrétienne, 189
— *Idem*, 277
Remarques sur la relation de la mission des Capucins dans le royaume de Lassa, 297
Religion du Tonquin, 326
Révolutions de Formose, 26
— arrivées au Tonquin. 334

S

SAtsfoko, poisson du Japon, 141
Sciences des Japonois, 196

Sciences du Tonquin, 320

T

T*Son-Ming*, isle dépendante de la Chine: sa description, 1
Taiouan, ou *Formose*, isle de la Chine, 14
Tanuki, animal du Japon, 126
Le *Tin* & l'*Itouta* du Japon, 126
Tibet, royaume, 254
— sa description géographique, 257
— son terroir, son climat, 259
— sa division, 262
Tonquin, royaume, 303
— son état géographique & physique, 305
Tonquinois, leur portrait, leurs usages, 312
— leurs amusemens, danses, chants, spectacles, 316
— leurs fêtes & réjouissances publiques, 318
— leurs sciences, leurs sçavans, 320
— leur religion, 326
— leurs funérailles, 330
— les révolutions qu'ils ont essuyées, 334
— leur gouvernement, 348

Tonquinois, leur milice, leur marine, leur commerce, 353
— leur caractere, 357

V

Villes du Japon, maniere de les bâtir, 169
Villes du Tonquin, 309

Fin de la Table des Matieres.

ERRATA.

Page 187, *ligne* 5, Sinto, *lisez* Siuto.
Idem, *ligne* 20, Sintoistes, *lisez* Siutoistes : partout suppléez Siuto à Sinto.
Page 22, *ligne* 12, font, *lisez* fait.
Page 256, note *c*, *ligne* 3, n'avoir été que de faire, *lisez* n'avoir été en faisant.
Page 298, *ligne* 13, parvenu voir, *lisez* parvenu à voir.

WIDENER LIBRARY
HX IGHC R